

#Territoires

ÊTRE L'ASSUREUR PLÉBISCITÉ SUR NOS TERRITOIRES

RAPPORT FINANCIER 2017



Groupama

NORD-EST

SOMMAIRE

Membres des organes d'administration, de direction et commissariat aux comptes	4
1. Conseil d'administration	5
2. Direction Générale.....	5
3. Commissaires aux Comptes.....	5
Rapport de gestion	7
1. Une marge technique à 87,7 millions d'euros.....	8
2. Un résultat social de 13,4 millions d'euros.....	9
3. Une contribution IFRS de 16,9 millions d'euros	9
4. Un bilan solide	9
5. Délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D.441-4 du Code de commerce.	10
Comptes annuels (Bilan actif, Bilan passif, Compte de résultat, Annexes).....	11
1. BILAN ACTIF en milliers d'euros	12
2. BILAN PASSIF en milliers d'euros	13
3. COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE en milliers d'euros	14
4. COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE en milliers d'euros	15
5. RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	16
6. ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2017	17
6.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	17
6.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	17
6.3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	18
6.3.1. Actifs incorporels.....	18
6.3.2. Placements	18
6.3.3. Créances	22
6.3.4. Cotisations acquises à l'exercice.....	22
6.3.5. La gestion des sinistres.....	23
6.3.6. La réassurance.....	25
6.3.7. La gestion.....	26
6.4. NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS	27
Note 1. Actifs incorporels	27
Note 2. Placements	27
Note 3. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	34
Note 4. Créances	34
Note 5. Autres actifs corporels d'exploitation	35
Note 6. Capitaux propres	36
Note 7. Provisions techniques	37
Note 8. Provisions pour risques et charges	38
Note 9. Autres dettes	38
Note 10. Primes acquises.....	39
Note 11. Produits des placements alloués	39
Note 12. Détail des autres produits techniques	40
Note 13. La gestion des sinistres	40
Note 14. Evolution au cours des trois derniers exercices des primes acquises et de la charge des sinistres (*) en milliers d'euros.....	41
Note 15. La gestion.....	41
Note 16. Produits et charges des placements.....	42
Note 17. Résultat non technique	43
Note 18. Résultat exceptionnel	43
Note 19. Impôts	44
Note 20. Synthèse du résultat de l'exercice au 31 décembre 2017 en milliers d'euros.....	44
Note 21. Engagements hors bilan	45
Note 22. Bilan social.....	46
Note 23. Honoraires des commissaires aux comptes.....	46
Note 24. Consolidation	46
Note 25. Préparation de l'Assemblée Générale du 20 avril 2018.....	47
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels	49
Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées	55
Rapport du Commissaire aux comptes sur les rachats de certificats mutualistes	59

Rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable	61
Rapport sur le contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme (rapport Art. A.310-9 du Code des assurances)	63
1. Organisation de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme	64
2. Actions menées en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme au sein de GROUPAMA NORD-EST.....	65
3. Actualité de l'environnement réglementaire	69
4. Conclusion et perspectives	69
Rapport extra-financier	71
1. Groupama, un groupe mutualiste, construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE.....	72
2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse	73
2.1. <i>Mettre en Œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur</i>	74
2.2. <i>AGIR EN PARTENAIRE RESPONSABLE ET DURABLE DE NOS SOCIETAIRES ET CLIENTS</i>	89
2.3. <i>CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET DE LA SOCIETE CIVILE</i>	97
2.4. <i>AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT</i>	103
2.5. <i>Relations avec les parties prenantes</i>	113
2.6. <i>Loyauté des pratiques</i>	114
3. Table de concordance et note méthodologique	117
3.1. <i>Informations sociales</i>	117
3.2. <i>Informations environnementales</i>	118
3.3. <i>Informations sociétales</i>	119
3.4. <i>Note méthodologique</i>	119
Résolutions de l'AGO du 20 avril 2018	127
Attestation du responsable de l'information	135

**MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION,
DE DIRECTION ET COMMISSARIAT AUX COMPTES**

1. Conseil d'administration

	<i>Date début de mandat</i>	<i>Date fin de mandat</i>
PRESIDENT		
Laurent POUPART	18/04/2015	30/06/2018
VICE-PRESIDENTS		
Jean-Pierre DECOOL	18/06/2002	30/06/2018
Patrick HENRY	18/03/2014	30/06/2020
Jean-Louis LAFFRAT	13/10/2006	30/06/2018
Jacques LOUCHART	18/04/2015	30/06/2020
Bruno RIGOBERT	15/04/2016	30/06/2018
Bernard ROUSSEAU	20/06/1997	30/06/2022
ADMINISTRATEURS		
Eric BLANCHE	01/06/2007	30/06/2020
Alain CAILLET	07/04/2017	30/06/2022
Jacques DEES	16/06/2006	30/06/2020
Nathalie HAUCHARD	15/04/2016	30/06/2022
Marie Cesaltina DUMONT	17/04/2015	30/06/2020
Daniel FASQUEL	17/04/2014	30/06/2022
Jean Louis CHOQUET	07/04/2017	30/06/2020
Xavier PELLERIN	12/06/2003	30/06/2022
Rémi PICARD	17/06/2005	30/06/2020
Pascal RUSCART	03/04/2001	30/06/2018
Christophe SAUDMONT	18/04/2015	30/06/2018
ADMINISTRATEURS SALARIES		
Eric HOSTYN		Janvier 2021
Jean Louis WOUTS		Janvier 2021
REPRESENTANT DU CE		
Alain FORET		Janvier 2021

2. Direction Générale

DIRECTEUR GENERAL	
Patricia LAVOCAT GONZALES	
DIRECTEURS	
Stéphane WEIL	Directeur Institutionnel, RH et Communication
Jean-François LEMAIRE	Directeur Assurance
Bruno MARTIN	Directeur Distribution
David KOSCINSKI	Directeur Entreprises, Collectivités et Collectives
Jérôme GRASSIN	Directeur Finance et Systèmes d'Information
Albert BOCQUET	Directeur Audit interne
David LUCE	Directeur de l'établissement de l'Aisne
Michel YVARD	Directeur de l'établissement de l'Aube
Jean-Michel CALBA	Directeur de l'établissement de Marne-Ardennes
Laurence BAUDUIN	Directeur de l'établissement du Nord
Vincent LIZET	Directeur de l'établissement du Pas-de-Calais

3. Commissaires aux Comptes

	<i>Date début de mandat</i>	<i>Date fin de mandat</i>
PricewaterhouseCoopers Audit	15/04/2011	30/06/2023

RAPPORT DE GESTION

Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2017

A l'échelle de l'économie mondiale, l'année 2017 a profité de l'élan pris en 2016 qui avait vu se dissiper progressivement les risques liés aux événements touchant les Etats-Unis et l'Union Européenne (élection de Donald Trump, Brexit, referendum italien). La relance budgétaire des Etats-Unis couplée à des politiques monétaires en zone Euro comme outre-Atlantique soucieuses de stabiliser leurs économies a permis d'afficher des croissances sur ces zones de 2,3% pour 2017. Les pays émergents ne sont pas en reste et ont également profité de la reprise du commerce mondial : la Chine parvient toujours à piloter finement sa croissance, de plus l'année 2017 est également celle de la sortie de récession du Brésil et de la Russie. L'ensemble de ces éléments a permis de dégager sur 2017 une croissance mondiale de 3,6% en progression par rapport à 2016.

Ce contexte macro-économique favorable a profité à la quasi-totalité des classes d'actifs à commencer par celle des actions : l'indice des actions américaines, le S&P500 a progressé de 6,37% en 2017 malgré la remontée de taux américains tandis que l'indice MSCI Euro affiche une performance de 11,23%. Dans un contexte de taux de la zone Euro maintenus sur des niveaux historiquement faibles, le marché du crédit a encore dégagé une performance de 2,41% (indice Barclays Aggregate).

Le secteur de l'assurance a vu la mise en œuvre de la loi Sapin 2 sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique. L'assurance française a connu en 2017 un développement des cotisations du marché de l'assurance de biens et de responsabilité de l'ordre de 2,5%. Dans ce contexte, le **chiffre d'affaires de Groupama Nord-Est a progressé de 2,7%** en 2017.

Groupama Nord Est affiche pour 2017 un **résultat net de 13,4 millions d'euros** contre 13,6 millions d'euros en 2016. L'année a été marquée par une nette amélioration de la sinistralité par rapport à l'année 2016 qui avait été affectée par plusieurs sinistres excédentaires importants et par une sinistralité climatique dégradée. Ainsi la charge sinistre a largement diminué de 69,3 millions d'euros et le ratio combiné, qui inclut le résultat des protections de réassurance, est en 2017 en amélioration et s'élève à 96% contre 97% en 2016. L'événement majeur provient de l'actualité fiscale et en particulier de la surtaxe de 30% décidée en fin d'année par le gouvernement pour les grandes entreprises et qui conduit Groupama Nord-Est à provisionner dans ses comptes **une charge d'impôt sur les sociétés de 11,8 millions d'euros en 2017**, en hausse de 5,6 millions d'euros par rapport à 2016 dont 2,7 millions d'euros attribuables à la seule surtaxe. La **contribution au résultat combiné du Groupe (normes IFRS) s'établit à 16,9 millions d'euros** contre 16 millions d'euros en 2016.

Par ailleurs, Groupama Nord-Est a poursuivi ses émissions de certificats mutualistes **en émettant en 2017 un nominal de 14,5 millions d'euros de certificats mutualistes** portant à 26,1 millions d'euros le total de ses émissions.

1. Une marge technique à 87,7 millions d'euros

Les **cotisations acquises IARD** (affaires directes et acceptations) de l'exercice s'élèvent pour 2017 à **425,2 millions d'euros** contre 417,5 millions d'euros en 2016. **Les cotisations acquises sur les seules affaires directes représentent 413,6 millions d'euros en 2017** contre 409,6 millions d'euros en 2016 soit une augmentation de +1,6%. Les cotisations des métiers de l'assurance de la personne représentent 1/3 des cotisations tandis que les 2/3 concernent les métiers de l'assurance de biens et de responsabilités.

La **sinistralité** s'est largement améliorée avec un **S/C tous exercices en diminution de 13,4 points à 63,4%** en 2017 contre 76,8% en 2016. La forte baisse de 69,3 millions d'euros de la charge de sinistres concerne la sinistralité des climatiques, en diminution de -44,2 millions d'euros et la sinistralité des graves en repli de -43,7 millions d'euros. Par ailleurs, la sinistralité attritionnelle est en hausse de 18,6 millions d'euros en raison essentiellement d'un moindre dégagement sur exercices antérieurs.

Dans ce contexte amélioré de sinistralité, la réassurance intégralement souscrite auprès de Groupama SA représente une charge de -60,3 millions d'euros, contre une produit de +28,5 millions d'euros en 2016 soit un écart de coût de -88,8 millions d'euros imputable essentiellement à la moindre charge sinistre cédée.

Ce contexte de réduction importante de la sinistralité climatique et grave qui avait bénéficié en 2016 de fortes protections de réassurance, de baisse des dégagements sur antérieurs et de dotation à la provision d'égalisation en hausse conduit à une stabilité de la **marge technique qui s'élève à 87,7 millions d'euros** en 2017 contre 87,3 millions d'euros pour 2016. Le résultat technique 2017 ressort à **19,7 millions d'euros** contre 17,5 millions d'euros en 2016, cette hausse étant portée en partie par la contribution du résultat financier.

2. Un résultat social de 13,4 millions d'euros

Les **frais généraux** bruts sont en légère augmentation sur 2017 à **116,8 millions d'euros** (contre 115,4 millions d'euros en 2016). Les produits techniques liés notamment aux commissions reçues des activités de distribution sont restés stables et représentent 18 millions d'euros. Par ailleurs, le taux du dispositif de Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi a été fixé en 2017 à 7% en hausse de 1 point et génère en 2017 un produit de 1,88 millions d'euros. Au final les frais généraux nets sont relativement stables avec **un ratio frais généraux/cotisations acquises de 22,9% en diminution de 0,3 point**.

Nets de charges, **les produits financiers sont en augmentation de 4,4 millions d'euros en 2017**. Le taux de rendement des actifs de placement hors participations s'élève à 3,5% en 2017 en hausse de 1 point. Si les revenus sont restés globalement stables, le contexte boursier favorable a permis de réaliser un surcroît de 3,2 millions d'euros de plus-values par rapport à 2016. Un dividende de 1,3 million d'euro a été détaché des participations stratégiques Groupama Holding et Groupama Holding 2. Ce contexte et la bonne tenue des valeurs d'expertise des actifs immobiliers ont permis de voir progresser fin 2017 **les plus-values latentes des actifs de placement à 96,9 millions d'euros** contre 90,1 millions d'euros fin 2016, soit une hausse de 6,8 millions d'euros.

La surtaxe de 30% de l'impôt sur les sociétés décidée en fin d'année par le gouvernement pour les grandes entreprises a été appliquée dans le calcul de la **provision pour impôt qui s'élève pour 2017 à 11,8 millions d'euros** contre 6,2 millions d'euros en 2016 soit une augmentation de 5,6 millions d'euros constituant un fait significatif de l'exercice.

Compte tenu de ces éléments, **le résultat net social 2017** reste stable par rapport à 2016 et **s'établit à 13,4 millions d'euros**.

3. Une contribution IFRS de 16,9 millions d'euros

La **contribution de la Caisse régionale et des Caisses locales de Groupama Nord Est au résultat du Groupe s'élève à 16,9 millions d'euros** après application des normes comptables IFRS, contre 16 millions d'euros en 2016. Par rapport au résultat social, cette contribution, qui intègre le résultat des caisses locales (soit 1,3 million d'euros) est retraitée des écritures de consolidation (notamment dividendes issus des participations représentant -1,3 million d'euros) et des écritures liées aux normes IFRS visant à fournir une vision plus économique du résultat et qui sont principalement les retraitements techniques représentant +3,2 millions d'euros et l'impôt différé (+0,9 million d'euros).

4. Un bilan solide

A la clôture de l'exercice, le total du **bilan social est de 1 144 millions d'euros** et est en augmentation de 26 millions par rapport à 2016.

Les **capitaux propres sociaux** s'élèvent à la clôture de l'exercice à **509,8 millions d'euros**, contre 482 millions d'euros à fin 2016 en raison du résultat de l'exercice et des émissions 2017 de **certificats mutualistes** augmentant les fonds d'établissements de **14,5 millions d'euros et portant à 26,1 millions d'euros le stock de certificats émis**.

La caisse régionale Groupama Nord-Est présente un bilan solide puisque ses fonds propres y compris plus-values latentes couvrent les primes émises de l'exercice à hauteur de 143% contre 137% en 2016. **Nos engagements** envers nos assurés et victimes d'accidents figurent au passif sous le poste «Provisions Techniques» pour un montant de **555 millions d'euros** (stable par rapport à 2016), étant précisé que la quote-part revenant au réassureur et aux caisses locales réassurées figure à l'actif pour 233 millions d'euros (-14,5 millions d'euros par rapport à 2016).

Les publications réglementaires en normes Solvabilité 2 sont par ailleurs disponibles et mis-à-jour annuellement sur le site groupama.fr.

5. Délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice 2017 :

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranche de retard de paiement													
0						65	0						131
0	-147 964	-991	2 443	5 758	-140 754	0	183 805	2 015	254	79 859	265 933		
(préciser HT ou TTC)	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC		
0,00%	-0,06%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,06%								
(préciser HT ou TTC)	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC								
							0,00%	0,00%	0,00%	4,36%	0,05%	0,05%	
							TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
17						0							
12 709						0							
(préciser HT ou TTC)	TTC												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)													
- Délais contractuels : au comptant						- Délais contractuels : au comptant							

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations qui figurent dans le tableau ci-dessus, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

REIMS, le 23 Février 2018

COMPTES ANNUELS

Bilan actif - Bilan passif - Compte de résultat - Annexes

1. BILAN ACTIF en milliers d'euros

ACTIF		NOTES	31/12/2017	31/12/2016
1	Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		0	0
2	Actifs incorporels :	Note 1	2 378	3 168
3	Placements :	Note 2	735 982	729 703
3a	Terrains et constructions	Note 2.1	58 595	56 359
3b	Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Note 2.2	310 068	310 068
3c	Autres placements	Note 2.3	367 319	363 276
4	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte :		0	0
5	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	Note 3	233 465	247 988
5a	Provisions pour primes non acquises et risques en cours		28 872	26 178
5d	Provisions pour sinistres (Non-Vie)		138 883	154 773
5i	Autres provisions techniques (Non-Vie)		65 710	67 037
6	Créances :	Note 4	123 421	115 051
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe :		80 990	72 398
6aa	Primes acquises non émises		5 094	6 134
6ab	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		75 896	66 264
6b	Créances nées d'opérations de réassurance		4 084	632
6c	Autres créances :		38 346	42 021
6ca	Personnel		149	169
6cb	Etat, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques		38	83
6cc	Débiteurs divers		38 160	41 770
7	Autres actifs :		35 349	9 305
7a	Actifs corporels d'exploitation	Note 5	1 863	1 758
7b	Comptes courants et caisse		33 486	7 547
8	Comptes de régularisation actif :		12 964	12 629
8a	Intérêts et loyers acquis non échus		2 995	3 189
8b	Frais d'acquisition reportés		9 230	9 040
8c	Autres comptes de régularisation		739	400
9	Différence de conversion :		0	0
	Total de l'actif		1 143 558	1 117 845

2. BILAN PASSIF en milliers d'euros

PASSIF		NOTES	31/12/2017	31/12/2016
1	Capitaux propres	Note 6	509 772	481 995
1a	Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège		26 668	12 169
1d	Autres réserves		281 734	268 345
1g	Ecart résultant des changements de méthodes au 01/01/95		0	0
1h	Subventions d'investissement		0	0
1i	Ecart de dévolution		170 806	170 806
1e	Report à nouveau		17 135	17 089
1f	Résultat de l'exercice		13 429	13 586
2	Passifs subordonnés		0	0
3	Provisions techniques brutes	Note 7	555 236	556 070
3a	Provisions pour primes non acquises et risques en cours	Note 7.1	66 660	61 155
3d	Provisions pour sinistres (Non Vie)	Note 7.2	356 691	365 177
3f	Provisions pour participation aux bénéfiques (Non Vie)		0	0
3g	Provisions pour égalisation	Note 7.3	20 731	16 579
3i	Autres provisions techniques (Non Vie)	Note 7.4	111 155	113 159
4	Provisions techniques des contrats en unités de compte		0	0
5	Provisions pour risques et charges	Note 8	5 389	4 642
6	Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		0	0
7	Autres dettes	Note 9	69 295	70 899
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe		5 937	4 047
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance		14 000	16 311
7d	Dettes envers des établissements de crédit		10 040	11 081
7e	Autres dettes :		39 319	39 460
7eb	Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		129	144
7ec	Personnel		15 539	15 057
7ed	Etat, organismes de Sécurité sociale et autres collectivités publiques		10 974	11 452
7ee	Créanciers divers		12 677	12 807
8	Comptes de régularisation passif		3 865	4 238
9	Différence de conversion		0	0
	Total du passif		1 143 558	1 117 845

3. COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE en milliers d'euros

Compte technique de l'assurance Non Vie	NOTES	Brut	Cessions	Opérations nettes 2017	Opérations nettes 2016
1 Primes acquises	Note 10	425 229	168 380	256 849	253 039
1a Primes		430 733	171 074	259 660	253 434
1b Variations des primes non acquises et risques en cours		-5 504	-2 694	-2 811	-396
2 Produits des placements alloués	Note 11	6 089	0	6 089	4 582
3 Autres produits techniques	Note 12	18 003	0	18 003	17 312
4 Charges des sinistres	Note 13	-269 766	-79 459	-190 307	-190 031
4a Prestations et Frais payés		-278 253	-95 350	-182 903	-187 309
4b Charges des provisions pour sinistres		8 486	15 891	-7 404	-2 722
5 Charges des autres provisions techniques	Note 7.4	2 004	1 326	677	-4 213
6 Participation aux résultats		0	0	0	0
7 Frais d'acquisition et d'administration	Note 15	-66 905	-24 607	-42 298	-41 879
7a Frais d'acquisition		-58 743	0	-58 743	-60 196
7b Frais d'administration		-8 162	0	-8 162	-8 127
7c Commissions reçues des réassureurs		0	-24 607	24 607	26 443
8 Autres charges techniques	Note 15	-25 200	0	-25 200	-23 429
9 Variation de la provision pour égalisation	Note 7.3	-4 152	0	-4 152	2 080
Résultat technique de l'assurance Non Vie		109 908	90 247	19 661	17 461

4. COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE en milliers d'euros

Compte non technique	NOTES	Opérations nettes 2017	Opérations nettes 2016
1 Résultat technique de l'assurance Non Vie		19 661	17 461
2 Résultat technique de l'assurance Vie		0	0
3 Produits des placements	Note 16	23 680	19 428
3a Revenus des placements		15 015	15 124
3b Autres produits des placements		1 140	334
3c Profits provenant de la réalisation des placements		7 524	3 970
4 Produits des placements alloués		0	0
5 Charges des placements	Note 16	-7 630	-7 756
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		-2 602	-2 930
5b Autres charges des placements		-2 900	-3 067
5c Pertes provenant de la réalisation des placements		-2 128	-1 759
6 Produits des placements transférés	Note 11	-6 089	-4 582
7 Autres produits non techniques	Note 17	3 280	2 394
8 Autres charges non techniques	Note 17	-7 670	-7 577
9 Résultat exceptionnel	Note 18	11	480
9a Produits exceptionnels		469	709
9b Charges exceptionnelles		-458	-229
10 Participation des salariés		0	-23
11 Impôts sur les bénéfices	Note 19	-11 813	-6 238
Résultat de l'exercice		13 429	13 586

5. RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2017	2016	2015	2014	2013
I Situation financière en fin d'exercice					
a) Fonds d'établissement	26 668	12 169	610	610	610
II Opérations et résultats de l'exercice					
a) Cotisations de l'exercice (1)	425 229	417 536	417 069	417 799	420 917
b) Résultats avant impôt, amortissements nets (2), provisions nettes (2), et participation aux résultats des salariés	44 300	29 543	39 671	36 594	25 224
c) Impôts sur les sociétés (3)	11 813	6 238	14 663	15 675	6 425
d) Résultats après impôt, amortissements et provisions.	13 429	13 586	19 629	13 174	11 163
IV Personnel					
a) Nombre de salariés	1 197	1 181	1 191	1 160	1 162
b) Montant de la masse salariale	45 957	45 645	44 506	44 262	43 741
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	3 014	2 952	2 783	2 696	2 735

(1) - Les cotisations de l'exercice sont brutes de cession, mais nettes d'annulations, auxquelles sont ajoutées les variations des CENA, des CANE et des CANUL.

(2) - Amortissements et provisions nets de reprises

(3) - L'IFA est considéré comme un impôt sur les bénéfices

6. ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2017

6.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés

Le dispositif contenu dans la Loi de Finance 2017 prévoit la mise en place de deux contributions d'IS exceptionnelles ("surtaxe") par l'application d'un taux de contributions cumulées de 30 %, s'ajoutant à l'IS calculé au taux normal ou au taux réduit de l'IS sur le résultat d'ensemble des groupes intégrés dont le chiffre d'affaire consolidé est supérieur à 3 milliards d'euros. Le groupe d'intégration fiscale Groupama SA, dont

fait partie Groupama Nord-Est, est directement affecté par cette évolution réglementaire et supportera donc un taux d'impôt sur les sociétés de 44,43% en 2017 et non pas de 34,43%. L'impact de ce dispositif dans les comptes de Groupama Nord-Est en 2017 est de 2,66 millions d'euros.

6.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Nous n'avons pas observé d'événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

2017 ayant une incidence sur les comptes de cet exercice.

6.3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes individuels de Groupama Nord Est sont établis et présentés conformément aux dispositions du code des assurances et du code de commerce : Art L. 123-12 et L123-22 du code de commerce, applicables aux entreprises d'assurance en vertu de l'article R342-2 du code des assurances.

Les postes de l'actif du bilan figurent pour leur montant net. Le détail des montants bruts et des amortissements ou provisions est indiqué dans la présente annexe.

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont présentés distinctement des autres placements.

Les charges à payer et produits à recevoir sont rattachés aux postes principaux du bilan.

Le résultat de l'exercice est inscrit au bilan dans le poste des capitaux propres.

Le compte de résultat présente dans deux tableaux distincts les comptes relatifs aux opérations d'assurance non vie et ceux relatifs aux opérations non techniques.

Les charges et les produits sont présentés en liste.

Les frais de gestion sont présentés par destination.

6.3.1. Actifs incorporels

Les valeurs incorporelles immobilisées constituées des droits au bail et des logiciels ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise, à savoir :

ACTIFS INCORPORELS	Mode	Durée	Taux
Droits au bail	NA	0 ans	0 %
Logiciels < 10 000 €	Linéaire	1 an	100 %
Logiciels > 10 000 €	Linéaire	5 ans	20 %

6.3.2. Placements

● Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

✓ Terrains et constructions, parts de SCI

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise.

L'approche par composants a été introduite par le règlement CRC N° 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs applicable depuis le 1er janvier 2005. Si l'un ou plusieurs éléments constitutifs d'un actif ont chacun des utilisations différentes, ou procurent des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu (PCG, art. 311-2 créé par l'art. 5.2 du Règlement CRC N° 2002-10 et re-codifié par l'art.2-4 du Règlement CRC N°2004-06).

Ainsi l'approche par composants se fait à l'intérieur du prix d'acquisition et, en conséquence, les différents composants significatifs de l'actif doivent être identifiés et comptabilisés de manière séparée dès l'acquisition de l'actif. Les coûts de remplacement d'un composant doivent être comptabilisés à l'actif et la valeur nette comptable du composant remplacé sortie de l'actif.

Les frais d'acquisition des immobilisations seront incorporés au coût d'acquisition de l'immobilisation. Il n'a pas été retenu de valeurs résiduelles pour la détermination des bases d'amortissement.

Conformément à l'article 311-2 du PCG, les composants d'une immobilisation corporelle identifiés à l'actif sont amortis en fonction de leur durée réelle d'utilisation par l'entreprise. Cette durée correspond, en principe, à celle séparant deux remplacements.

La Fédération Française de Sociétés d'Assurance a préconisé une grille d'amortissement des immobilisations par composant que l'entreprise applique.

COMPOSANTS	Habitation et bureaux avant 1945	Habitation et bureaux après 1945	Immeubles Grande Hauteur (façades verre)	Entrepôts (garages - parkings)
Gros œuvre	120 ans	80 ans	70 ans	30 ans
Clos et couvert	35 ans	30 ans	30 ans	30 ans
Installations techniques	25 ans	25 ans	25 ans	20 ans
Agencements - Équipements secondaires	15 ans	15 ans	15 ans	10 ans

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un

expert agréé par l'autorité de contrôle. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert agréé par l'autorité de contrôle.

✓ Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles, sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

✓ Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ; pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat connu au jour de l'inventaire.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond pour les titres cotés au dernier cours au jour de l'inventaire ; pour les titres non cotés, à la valeur vénale

✓ Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

🌀 Provisions pour dépréciation des actifs

✓ Généralités

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenu fixe, une provision pour dépréciation est constatée à l'actif dès lors que cette dépréciation présente un caractère durable (PDD). La détermination des lignes éventuellement provisionnables, ainsi que la valeur à retenir pour le montant de la provision sont effectuées dans le respect des

règles édictées par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) dans un avis rendu le 18 décembre 2002.

Dans le contexte des marchés financiers, des incertitudes éventuelles peuvent résulter du fait que les valeurs de réalisation retenues sur la base des dernières cotations ou des derniers prix

de rachat publiés, peuvent différer sensiblement des prix auxquels seraient effectivement réalisées les transactions si les actifs devaient être cédés.

Par ailleurs, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenu fixe ont une valeur de réalisation inférieure à la valeur comptable, l'écart constaté

✓ Valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison entre la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcote/décote), et la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation.

✓ Valeurs mobilières à revenus variables (hors titres Groupama Holdings)

L'étude de provisionnement a été effectuée avec toutes les règles de prudence et dans le respect des orientations édictées par l'avis du CNC du 18 décembre 2002.

La valeur de réalisation des titres provisionnables en application de ces modalités a été réalisée en fonction d'une approche multicritères fondée sur l'horizon de détention du titre et sur son potentiel de revalorisation.

Une dépréciation durable est présumée pour les titres à revenus variables cotés notamment :

- s'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent,
- lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté,
- s'il existe des indices objectifs de dépréciation durable.

✓ Participation dans Groupama Holding et Groupama Holding 2

La valeur nette comptable des titres de participation de Groupama Holding (GH) et Groupama Holding 2 (GH2) s'élève respectivement à 289,2 millions d'euros et 20,6 millions d'euros au 31 décembre 2017 (note 2.2). La méthode de valorisation de ces titres repose sur la valorisation de Groupama SA compte tenu du fait que GH et GH2 (holdings dont l'activité unique est la détention des titres Groupama SA) détiennent à eux deux la quasi-totalité des titres Groupama SA. La valeur patrimoniale de Groupama SA s'appuie sur une valorisation des actifs détenus par Groupama SA (titres de participation et actifs de placement), sur une valorisation de son activité de réassurance selon une méthode de valorisation de portefeuille et sur une valorisation de son activité de holding.

entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous poste de provisions techniques appelé «provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques» (PRE). Cette provision a pour objet de faire face à une liquidité insuffisante des placements notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Des dépréciations peuvent être également constatées dans les cas suivants :

- les valeurs destinées à être cédées à court terme qui ont été provisionnées à 100 % de la moins-value latente,
- les valeurs pour lesquelles les gérants de portefeuille ont une opinion négative, et qui ont été également provisionnées à 100 % de la moins-value latente,
- les titres de participation stratégiques. En effet, l'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

Pour les titres de participation, cette valorisation se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités et tenant compte de leur besoin de solvabilité le cas échéant.

Chaque entité faisant l'objet d'une valorisation fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'une évolution de ratio combiné à l'horizon de son plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction des objectifs de chaque entité, de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...).

Les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie disponibles actualisés sont déterminés

à partir d'hypothèses financières (notamment taux d'actualisation et taux de rendement).

Les flux de trésorerie futurs disponibles retenus correspondent en règle générale :

- Durant une période explicite qui correspond aux premières années, la chronique de flux s'appuie notamment sur les trois premières années de la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.
- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation. Pour les autres entités, la marge de solvabilité est évaluée selon les dispositions réglementaires applicables localement.

Suite à la promulgation de la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (Loi Sapin 2), publiée le 10 décembre 2016 au Journal Officiel, Groupama SA se transformera au cours du premier semestre de l'année 2018 de société anonyme en caisse de réassurance mutuelle

✓ Placements immobiliers (constructions et parts de SCI)

Groupama Nord Est a apprécié, à la clôture de l'exercice, s'il existe un indice montrant qu'un immeuble de placement a pu perdre notablement de sa valeur.

agricole à compétence nationale (la "Caisse Nationale"), après un vote de l'Assemblée Générale de Groupama SA. Cette opération sera précédée de la fusion absorption de GH et de GH2 par Groupama SA, opération qui conduira les caisses régionales à détenir directement des actions de Groupama SA.

En application de la loi et après le vote de l'Assemblée Générale de Groupama SA, Groupama Nord-Est deviendra ensuite sociétaire de la future Caisse Nationale, détenant un pourcentage des droits de vote en assemblée générale; ses actions Groupama SA seront concomitamment converties en certificats mutualistes émis par la future Caisse Nationale.

Au 31 décembre 2017, Groupama Nord-Est détient par conséquent des actions qui vont être converties en certificats mutualistes au cours du premier semestre 2018 dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Sapin 2.

Selon l'analyse menée (s'appuyant notamment sur les futurs statuts de la Caisse Nationale Groupama, le contrat de solidarité financière existant au sein du Groupe, le règlement général de réassurance) qui démontre que les droits politiques et patrimoniaux donnés par les actions de Groupama SA ne sont pas substantiellement modifiés par la conversion en certificats mutualistes et, en vertu des textes comptables de droit commun applicables en l'espèce et de la documentation comptable relative aux certificats mutualistes, la méthode de valorisation des certificats mutualistes émis dans le cadre de la conversion sera identique à celle des actions de l'entité fusionnée Groupama SA/GH/GH2 au moment de la conversion.

Pour réaliser cette démarche d'identification des dépréciations, des indices externes (valeur de marché, taux de rendement, etc.) et internes (obsolescence, dégradations, performances inférieures aux prévisions) ont été considérés.

🌀 **Réforme des placements (changement de réglementation comptable)**

Le décret n° 2013-717 du 2 août 2013 modifie la liste des actifs qui relèvent de la catégorie « R343-10 », en y ajoutant différentes modalités d'investissements dans les prêts aux entreprises non cotées et aux collectivités publiques, à savoir des investissements en direct ou au travers de fonds de prêts.

Cet élargissement a conduit l'ANC à adopter un règlement pour adapter le cadre comptable spécifique à ces instruments, avec notamment

un mode de dépréciation différencié selon l'horizon de détention, en distinguant le risque de crédit des autres risques liés aux évolutions du marché.

Le règlement de l'ANC n° 2015-11 du 28 novembre 2015 complète en conséquence les dispositions comptables applicables aux valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du code des assurances. Ce changement de réglementation n'a aucun impact pour Groupama Nord Est.

6.3.3. Créances

● Provision pour dépréciation des comptes clients (CANNUL)

Le calcul de la provision pour cotisations annulées (CANNUL) clôture exercice pur est réalisé sur la base d'une moyenne des taux d'annulation observés par année de survenance. La CANNUL

sur exercices antérieurs permet quant à elle de couvrir par année de survenance les pertes au-delà d'un taux cible de recouvrement sur les cotisations contentieuses origine.

● Provision pour dépréciation des autres créances

La provision sur créance des locataires est déterminée par extraction des soldes impayés de novembre projetés au 31 décembre. A ce constat

comptable s'ajoute ensuite une analyse individuelle de chaque cas par le secteur immobilier qui entérine, ou non, la provision.

● Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le dispositif du Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE), créé par la loi du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012, est appliqué au sein de Groupama Nord-Est pour les rémunérations versées depuis le 1er janvier 2013.

L'intéressement et la participation ne sont pas pris en compte.

Le CICE est assis sur les rémunérations versées au cours de l'année civile qui n'excèdent pas 2,5 SMIC, calculé pour un an sur la base de la durée légale de travail (soit 44 k€). Dès lors que la rémunération annuelle d'un salarié dépasse ce plafond, elle est exclue pour sa totalité de l'assiette du crédit d'impôt. En 2017, le taux du crédit d'impôt est de 7 %.

Le montant de ce crédit d'impôt, destiné au financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, est utilisé sur diverses actions dans le cadre du Projet d'Entreprise :

- déploiement de la Base de Données Économiques et Sociales,
- amélioration de la satisfaction clients par l'engagement des collaborateurs autour de l'esprit de service et d'une identité collective,
- utilisation du Digital pour améliorer l'efficacité commerciale multicanal : nouveaux outils pour l'offre internet et smartphone, signature électronique de documents,
- déploiement d'outils permettant la simplification de la souscription : SMART PRO ACPS, SMART AGRI et le produit 4AS,
- mise en œuvre des certificats mutualistes,
- optimisation du patrimoine applicatif du Système Informatique,
- mise en œuvre et suivi des risques dans le cadre de Solvabilité 2 permettant d'éclairer la gouvernance via les audits et les comités des risques, gestion des réclamations.

L'assiette de calcul du CICE est constituée de toutes les rémunérations brutes versées au salarié en contrepartie ou à l'occasion du travail et soumises à cotisations au sens de l'article L.242-1 du Code de la Sécurité sociale (notamment les salaires, les indemnités de congés payés, les indemnités, primes, gratifications et tous autres avantages en argent, les avantages en nature). En cas d'heures supplémentaires, les majorations sont incluses.

6.3.4. Cotisations acquises à l'exercice

● Primes

Les primes comprennent :

- les primes émises dans l'exercice, nettes d'annulations et de ristournes,

- la variation des primes restant à émettre,
- la variation des primes à annuler.

● Primes non acquises

La provision pour primes non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêt.

à l'exception de l'assurance construction et de l'assurance dépendance, qui relèvent de modalités spécifiques de provisionnement.

Elle est constituée conformément aux articles R 343-7-2° du code des assurances et 143-5 du Règlement de l'Autorité Nationale de la Comptabilité (ANC) pour l'ensemble des risques,

Le calcul est effectué contrat par contrat, au prorata temporis du nombre de jours s'écoulant entre la date d'inventaire et la date d'échéance des cotisations émises.

● Primes acquises à l'exercice

Le montant des primes acquises à l'exercice est égal au montant des primes émises nettes

auquel s'ajoute la variation des primes non acquises.

6.3.5. La gestion des sinistres

● Sinistres réglés

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent

également les commissions et les autres frais engagés pour la gestion des sinistres.

● Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion.

Ces provisions sont suffisantes dans une appréciation prudente, en l'état des informations disponibles et compte tenu des moyens de contrôle mis en place et des résultats obtenus.

Deux méthodes de calcul sont utilisées à Groupama Nord Est pour évaluer les dépenses pour sinistres non encore comptabilisés à la clôture de l'exercice :

- Evaluation des dossiers au coût moyen pour l'ensemble des risques inférieurs à des seuils déterminés par risques.
- Evaluation au coût réel pour les dossiers au-dessus des seuils fixés par risques et dès le 1^{er} euro pour les risques divers, construction, corporels, contentieux, perte d'exploitation, bétail, bris de machine, complémentaire frais de soin (CFS), mensualisation, rentes, flottes, assistance et catastrophes naturelles.

Le montant total des provisions pour sinistres à payer s'élève à 319,9 millions d'euros au 31 décembre 2017 (note 7.2). Ces provisions sont évaluées sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Elle permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant (conformément à

l'article 143-10 du règlement de l'ANC n°2015-11) et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs et des prévisions de recours.

De même, ces prévisions de recours sont déterminées soit statistiquement, par l'application sur les provisions de sinistres à payer d'un taux moyen issu du rapport entre les recours encaissés et les règlements effectués sur les trois derniers exercices, soit par une provision dossier par dossier. Depuis 2006, une prévision de recours supplémentaire (estimée à l'aide des triangles de recours en fonction du déroulement des dernières années) a été mise en place.

Les provisions pour sinistres non encore manifestés (PSNEM) relatives aux garanties d'assurance construction sont constituées conformément aux articles 143-13, 143-14 et 143-15 du règlement ANC.

Des provisions de gestion sont constituées conformément à l'article 143-11 du Règlement ANC. Elles sont obtenues par l'application aux provisions pour sinistres (nettes des estimations des règlements de décembre) à payer y compris la PSNEM et aux prévisions de recours (nettes des estimations d'encaissements de décembre) d'un taux de chargement déterminé à partir du rapport entre les frais de gestion des sinistres répartis des trois dernières années et les règlements de sinistres et recours encaissés de ces mêmes années.

🌀 Provisions pour égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R343-7-6 du Code des Assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus sur le périmètre suivant : éléments naturels, risque atomique, risques de responsabilité civile dus à la pollution,

risques grêle, risques catastrophes naturelles, risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative. Le Code des Assurances définit les modalités de calcul mais ne stipule pas les modalités de reprise de ces provisions.

🌀 Autres provisions techniques

✓ Provision pour risques croissants

La provision pour risques croissants comptabilisée en assurance dépendance est complétée, par prudence, d'une provision dite de stabilité, dont l'objet est de faire face à l'incertitude liée aux statistiques insuffisantes sur ce risque s'appréciant sur une longue durée et dont la commercialisation est relativement récente. Cette provision qui concerne les contrats Dépendance

est calculée en fonction de l'âge et de l'ancienneté de souscription pour chacun des assurés. Elle est appréciée sur une base prospective, en retenant la différence des valeurs actuelles probables des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

✓ Provisions mathématiques des rentes en cours

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées des valeurs actualisées des rentes et accessoires de rentes restant à payer à la date de l'inventaire. Ce poste intègre les provisions constituées au titre des affaires directes et les provisions complémentaires sur acceptations.

En assurances de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien du bureau commun des assurances collectives (B.C.A.C.).

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence des provisions mathématiques des rentes viagères non vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient désormais sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002.

S'agissant des provisions mathématiques des rentes, l'entreprise avait évalué de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. Elle avait ainsi progressivement augmenté, depuis l'exercice 2000, les provisions mathématiques de rentes viagères non vie calculées à la clôture (en application des tables

réglementaires TD-TV 88/90) par une provision complémentaire s'appuyant sur la table TPRV 93.

La publication de nouveaux barèmes de capitalisation pour l'indemnisation des victimes (BCIV) utilisés pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels à compter du 1er janvier 2011 a conduit à une révision de cette approche. Ces nouveaux barèmes s'appuient sur les tables de mortalité récentes (TH / TF 2000-2002) et sont mieux adaptés au risque visé que la table TPRV.

Des provisions de gestion sont constituées conformément à l'article 143-11 du Règlement ANC. Elles sont obtenues par l'application aux provisions mathématiques et aux provisions complémentaires d'un taux de chargement déterminé à partir du rapport entre les frais de gestion des sinistres imputés à la gestion des rentes des trois dernières années et les règlements des arrérages de ces mêmes années.

S'agissant de la provision pour fluctuation de taux, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'effet prolongé de la baisse des taux d'intérêts. Les provisions mathématiques de rentes sont calculées sur la base d'un taux d'actualisation égal au taux moyen des emprunts d'état constaté sur les 24 derniers mois. A fin 2017, l'écart entre cette moyenne et le taux de décembre s'élève à -0,08 point. Aucune provision pour fluctuation des taux n'a donc été constituée.

✓ Provision pour risques en cours (PREC)

Une provision pour risques en cours est constituée conformément au 2° bis de l'article R343-7 du code des assurances et à l'article 143-7 du Règlement ANC, lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date excède la provision pour primes non acquises.

Conformément aux dispositions du code des assurances, les frais de gestion retenus pour le

calcul de la provision pour risques en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration.

Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des primes.

✓ Dépendance

Le montant total des provisions liées au risque dépendance s'établit à 47,6 millions d'euros au 31 décembre 2017 (dont 34,7 millions d'euros au titre de la provision pour risques croissants). Les provisions mathématiques des rentes en service et provisions de sinistres à payer, couvrant les sinistres en cours ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance - loi de maintien en dépendance - et d'un taux technique de 0,53% (75% TME). Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (valeur actuelle probable des engagements de l'assureur et des assurés) ont

été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance- loi de décès des valides, lois d'incidence différenciées par produit et loi de maintien en dépendance - et d'un taux technique de 0,90% visant à refléter l'environnement financier courant. La caisse régionale réalise annuellement un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires.

6.3.6. La réassurance

🌀 Opérations de réassurance acceptées

Les opérations acceptées correspondent aux rétrocessions de la part de Groupama SA.

🌀 Opérations d'assurance cédées

Les opérations d'assurance cédées sont de deux catégories :

- La réassurance des caisses locales, en vertu d'un règlement de réassurance adopté par l'Assemblée Générale de Groupama Nord Est le 16 juin 2006 avec date d'effet au 1er janvier 2006. Cette réassurance porte sur les risques de base
- La réassurance auprès de Groupama SA, dans les conditions fixées par la nouvelle Convention de Réassurance adoptée en décembre 2013, à effet du 1er janvier 2014. Cette réassurance comprend dans tous les risques une cession de quote-part,

avec une cession de quote-part, complétée à chaque fois que nécessaire, par une protection en excédent de sinistre ou un excédent de perte annuelle.

complétée à chaque fois que nécessaire et selon le type d'aléa présenté par chaque branche, par une protection en excédent de sinistre ou un excédent de perte annuelle ou une combinaison de ces deux formules.

Les Frais généraux

✓ Les frais de fonctionnement

Conformément aux règles établies par le Plan Comptable de l'Assurance de 1995, les charges sont d'abord enregistrées en comptabilité par nature dans des comptes de la classe 9.

Dans un deuxième temps et afin d'être inscrites dans le compte de résultat, elles sont réparties

par destination (classe 6) soit par imputation directe, soit par application de clés d'affectation analytique (temps passé, nombre de personnes, surfaces occupées, etc.).

✓ Frais d'acquisition reportés

En application de l'article 151-1 du Règlement ANC, la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charges de l'exercice est portée à l'actif du bilan.

Ces frais d'acquisition reportés sont calculés en appliquant aux frais d'acquisition comptabilisés le ratio « Provision de cotisations non acquises sur Cotisations émises ».

Participation des salariés aux résultats de l'Entreprise et intéressement.

Les textes en vigueur pour la détermination de cette réserve s'appliquent sur la base du Plan Comptable des Assurances.

Un avenant n°2 à l'accord de participation du 18 décembre 1997, signé le 31 mars 2016 est entré en vigueur le 1er avril 2016.

La réserve spéciale de participation des salariés est calculée selon la formule suivante :

Par ailleurs, un accord d'intéressement pour une durée de trois années (2017-2018-2019) a été signé le 8 juin 2017.

RSP = $1/2 (B - 5 \% C) \times S/VA$
Avec B = Résultat fiscal net
C = Capitaux propres
S = Base Brute Fiscale Salaires
VA = Valeur Ajoutée

Engagements sociaux

✓ Médailles du travail et jours anniversaires

La recommandation CNC n° 03-R-01 du 1er avril 2003 précise que les médailles du travail et, par assimilation, les jours anniversaires ne constituent pas des avantages similaires aux retraites (au sens du 3ème alinéa de l'article L 123-13 du code de commerce).

Conseil National de la Comptabilité (CNC), ce qui rend leur provisionnement obligatoire pour toutes les entreprises.

En conséquence, les médailles du travail et jours anniversaires entrent dans le champ d'application du règlement n° 2000-06 sur les passifs du

Conformément à l'article 314-1 du Plan comptable général (PCG), la première comptabilisation a été effectuée au 31 décembre 2003 dans les charges de l'exercice afin de ne pas perdre le droit de déduction fiscale.

✓ Engagements en matière de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière sont couverts par un contrat d'assurance souscrit le 16 décembre 1997.

6.4. NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Note 1. Actifs incorporels

Les valeurs incorporelles s'élevaient en 2017 à 2,38 millions d'euros nets d'amortissements contre 3,17 millions d'euros en 2016.

Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2017 en milliers d'euros

1.A.1 : VALEURS BRUTES	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
505 Logiciels	53 882	1 843	0	55 725
506 Droit au bail	87		0	87
508 Autres immobilisations incorporelles	0		0	0
509 Immobilisations incorporelles en cours	0		0	0
Total	53 969	1 843	0	55 812

1.A.2 : AMORTISSEMENTS	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
505 Logiciels	50 800	2 633	0	53 434
506 Droit au bail	0	0	0	0
508 Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
509 Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Total	50 800	2 633	0	53 434

1.A.3 : PROVISIONS	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
505 Logiciels	0	0	0	0
506 Droit au bail	0	0	0	0
508 Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
509 Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

1.A.4 : VALEURS NETTES	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Entrée nette de l'exercice	Sortie nette de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
505 Logiciels	3 082	-790	0	2 291
506 Droit au bail	87	0	0	87
508 Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
509 Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Total	3 168	-790	0	2 378

Note 2. Placements

Sur l'exercice 2017, les placements progressent de 6,28 millions d'euros correspondant, en partie, aux excédents de trésorerie dégagés sur l'année.

A la clôture de l'exercice, la plus-value latente sur l'ensemble des placements autres que les

valeurs mobilières à revenus fixes (évalués selon l'article R.343-9 du code des assurances) s'élève à 84,39 millions d'euros (dont 4 millions d'euros concernant les participations stratégiques dans des sociétés du groupe). En conséquence, il n'a pas été constitué de PRE (Note 2.4).

Note 2.1. Terrains et constructions

Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2017 en milliers d'euros

1.B.1 : VALEURS BRUTES	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
210 Terrains non construits	0	0	0	0
212 Immeubles bâtis hors immeubles exploitation	11 161	2 735	395	13 500
219 Immeubles d'exploitation	53 688	346	55	53 979
211 Parts de sociétés à objet foncier non cotées	800	0	4	796
213 Parts et actions de S.I. non cotées hors I.E.	20 440	785	1 049	20 176
222 Immeubles en cours	69	1 074	0	1 143
Total	86 158	4 940	1 503	89 595

1.B.2 : AMORTISSEMENTS	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
210 Terrains non construits	0	0	0	0
212 Immeubles bâtis hors immeubles exploitation	4 178	201	167	4 212
219 Immeubles d'exploitation	25 586	1 102	44	26 644
211 Parts de sociétés à objet foncier non cotées	0	0	0	0
213 Parts et actions de S.I. non cotées hors I.E.	0	0	0	0
222 Immeubles en cours	0	0	0	0
Total	29 765	1 302	211	30 856

1.B.3 : PROVISIONS	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
210 Terrains non construits	0	0	0	0
212 Immeubles bâtis hors immeubles exploitation	18	136	10	144
219 Immeubles d'exploitation	0	0	0	0
211 Parts de sociétés à objet foncier non cotées	0	0	0	0
213 Parts et actions de S.I. non cotées hors I.E.	16	0	16	0
222 Immeubles en cours	0	0	0	0
Total	34	136	26	144

1.B.4 : VALEURS NETTES	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Entrée nette de l'exercice	Sortie nette de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
210 Terrains non construits	0	0	0	0
212 Immeubles bâtis hors immeubles exploitation	6 964	2 398	218	9 145
219 Immeubles d'exploitation	28 102	-756	11	27 335
211 Parts de sociétés à objet foncier non cotées	800	0	4	796
213 Parts et actions de S.I. non cotées hors I.E.	20 424	785	1 033	20 176
222 Immeubles en cours	69	1 074	0	1 143
Total	56 359	3 502	1 266	58 595

Immobilier en direct (Terrains, constructions et immeubles en cours)

Une vente d'immeuble de placement est intervenue en 2017 pour une VNC de 210 milliers d'euros ainsi que l'acquisition de deux immeubles de placement pour 2,5 millions d'euros. Les autres mouvements de l'année

correspondent au rythme normal de travaux d'entretien des immeubles.

Au 31 décembre 2017, une provision pour dépréciation de trois immeubles de placement a été constituée pour 144 milliers d'euros.

● Parts de sociétés immobilières non cotées

La diminution du brut de 785 milliers d'euros enregistrée en 2017 correspond aux mouvements des comptes courants des différentes sociétés foncières. Trois SCI gérées

directement par Groupama Nord-Est portent des immeubles de placement. Une reprise de provision de 16 milliers d'euros sur les parts de ces SCI a été réalisée en 2017.

Note 2.2. Entreprises liées ou avec un lien de participation

Ce périmètre regroupe principalement la participation de la Caisse régionale dans Groupama Holding, Holding 2, et dans des titres stratégiques comme Centaure. Le

mouvement constaté de 314 milliers d'euros à la fois en entrée et en sortie ne fait que matérialiser le reclassement comptable du titre Centaure.

● Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2017 en milliers d'euros

1.C.1 : VALEURS BRUTES		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
250	Actions ou autres titres à revenu variable	436 227	314	0	436 540
254	Autres placements	0	0	0	0
260	Actions ou autres titres à revenu variable	314	0	314	0
Total		436 540	314	314	436 540

1.C.2 : AMORTISSEMENTS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
250	Actions ou autres titres à revenu variable	0	0	0	0
254	Autres placements	0	0	0	0
260	Actions ou autres titres à revenu variable	0	0	0	0
Total		0	0	0	0

1.C.3 : PROVISIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
250	Actions ou autres titres à revenu variable	126 473	0	0	126 473
254	Autres placements	0	0	0	0
260	Actions ou autres titres à revenu variable	0	0	0	0
Total		126 473	0	0	126 473

1.C.4 : VALEURS NETTES		Montant net à l'ouverture de l'exercice	Entrée nette de l'exercice	Sortie nette de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
250	Actions ou autres titres à revenu variable	309 754	314	0	310 068
254	Autres placements	0	0	0	0
260	Actions ou autres titres à revenu variable	314	0	314	0
Total		310 068	314	314	310 068

🌀 Détail sur la participation dans Groupama Holding et Groupama Holding 2

	Nombre de titres	% détention	31 décembre 2017 (en K€)			31 décembre 2016 (en K€)		
			Valeur brute comptable	Provision	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Provision	Valeur nette comptable
Groupama Holding	3 300 650	8,81 %	400 307	111 135	289 172	400 307	111 135	289 172
Groupama Holding 2	2 451 036	7,09 %	35 889	15 308	20 581	35 889	15 308	20 581
Total	5 751 686	%	436 196	126 443	309 753	436 196	126 443	309 753

La VNC des titres de Groupama Holdings au 31 décembre 2017 s'établit à 309,8 Millions d'euros, au même niveau qu'en 2016.

pas de mouvement de provision dans les comptes de la Caisse régionale tant que celle-ci reste comprise entre 100% et 105 % de la VNC.

Malgré la variation de la valorisation de Groupama Holding entre 2016 et 2017, il n'y a

🌀 Liste des filiales et participations au 31 décembre 2017 en milliers d'euros

TABLEAU A FILIALES : TITRES DETENUS A PLUS DE 50 %	Capital	Autres Capitaux propres	Quote part détenue	Résultats dernier ex. clos (1)	Valeur comptable titres détenus		
					Brute au 31/12/2017	Provision au 31/12/2017	Nette au 31/12/2017
SCI AMA (Note 2.1.)	2 710	0	99,99%	148	4 512	0	4 512
SCI 13 ST SYMPHORIEN (Note 2.1.)	1 260	0	99,99%	-24	1 260	0	1 260
SCI 23 RUE DE TOURVILLE (Note 2.1.)	4 627	0	99,99%	215	4 662	0	4 662
SCI LENGLET (Note 2.1.)	1 614	0	99,99%	-9	1 614	0	1 614
TABLEAU B PARTICIPATIONS : TITRES DETENUS A PLUS DE 10 %	Capital	Autres Capitaux propres	Quote part détenue	Résultats dernier ex. clos (1)	Valeur comptable titres détenus		
					Brute au 31/12/2017	Provision au 31/12/2017	Nette au 31/12/2017
SCI MDA (Note 2.1.)	2 307	4 322	38,73%	223	2 891	0	2 891
SCI LA JONQUIERE (Note 2.1.)	3 668	187	23,91%	16	877	0	877
SA CENTAURE (Note 2.2.)	320	1 144	32,99%	86	314	0	314
TABLEAU C PARTICIPATIONS ENTREPRISES LIEES	Capital	Autres Capitaux propres	Quote part détenue	Résultats dernier ex. clos (1)	Valeur comptable titres détenus		
					Brute au 31/12/2017	Provision au 31/12/2017	Nette au 31/12/2017
GROUPAMA HOLDING (Note 2.2.)	3 145 362	121 048	8,11%	11 795	400 307	111 135	289 172
GROUPAMA HOLDING 2 (Note 2.2.)	286 056	2 711	7,09%	1 094	35 889	15 308	20 581
SOCIETE FORESTIERE (Note 2.1.)	74 958	3 192	0,91%	16	762	0	762
SCI PIPACT (Note 2.1.)	2 820	8 481	7,09%	1 200	200	0	200

(1) Dernier exercice clos : 2016

Note 2.3. Autres placements

Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2017 en milliers d'euros

2.1 : VALEURS BRUTES		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
230	Actions et autres titres à revenu variable	171 000	193 636	199 083	165 553
231	Oblig., titres de créances et autres à rev.fixe	189 495	73 428	64 038	198 885
232	Prêts	3 690	111	229	3 572
Total		364 185	267 175	263 350	368 010

2.2 : AMORTISSEMENTS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : à l'ouverture de l'exercice	Diminution : dotation de l'exercice	Montant reprise de l'exercice
230	Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0
231	Oblig., titres de créances et autres à rev.fixe	0	0	0	0
232	Prêts	0	0	0	0
Total		0	0	0	0

2.3 : PROVISIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
230	Actions et autres titres à revenu variable	751	0	59	691
231	Oblig., titres de créances et autres à rev.fixe	158	0	158	0
232	Prêts	0	0	0	0
Total		909	0	217	691

2.4 : VALEURS NETTES		Montant net à l'ouverture de l'exercice	Entrée nette de l'exercice	Sortie nette de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
230	Actions et autres titres à revenu variable	170 249	193 636	199 024	164 862
231	Oblig., titres de créances et autres à rev.fixe	189 337	73 428	63 880	198 885
232	Prêts	3 690	111	229	3 572
Total		363 276	267 175	263 132	367 319

Actions et autres titres à revenus variables (hors titres Groupama Holdings-Note 2.2)

Cette poche inclut notamment les supports de trésorerie ce qui explique à la fois la progression de 5,39 millions d'euros et l'ampleur des mouvements.

A la clôture des comptes, une reprise partielle de provision pour dépréciation à caractère durable est constatée pour 59 milliers d'euros reflétant l'amélioration des cours des cours du titre Veolia Environnement.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Augmentation de 9,55 millions d'euros du portefeuille obligataire, dans le respect des contraintes de gestion actifs-passifs de l'entreprise.

A la clôture des comptes, une reprise totale de provision pour dépréciation à caractère durable est constatée pour 158 milliers d'euros concrétisant la sortie des titres BAC suite au dénouement de la liquidation de cette société.

🌀 **Détail des titres de dette souveraine des pays PIIGS**

Les investissements en obligations détenues en direct et émises par les états considérés comme

"non core", c'est-à-dire Espagne, Irlande, Italie et Portugal, se présentent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2017			31/12/2016		
Pays	Prix de revient brut	Valeur de réalisation	Plus ou moins-value latente brute	Prix de revient brut	Valeur de réalisation	Plus ou moins-value latente brute
Portugal	0	0	0	0	0	0
Irlande	0	0	0	1 023	1 049	26
Italie	9 797	9 944	147	12 099	12 362	263
Espagne	9 162	10 052	890	8 584	9 731	1 147
Total	18 959	19 996	1 037	21 706	23 142	1 436

Ce portefeuille d'obligations détenues en direct ne détient aucun titre de dette souveraine grecque.

🌀 **Prêts**

Le stock au 31 décembre 2017 est stable par rapport à 2016 et aucune provision n'a été constituée au titre des prêts accordés.

Note 2.4. ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS en milliers d'euros

Tableau Art 423-13 B Règlement ANC 215-11 du 28/11/2015	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers			
a) Terrains et constructions	88 452	57 452	93 885
i. Terrains non construits			
ii. Parts de sociétés non cotées à objet foncier	796	796	1 461
iii. Immeubles bâtis hors immeubles d'exploitation	13 500	9 145	17 394
iv. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées hors immeubles d'exploitation	14 667	14 667	27 588
v. Immeubles d'exploitation (immeubles bâtis et parts de sociétés immobilières non cotées)	59 489	32 845	47 443
b) Terrains et constructions en cours	1 143	1 143	0
i. Terrains affectés à une construction en cours			
ii. Immeubles en cours			
iii. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées (immeubles en cours)			
iv. Immobilisations grevées de droits (commodats)			
v. Immeubles d'exploitation en cours	1 143	1 143	0
TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS	89 595	58 595	93 885
2. Actions, parts et autres titres à revenu variable			
a) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entités avec lesquelles il n'existe pas de lien de participation ou entités liées	165 553	164 862	208 906
i. Actions et titres cotés	2 749	2 058	2 045
ii. Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	90 124	90 124	108 963
iii. Actions et parts d'autres OPCVM	71 610	71 610	96 825
iv. Actions et titres non cotés	1 070	1 070	1 073
b) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans des entités liées	436 540	310 068	314 230
i. Actions et titres cotés			
ii. Actions et titres non cotés	436 540	310 068	314 230
c) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation			
i. Actions et titres cotés			
ii. Actions et titres non cotés			
TOTAL DES ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	602 094	474 930	523 137
3. Autres titres de placement			
a) Autres titres de placement hors placements dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation ou entités liées	202 457	199 260	211 475
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe	187 885	184 688	196 903
* Obligations cotées	187 885	184 688	196 903
o Obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des Etats membres de l'OCDE	41 665	41 215	43 940
o Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation			
o Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés aux lignes précédentes	146 219	143 473	152 962
* Obligations non cotées	0	0	0
* Titres de créance négociables et bons du Trésor	0	0	0
* Autres			
ii. Prêts	3 572	3 572	3 572
* Prêts obtenus ou garantis par un État membre de l'OCDE	3 572	3 572	3 572
* Prêts hypothécaires			
* Autres prêts	0	0	0
* Avances sur polices			
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit	11 000	11 000	11 000
iv. Autres placements	0	0	0
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes			
vi. Créance représentative de la composante dépôt d'un contrat de réassurance			
b) Placements représentant les prov. techniques afférentes aux contrats en UC	0	0	0
c) Autres titres de placement dans les entreprises liées	0	0	0
d) Autres titres de placement dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation	0	0	0
TOTAL DES AUTRES TITRES DE PLACEMENT	202 457	199 260	211 475

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne "Valeur nette" sur les lignes d'obligations concernées. Ils s'élèvent à un montant de 336 millions d'euros pour la décote amortie et à 3,86

millions d'euros pour la prime de remboursement reprise. Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R343-9 et R343-10 du code des assurances s'élève 4,26 millions d'euros.

Note 3. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

Les parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques figurant à l'actif du bilan s'élèvent pour 2017 à 233,46 millions d'euros (247,99 millions d'euros en 2016) se ventilant comme suit :

- 8,67 millions d'euros, au titre du traité de réassurance, pour l'ensemble des caisses locales.
- 224,79 millions d'euros au titre du règlement général de réassurance avec Groupama SA.

Note 4. Créances

🌀 Ventilation des créances au 31 décembre 2017 en milliers d'euros

BILAN ACTIF : CREANCES	Entreprises liées ou lien de participation	Autres	Total 2017	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an	Rappel 2016
6 Créances :	19 754	103 667	123 421	113 565	9 856	115 011
<u>6a Créances nées d'opérations d'assurance directe</u>	<u>3 776</u>	<u>77 214</u>	<u>80 990</u>	<u>78 209</u>	<u>2 781</u>	<u>72 398</u>
6aa Primes acquises non émises	3 776	1 319	5 094	5 094	0	6 134
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	0	75 896	75 896	73 114	2 781	66 264
<i>Dont cotisations contentieuses</i>	0	6 475	6 475	3 694	2 781	6 475
6b Créances nées d'opérations de réassurance	4 084	0	4 084	4 084	0	632
<u>6c Autres créances :</u>	<u>11 894</u>	<u>26 452</u>	<u>38 346</u>	<u>31 272</u>	<u>7 074</u>	<u>41 981</u>
6ca Personnel	0	149	149	149	0	169
6cb Etat, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	0	38	38	38	0	83
6cc Débiteurs divers	11 894	26 266	38 160	31 085	7 074	41 730
<i>Dont provision pour dépréciation</i>	-61	-73	-134	-73	-61	-96
<i>Dont CICE</i>	1 870	0	1 870	1 870	0	1 588

🌀 Créances nées d'opérations d'assurance directe

Sur les 81 millions d'euros, 68,99 millions d'euros correspondent aux cotisations à encaisser et 461 milliers d'euros à des créances clients CIGAC.

Les cotisations contentieuses s'élèvent en 2017 à 6,44 millions d'euros contre 6,47 millions d'euros en 2016.

🌀 Autres créances - Débiteurs divers

Au bilan, les flux de trésorerie correspondant aux règlements de sinistres, nets des encaissements de recours, intervenus au cours du mois de décembre sont comptabilisés en contrepartie du poste « Débiteurs divers ».

Les autres postes concernent principalement des comptes courants et avances de fonctionnement, notamment vis-à-vis d'entités du Groupe.

Au 31 décembre 2017, cette procédure se traduit par l'inscription d'un montant de 21,38 millions d'euros (y compris collectives), à l'actif au poste « Débiteurs divers » sur le total de 31,1 millions d'euros et au passif au poste « Provisions pour sinistres à payer ».

En 2017, les provisions pour dépréciation se répartissent entre une provision pour dépréciation des créances Groupama Participation pour 61 milliers d'euros, en augmentation de 3 milliers d'euros et une provision pour dépréciation des locataires à 73 milliers d'euros contre 35 milliers d'euros en 2016.

🌀 CICE Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi calculé, de 1,87 million d'euros, a été enregistré dans les comptes sociaux en diminution des frais de personnels conformément à la

recommandation de l'ANC (avis du 28 novembre 2015) par contrepartie d'un compte « Intégration Fiscale - GSA ».

Note 5. Autres actifs corporels d'exploitation

🌀 Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2017 en milliers d'euros

3.1 : VALEURS BRUTES		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
510	Dépôts et cautionnements	104	4	6	102
511	Autres immobilisations corporelles	11 641	394	239	11 797
519	Immobilisations en attente d'affectation	289	5 369	5 318	340
Total		12 034	5 767	5 563	12 239

3.2 : AMORTISSEMENTS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
510	Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
511	Autres immobilisations corporelles	10 276	338	239	10 376
519	Immobilisations en attente d'affectation	0	0	0	0
Total		10 276	338	239	10 376

3.3 : PROVISIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
510	Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
511	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
519	Immobilisations en attente d'affectation	0	0	0	0
Total		0	0	0	0

3.4 : VALEURS NETTES		Montant net à l'ouverture de l'exercice	Entrée nette de l'exercice	Sortie nette de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
510	Dépôts et cautionnements	104	4	6	102
511	Autres immobilisations corporelles	1 365	56	0	1 422
519	Immobilisations en attente d'affectation	289	5 369	5 318	340
Total		1 758	5 429	5 324	1 863

Note 6. Capitaux propres

☛ Certificats Mutualistes admis en fonds propres

Conformément à l'autorisation prise par l'Assemblée Générale du 15 avril 2016, suite à l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution, la commercialisation de

Certificats Mutualistes a débuté le 1^{er} juin 2016. Le total émis au 31 décembre 2017 s'élève à 26,06 millions d'euros et vient alimenter le fonds d'établissement.

☛ Fonds de secours des Caisses Locales

Le fonds de secours contribue à l'équilibre général de chaque caisse locale au moyen d'interventions allouées par la caisse régionale en cas de situation considérée comme déséquilibrée ou préoccupante. Il intervient lorsque le niveau des

réserves de la Caisse locale est inférieur à 50 % des cotisations conservées. En 2017, trois Caisses Locales ont nécessités l'intervention du fonds de secours à hauteur de 45,5 milliers d'euros.

☛ Autres réserves

Suite à l'affectation du résultat 2016 les réserves complémentaires et les réserves pour éventualités diverses ont augmenté en 2017 globalement de

13,4 millions d'euros pour atteindre 140,5 millions d'euros chacune.

☛ Résultat de l'exercice et capitaux propres

Le résultat de l'exercice s'établit à 13,43 millions d'euros.

Les capitaux propres, qui incluent le résultat, passent de 482 millions d'euros à 510 millions

d'euros, et représentent 123,3 % des cotisations acquises (affaires directes) à l'exercice, ou encore 198,5 % des cotisations conservées par Groupama Nord Est.

☛ Ecart de dévolution

Ce poste correspond à la contrepartie des apports par la CCAMA à la caisse régionale, des titres Groupama SA et Groupama Holding qu'elle détenait lors de sa dissolution en date du 18

décembre 2003. Cette opération est venue renforcer les fonds propres de Groupama Nord Est de 170,81 millions d'euros.

☛ Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2017 en milliers d'euros

LIBELLE	Au	Affect.	Incorp.	Aug.	Autres	Autres	Résultat	Au
	31/12/16	résultat	de	fonds	Aug.	Diminutions		31/12/17
		2016	réserves	propres			2017	
Fonds d'établissement	12 169			14 499				26 668
Fonds d'établissement constitué	610							610
Certificats Mutualistes	11 559			14 499				26 058
Réserves	268 345	13 435				-46		281 734
Fonds de secours Caisses Locales	752	28				-46		734
Réserves complémentaires	132 674	7 826						140 500
Réserves pour éventualités diverses	134 920	5 580						140 500
Autres éléments	30 675	-13 541					13 429	30 564
Report à nouveau	17 089	45						17 135
Résultat de l'exercice	13 586	-13 586					13 429	13 429
Ecart de dévolution	170 806							170 806
Total	481 995	-106		14 499	0	-46	13 429	509 772
Distributions ⁽¹⁾		106						

(1) La rémunération versée, en 2017, aux porteurs de certificats mutualistes, d'un montant de 106 milliers d'euros, représente un rendement brut annuel, avant prélèvements sociaux et impôts, de 3.10%.

Note 7. Provisions techniques

Note 7.1. Provisions pour primes non acquises

Le montant brut de la provision pour primes non acquises s'établit au 31 décembre 2017 à 66,66 millions d'euros, en hausse de 9 % par rapport à

2016 (61,16 millions d'euros). La variation brute affectant l'exercice 2017 est donc de 5,5 millions d'euros.

Note 7.2. Provisions pour sinistres

Le montant des provisions de sinistres à payer s'élève à 319,90 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 324,58 millions d'euros au 31 décembre 2016, soit une diminution de 4,68 millions d'euros.

augmentation de 3,48 millions d'euros par rapport à 2016.

Les provisions pour sinistres non encore manifestés (PSNEM) relatives aux garanties d'assurance construction sont constituées pour un montant de 23,92 millions d'euros en diminution de 437 milliers d'euros par rapport à 2016.

L'évaluation des sinistres tardifs s'est élevée pour 2017 à 20,78 millions d'euros contre 20 millions d'euros en 2016, soit une augmentation de 782 milliers d'euros.

Le chargement de gestion s'établit à 17,72 millions d'euros en 2017 contre 18,38 millions d'euros en 2016, soit une diminution de 665 milliers d'euros.

Les prévisions de recours s'élèvent à 25,63 millions d'euros au 31 décembre 2017 en

Note 7.3. Provisions pour égalisation

Au 31 décembre 2017, elles s'élèvent à 20,73 millions d'euros contre 16,58 millions en 2016.

souscrits par Groupama SA avec des acceptations en provenance d'Assuratome et Assurpol (327 milliers d'euros)

Elle se distingue en trois catégories :

- Le fonds de stabilité du risque dépendance pour 1,9 million d'euros
- Les provisions pour égalisation acceptées du pool de rétrocession qui concernent des risques

- Les provisions pour égalisation sur risque Attentats (1,64 million d'euros), Catastrophes Naturelles (6,69 millions d'euros), Grêle (8,5 millions d'euros), et RC Pollution (1,62 million d'euros).

Note 7.4. Autres provisions techniques

⚙️ Provision pour risques croissants

Cette provision s'élève au 31 décembre 2017 à 34,7 millions d'euros en baisse de 1 million

d'euros par rapport à 2016 compte tenu de l'évolution de la structure du portefeuille.

⚙️ Provisions mathématiques des rentes

L'ensemble des provisions mathématiques des rentes s'élève à 73,25 millions d'euros au 31 décembre 2016, en augmentation de 3,09 millions d'euros.

Le chargement de gestion s'établit à 691,34 milliers d'euros en 2017 contre 751,63 milliers d'euros en 2016, soit une diminution de la charge de 60,29 milliers d'euros.

⚙️ Provision pour risques en cours (PREC)

La PREC au 31 décembre 2017 s'établit à 5,02 millions d'euros contre 3,4 millions d'euros en

2016 soit une augmentation de 1,6 million d'euros.

Note 8. Provisions pour risques et charges

Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2017 en milliers d'euros

DESIGNATION	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice	Méthode d'évaluation
Amortissements dérogatoires	351	157	203	305	*
Provision pour jours anniversaires	1 980	0	17	1 963	2.1.7 engagements sociaux
Provision pour médailles du travail	1 709	0	3	1 706	
Provisions pour restructuration	0	0	0	0	Modèle interne
Provisions pour litiges	603	883	326	1 160	Dossier à dossier
Provision pour impôts et redressement IS	0	255	0	255	Notification
Total	4 642	1 296	549	5 389	

* Correspond à la coexistence pour le logiciel SIGMA et ses versions de plans d'amortissements économiques et fiscaux. La différence entre les deux constitue la dotation ou reprise d'amortissements dérogatoires à constater pour ajuster l'impact fiscal à la charge comptable.

Médailles du travail et jours anniversaires

La provision au 31 décembre 2017 des médailles du travail et jours anniversaires s'établissait à 3,67 millions d'euros. L'actualisation du calcul a été effectuée et a conduit à :

- Reprendre la provision de 17 milliers d'euros pour les jours anniversaires pour amener la

provision au 31 décembre 2017 à 1,96 million d'euros

- Reprendre la provision de 3 milliers d'euros pour les médailles du travail pour amener la provision au 31 décembre 2017 à 1,71 million d'euros.

Note 9. Autres dettes

Ventilation des dettes au 31 décembre 2017 en milliers d'euros

BILAN PASSIF : DETTES	Entreprises liées ou lien de participation	Autres	Total 2017	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an	Rappel 2016
7 Autres dettes :	29 128	40 167	69 295	68 542	753	70 859
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	624	5 313	5 937	5 313	624	4 047
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	14 000	0	14 000	14 000	0	16 311
7d Dettes envers des établissements de crédit	10 040	0	10 040	10 040	0	11 081
<u>7e Autres dettes :</u>	<u>4 464</u>	<u>34 854</u>	<u>39 319</u>	<u>39 190</u>	<u>129</u>	<u>39 420</u>
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	129	129	0	129	144
7ec Personnel	0	15 539	15 539	15 539	0	15 057
7ed Etat, organismes de Sécurité sociale et autres collectivités publiques	0	10 974	10 974	10 974	0	11 452
7ee Créanciers divers	4 464	8 212	12 677	12 677	0	12 767

🌀 **Dettes nées d'opérations de réassurance**

Les règlements restant à effectuer à GSA au titre des flux de réassurance sont en baisse de 2,31

millions d'euros en lien avec les nouvelles modalités de réassurance.

🌀 **Créanciers divers**

Les règlements restant à effectuer envers les fournisseurs s'élèvent à 5,46 millions d'euros dont majoritairement constitués de factures non parvenues. Le montant des comptes courants

avec des entreprises liées se monte à 4,46 millions d'euros, et ceux envers les autres tiers, s'élèvent, quant à eux à 8,21 millions d'euros.

Note 10. Primes acquises

🌀 **Primes acquises brutes**

Le montant des primes acquises à l'exercice s'élève à 425,23 millions d'euros, en augmentation de 1,84 %.

Le montant brut des primes de l'exercice calculé s'élève à 430,73 millions d'euros, en hausse de 2,87 % par rapport à 2016.

🌀 **Opérations de réassurance acceptées**

Le chiffre d'affaire accepté au titre de l'exercice s'élève à 11,68 millions d'euros, soit une augmentation de 9,47%. Le solde des acceptations en réassurance en provenance de

Groupama SA se traduit par un produit net pour Groupama Nord Est de 3,49 millions d'euros, contre une charge nette de 1,18 millions d'euros en 2016 (cf. Note 20).

🌀 **Opérations d'assurance cédées**

Le chiffre d'affaires conservé par les caisses locales s'établit à 15,36 millions d'euros (cf. Note 20).

Le montant des primes cédées à Groupama SA s'établit à 153,02 millions d'euros pour l'année 2017 (cf. Note 20).

Le solde des opérations de réassurance avec les caisses locales constitue une charge pour Groupama Nord Est d'un montant de 5,31 millions d'euros, contre 5,68 millions d'euros en 2016 (cf. Note 20).

Le solde des opérations de réassurance avec Groupama SA constitue une charge en 2017 pour Groupama Nord Est pour un montant de 60,33 millions d'euros, contre un produit de 28,47 millions d'euros en 2016 (cf. Note 20), soit une variation de 88,8 millions d'euros, en lien avec la baisse de la sinistralité origine.

Note 11. Produits des placements alloués

🌀 **Produits de placements transférés**

La quote-part des produits financiers nets alloués aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique non vie pour un montant de 6,09 millions d'euros, contre un montant de 4,58 millions d'euros en 2016.

La quote-part du résultat financier net de l'exercice revenant à la rémunération des fonds propres ressort donc à 9,96 millions d'euros contre 7,09 millions d'euros en 2016.

Note 12. Détail des autres produits techniques

● Détail des postes au 31 décembre 2017 en milliers d'euros

	2017	2016
Subvention d'exploitation G2S	0	0
Commissions distribution Vie	11 941	11 444
Commissions ANIPS	519	548
Commissions APRIA ACS	14	12
Commissions Groupama Assurance-Crédit	124	155
Indemnités dossiers étrangers	27	15
Commissions reçues des Caisses Locales	4 192	4 153
Commissions Groupama Protection Juridique	57	62
Commissions FMB	0	13
Commissions Helvetia	78	88
Commissions Caps Auto	143	6
Autres commissions AGRICA	228	0
Commissions conservation flotte	23	0
Autres produits techniques	0	0
Allocation forfaitaire CMU	598	732
Commissions Pare-Brise	31	51
Récupération indemnités sinistres	28	32
	18 003	17 312

Note 13. La gestion des sinistres

● Sinistres réglés

Ces charges se sont élevées à 278,25 millions d'euros en 2017 contre 303,91 millions d'euros en 2016, soit une diminution de 25,66 millions

d'euros en lien avec la sinistralité exceptionnelle survenue en 2016.

● Liquidation des provisions de sinistres en milliers d'euros

Annexes du dossier annuel ACPR		Bilan 2017	Bilan 2016
Annexe 1-12			
Provision pour risques en cours	01	5 017	3 408
Annexe 1-13 A			
Prévision de recours à encaisser	06	25 629	22 149
Annexe 1-13 B (*)			
Provisions pour sinistres ouverture	11	365 177	324 406
Prest. payée dans l'ex. sur ex. ant.	12	121 389	110 564
Prov. pour sinistres sur ex. ant. clôt	13	221 410	182 752
BONI / MALI (=11-12-13)	14	22 377	31 090
(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours et de prévisions de recours			

● Boni/Mali

L'exercice 2017 se solde par des dégagements sur exercices antérieurs (boni) à hauteur de

22,38 millions d'euros contre 31,09 millions d'euros l'année précédente.

Note 14. Evolution au cours des trois derniers exercices des primes acquises et de la charge des sinistres (*) en milliers d'euros

ANNEE D'INVENTAIRE		EXERCICE DE SURVENANCE				
		2013	2014	2015	2016	2017
2015						
Règlements	21	157 915	113 701	71 138		
Provisions	22	19 049	22 434	80 717		
Total des sinistres (S)	23	176 964	136 135	151 855		
Primes acquises (P)	24	274 662	273 683	272 426		
Pourcentage (S/P)	25	64,43%	49,74%	55,74%		
2016						
Règlements	31	164 281	119 446	122 058	111 160	
Provisions	32	10 820	15 805	24 471	131 366	
Total des sinistres (S)	23	175 101	135 252	146 529	242 526	
Primes acquises (P)	34	274 569	273 775	271 887	273 202	
Pourcentage (S/P)	25	63,77%	49,40%	53,89%	88,77%	
2017						
Règlements	41	166 100	122 068	130 595	174 806	76 488
Provisions	42	9 488	12 061	15 184	55 953	83 472
Total des sinistres (S)	23	175 588	134 129	145 778	230 759	159 960
Primes acquises (P)	44	274 448	273 789	272 082	273 428	276 134
Pourcentage (S/P)	25	63,98%	48,99%	53,58%	84,39%	57,93%

(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours hors catégories ministère 20 et 21

Note 15. La gestion

Les Frais généraux nets

Les frais généraux engagés par l'entreprise pour son fonctionnement courant se sont élevés à 94,7 millions d'euros.

Le ratio entre les frais généraux et les cotisations acquises (tous exercices affaires directes : 413,6

millions d'euros) ressort donc à 22,9 %, contre 23,2 % en 2016.

A la clôture de l'exercice, les frais d'acquisition reportés s'élèvent à 9,23 millions d'euros pour une variation en charge de l'exercice de 19 millions d'euros.

Participation des salariés aux résultats de l'Entreprise et intéressement

Une provision de 5,03 millions d'euros a été constituée dans le cadre de l'application de l'accord d'intéressement en 2018 sur les résultats de 2017.

Le bénéfice fiscal 2017 étant inférieur à 5% des capitaux propres de l'entreprise, il n'ouvre pas droit au versement de la participation, il n'a pas été constitué de provision à cet effet.

🌀 Répartition des frais généraux bruts au 31 décembre 2017 en milliers d'euros

PAR NATURE	2017	%	2016	%
91 Services extérieurs	19 626	16,81%	20 527	17,80%
92 Autres services extérieurs	8 549	7,32%	7 710	6,68%
93 Impôts et taxes	11 709	10,02%	11 742	10,18%
94 Charges de personnel	69 316	59,34%	69 180	59,97%
95 Autres charges de gestion courante	1 251	1,07%	598	0,52%
96 Commissions	1 942	1,66%	1 769	1,53%
97 Charges financières	884	0,76%	702	0,61%
98 Dotations aux amortissements et provisions	3 855	3,30%	3 229	2,80%
99 Reprise des amortissements et provisions	-326	-0,28%	-100	-0,09%
Total	116 805	100,00%	115 356	100,00%

PAR DESTINATION	2017	%	2016	%
602 Frais de règlement des sinistres	17 547	15,02%	16 974	14,71%
6420 Frais d'acquisition des contrats	58 357	49,96%	60 076	52,08%
6422 Frais d'administration	7 585	6,49%	7 568	6,56%
663 Frais internes de gestion des placements	663	0,57%	659	0,57%
6458 Autres charges techniques	23 963	20,52%	22 136	19,19%
6456 Prévention	1 237	1,06%	1 293	1,12%
655 Charges non techniques	7 453	6,38%	6 651	5,77%
Total	116 805	100,00%	115 356	100,00%

Note 16. Produits et charges des placements

🌀 Résultat financier net

Avec des produits de placements pour 23,68 millions d'euros et des charges de placement pour 7,63 millions d'euros, le résultat financier net de l'exercice s'élève à 16,05 millions

d'euros au 31 décembre 2017 contre 11,67 millions d'euros en 2016, soit une augmentation de 37,53%.

🌀 Comparatif des revenus et frais financiers en milliers d'euros

		EXERCICE 2017			EXERCICE 2016		
		Concernant des entrep. liées	Autres revenus et frais fin.	TOTAL	Concernant des entrep. liées	Autres revenus et frais fin.	TOTAL
Revenus des participations	21	1 265	0	1 265	1 219	46	1 265
Revenus des placements immob.	22	0	4 719	4 719	0	4 835	4 835
Revenus des autres placements	23	0	9 031	9 031	0	9 024	9 024
Autres revenus financiers	24	0	0	0	0	0	0
Sous total	25	1 265	13 750	15 015	1 219	13 905	15 124
Frais financiers			1 939	1 939		2 271	2 271
Pour mémoire							
Autres produits des placements ⁽¹⁾	27			8 665			4 304
Autres charges des placements ⁽²⁾	28			5 691			5 485

(1) Reprises de provisions, de réserve de capitalisation, surcote, intérêts des comptes courants et bancaires, PV cession.

(2) Dotations aux amortissements et provisions, décote, frais internes de gestion répartis, MV cession.

Note 17. Résultat non technique

■ Détail des postes au 31 décembre 2017 en milliers d'euros

	2017	2016
I. PRODUITS NON TECHNIQUES		
Accompagnement Groupama SA au projet Banque	904	423
Commissions ADL	15	0
Commissions orange Bank	1 014	1 071
Commissions GAN	7	6
Commissions EXPERTISSIMO	721	379
Commissions reçues de Groupama Epargne Salariale	306	273
Commissions ACTIVEILLE	77	76
Subvention Certificats Mutualistes	230	164
Produits de cession des éléments d'actifs cédés	5	2
	3 280	2 394
II. CHARGES NON TECHNIQUES		
Taxes sur Excédents de provisions pour sinistres	217	927
Quote-part frais généraux affectés à l'activité bancaire	7 453	6 651
	7 670	7 577
RESULTAT NON TECHNIQUE (I - II)	-4 390	-5 183

Note 18. Résultat exceptionnel

■ Détail des postes au 31 décembre 2017 en milliers d'euros

	2017	2016
I. PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Reprises sur amortissements dérogatoires	203	267
Annulations de chèques	147	152
Dégrèvement d'impôts	0	3
Reprises Prov. pour charges exceptionnelles	0	133
Profits exceptionnels sur exercices antérieurs	103	3
Autres produits exceptionnels	17	152
	469	709
II. CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges sur exercices antérieurs	38	74
Amortissements dérogatoires	157	145
Rappel d'impôts	255	0
Provision pour risques	0	0
Amendes et pénalités	1	1
Autres charges exceptionnelles	7	9
	458	229
RESULTAT EXCEPTIONNEL (I - II)	11	480

Note 19. Impôts

Selon le dispositif prévu par l'intégration fiscale conventionnelle Groupama Nord-Est est imposable à l'impôt sur les sociétés en 2017 à hauteur de 12,83 millions d'euros :

- soit 11,84 millions d'euros pour la caisse régionale
- et 989,39 milliers d'euros pour les caisses locales

Le taux effectif d'impôt s'établit à 44,94 % en 2017. Ce taux s'explique notamment par le régime fiscal des OPCVM, par l'incidence de la non déduction fiscale de certaines provisions ainsi que par l'application de la surtaxe d'IS instaurée par la LFR2017.

Les caisses locales n'ayant pas de statut fiscal, leur résultat fiscal est intégré dans la déclaration de Groupama Nord-Est.

De façon conventionnelle, les caisses locales restent redevables de leur impôt auprès de Groupama Nord-Est.

Pour matérialiser cette règle de manière comptable, la constatation du paiement de l'impôt par les caisses locales à Groupama Nord Est se traduit par l'enregistrement d'un produit d'impôt, perçu des caisses locales, pour la somme de 989,39 milliers d'euros en 2017.

Note 20. Synthèse du résultat de l'exercice au 31 décembre 2017 en milliers d'euros

RUBRIQUES	Net	Aff. Directes	Acceptations	Caisses Locales	Groupama SA
Cotisations acquises tous exercices	256 849	413 551	11 678	-15 359	-153 021
Charge de sinistres tous exercices	-176 234	-246 175	-8 192	10 049	68 084
Commissions des réassureurs	24 607				24 607
Marge technique	105 222	167 376	3 486	-5 310	-60 330
Frais de gestion des sinistres	-17 547	-17 547			
Frais d'acquisition des contrats	-58 743	-58 167	-576		
Frais d'administration	-8 162	-7 585	-576		
Autres produits et charges techniques	-7 198	-7 198			
Produits des placements alloués	6 089	6 089			
Résultat technique	19 661	82 967	2 333	-5 310	-60 330
Produits nets des plac. des fonds propres	16 712	16 712			
Frais de gestion interne des placements	-663	-663			
Produits des placements alloués	-6 089	-6 089			
Autres produits et charges non techniques	-4 390	-4 390			
Résultat exceptionnel	11	11			
Participation des salariés	0	0			
Impôts sur les sociétés	-11 813	-11 813			
Résultat net	13 429	76 735	2 333	-5 310	-60 330

Note 21. Engagements hors bilan

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES en milliers d'euros

	31/12/2017			31/12/2016
	Entreprises Liées ou lien de participation	Autres	TOTAL	
1 Engagements reçus :	0	1 113	1 113	1 463
Avals, cautions et garantie de crédits reçus	0	0	0	0
Autres engagements reçus	0	1 113	1 113	1 463
2 Engagements donnés :	82	9 808	9 890	21 850
2a Avals, cautions et garantis de crédits donnés	82	0	82	101
2b Titres et actifs acquis avec engagements de revente				
2c Autres engagements sur titres, actifs et revenus (FCPR)	0	3 866	3 866	1 116
2d3 Engagements pensions et indemnités retraite	0	0	0	183
2d4 Autres engagements envers les tiers (redevance de CB restant)	0	0	0	9
2d5 Autres engagements donnés (Certificats Mutualistes)	0	5 942	5 942	20 441
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires :	0	0	0	0
4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution :	0	0	0	0
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance :	0	0	0	0
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers :	0	0	0	0

Autres engagements reçus

Au 31 décembre 2017, la valeur des certificats mutualistes souscrits par les sociétaires mais non encore comptabilisés en fond

d'établissement en raison des délais techniques de traitement et de rétractation s'élève à 1,11 million d'euros.

Engagements en matière de retraite

Au 31 décembre 2017, la valeur de l'engagement s'établit à 11 millions d'euros et la valeur du fonds à 11 millions d'euros.

La fraction non couverte par ce contrat étant nulle, aucune somme n'est portée en engagements hors bilan.

Les principales hypothèses retenues pour la valorisation des engagements au 31 décembre 2017 sont :

	DIRECTION	CADRE	NON CADRE
Augmentation de salaire	1,8%	1,8%	1,8%
Charges sociales	66,60%	63,00%	62,25%
Turn - Over			
18-34 ans	0,00%	6,50%	6,00%
35-44 ans	0,00%	2,70%	2,30%
45-54 ans	0,00%	1,60%	0,20%
+55 ans	0,00%	0,00%	0,00%
Age au départ en retraite	65,00	65,00	62,00
Taux d'actualisation IDR	1,40%		

Autres engagements donnés

Au 31 décembre le solde des engagements de Groupama Nord Est sur les OPCVM à risques (FCPR) net du cumul du financement déjà intervenu s'élève à 3,87 millions d'euros.

Celui sur l'émission des Certificats Mutualistes autorisée par l'Assemblée Générale du 15 avril 2016 et non encore souscrits est de 5,94 millions d'euros.

Note 22. Bilan social

Effectif au 31 décembre 2017

REPARTITION DE L'EFFECTIF (CDI + CDD)	2017		
	Hommes	Femmes	Total
Cadres	171	153	324
Non cadres	250	623	873
Total	421	776	1197

Ventilation des charges de personnel en milliers d'euros

CHARGES DE PERSONNEL		2017	2016
Salaires	R0170	40 235	40 409
Pensions de retraite	R0180	0	0
Charges sociales	R0190	23 420	23 376
Commissions versées au personnel commercial	R0200	5 627	5 385
Autres	R0210	34	10
TOTAL	R0220	69 316	69 180

Rémunérations globales des membres des organes d'administration ou de surveillance en milliers d'euros

	2017		2016	
	MEMBRES DES ORGANES		MEMBRES DES ORGANES	
	D'administration	De direction ou de surveillance (*)	D'administration	De direction ou de surveillance (*)
Rémunérations allouées dans l'exercice (y compris fonds d'indemnités)	451		266	
Engagements de retraite	455		38	
Remboursement de frais	47		46	

(*) Information non obligatoire lorsque cet indicateur permet d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction (cf. article C.Com, R123-198-1°)

Note 23. Honoraires des commissaires aux comptes

En 2017, le montant des honoraires du cabinet PricewaterhouseCoopers s'élève à 165 milliers d'euros, débours et frais payés en direct compris,

dont 146 milliers d'euros pour ses missions d'audit légal et 19 milliers d'euros pour ses autres missions (Audit RSE).

Note 24. Consolidation

Les comptes de Groupama Nord Est sont combinés par Groupama SA dont le siège social

se situe au 8-10 rue d'Astorg à PARIS 8ème.

Note 25. Préparation de l'Assemblée Générale du 20 avril 2018

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2017 en milliers d'euros

CAPITAUX PROPRES	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
Fonds d'établissement	26 668		26 668
Fonds d'établissement constitué	610		610
Certificats Mutualistes admis en fonds	26 058		26 058
Réserves statutaires	281 734	11 300	293 034
Fonds de secours Caisses Locales	734	0	734
Réserve complémentaire	140 500	5 650	146 150
Réserve pour éventualités diverses	140 500	5 650	146 150
Report à nouveau	17 135	1 504	18 639
Reprise		-17 135	
Affectation		18 639	
Résultat de l'exercice	13 429	-13 429	0
Ecart de dévolution	170 806		170 806
Total	509 772	-625	509 147
Distribution ⁽¹⁾		625	

(1) Rémunération des certificats mutualistes en 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Sociétaires

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Nord Est

2,RUE LEON PATOUX 51686 REIMS CEDEX 2

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Nord Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Mission relative à la vérification de la présence et la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées publiées dans le rapport de gestion de Groupama Nord-Est en application de l'article L 225-102-1 du code de commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Placements financiers – Valorisation des titres de participation	
Risque identifié	Procédures mises en œuvre
<p>Au 31 décembre 2017, les titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2 sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 310 MC soit 27 % du total actif. Ils sont comptabilisés à l'origine à leur coût historique d'acquisition, frais compris diminués d'une provision pour dépréciation durable de 126,5 MC.</p> <p>Comme indiqué en note 6.3.2, la valeur actuelle des titres de participation des deux sociétés est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction de l'utilité que les participations présentent pour l'entreprise (au regard notamment des capitaux propres réévalués, des résultats et des perspectives d'avenir).</p> <p>Compte tenu du poids des titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2 au bilan de votre mutuelle, de la complexité des modèles utilisés pour leurs valorisation et de la sensibilité de cette valorisation aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Pour s'assurer du caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser l'évolution du groupe détenu par Groupama Holding et Groupama Holding 2 après la transformation de la Caisse Nationale Groupama notamment au regard des statuts de la Caisse Nationale Groupama, du contrat de solidarité financière et des accords de réassurance internes; • Analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation des titres GH et GH2 et notamment <ul style="list-style-type: none"> ✓ Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plan en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions ; ✓ Comparer les taux de croissance à l'infini aux croissances moyennes constatées dans les pays dans lesquels opèrent Groupama pour des activités similaires; ✓ Apprécier les taux d'actualisation comparés aux taux usuels utilisés par les analystes financiers du marché sur la base d'un échantillon d'assureurs européens côtés, jugés comparables à la société en termes d'activité, de taille et de zone géographique ; ✓ Apprécier la méthode de calcul du coût d'immobilisation du capital selon Solvabilité 2 utilisé pour la valorisation des titres de participation avec l'intervention de nos équipes d'actuaire et analyser les méthodologies de valorisation des titres de participation

Placements financiers – Valorisation de la provision pour Risques Croissants (Risque Dépendance)

Risque identifié	Procédures mises en œuvre
<p>Une provision pour risques croissants, est constituée pour les opérations d'assurance du risque dépendance, pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurances. Cette provision est constituée de manière prospective, en comparant les engagements futurs de l'assureur et ceux de l'assuré. La réglementation ne précise pas l'ensemble des paramètres à retenir (notamment lois biométriques et taux d'actualisation) pour le calcul de cette provision.</p> <p>Au 31 décembre 2017, la provision pour risques croissants s'élève à 34,7 MC brute de réassurance.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité du calcul de la provision pour risques croissants dépendance au choix des hypothèses clés suivantes qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement :</p> <ul style="list-style-type: none">• taux d'actualisation ;• lois biométriques élaborées en fonction de l'observation et des analyses établies sur la base des données en portefeuille.	<p>Nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie de détermination de la provision pour risques croissants et mis en place notamment les procédures d'audit suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Examiner la conception du modèle actuariel pour vérifier qu'il ne contient pas d'anomalie pouvant fausser le montant de la provision calculée via notamment l'évaluation de l'environnement de calcul de la provision et la réexécution du calcul de manière indépendante ;• Apprécier la cohérence des hypothèses clés retenues pour la détermination de la provision, cela comprend notamment :<ul style="list-style-type: none">✓ La détermination des classes homogènes de risques en lien avec la segmentation retenue pour la tarification ainsi que l'efficacité des contrôles en place existants relatifs à l'implémentation et l'exhaustivité des données✓ Les principes et méthodologie du taux d'actualisation et l'analyse de la sensibilité de la provision pour risque croissant au contexte des taux bas ;✓ La pertinence de la méthodologie de calcul des lois biométriques et leur correcte adéquation au portefeuille.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux sociétaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Nord Est par le conseil d'administration du 30 Juin 1993 pour la Société Civile Professionnelle de Commissaires aux Comptes Francis Audibert – Bernard P. Germond.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PwC était dans la 26^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly sur Seine, le 4 avril 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Christine Billy



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Sociétaires
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Nord Est
2, RUE LEON PATOUX
51686 REIMS CEDEX 2

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que sur les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 IV du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 322-57 IV du code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 322-57 IV-1° du code des assurances

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 75 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 322-57 IV du code des assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention portant sur les dispositifs de sécurité et de solidarité conclue avec Groupama SA

Nature et objet :

Cette convention, réactualisée en date du 18/12/2015, a pour objet de fixer le cadre du dispositif de sécurité et de solidarité mis en place entre Groupama SA et l'ensemble des Caisses Régionales. Elle porte sur :

- L'émission des instructions utiles à la réalisation des missions de l'organe central,
- L'audit des Caisses Régionales,
- Le fond de solidarité au bénéfice des caisses Régionales et de leur organe central,
- L'avis du comité consultatif national pour la nomination des Directeurs généraux de Caisses Régionales, ainsi que la procédure de la révocation collective des membres du conseil d'administration d'une caisse régionale

Cette convention n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice 2017.

Contrat de licence de marque Groupama souscrit auprès de Groupama SA :

Nature et objet :

Par ce contrat, GROUPAMA SA concède aux Caisses Régionales et aux Caisses Locales la licence non exclusive d'exploitation pour l'ensemble des services couverts par la marque GROUPAMA.

Ce contrat précise que la marque pourra être utilisée pour désigner les Caisses Régionales. Il a été conclu pour une durée de 5 ans renouvelable, qui à l'issue de cette période, sera reconduit par tacite reconduction par période de un an.

Cette convention n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice 2017.

Fait à Neuilly sur Seine, le 4 Avril 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Christine Billy



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES RACHATS DE CERTIFICATS MUTUALISTES**



**Rapport du commissaire aux comptes sur les conditions de rachat et utilisation des certificats mutualistes de la société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017)**

Aux Sociétaires
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Nord Est
2,RUE LEON PATOUX
51686 REIMS CEDEX 2

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 322-26-9 du code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Cette autorisation de rachat de certificats mutualistes a été décidée par votre assemblée générale le 15 Avril 2016, dans le cadre du programme annuel de rachats 2017 dans la limite de 10% des certificats mutualistes émis.

Il nous appartient de vous faire connaître notre appréciation sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier que les conditions des rachats et utilisations des certificats mutualistes intervenus au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi et sont conformes à l'autorisation donnée par l'assemblée générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Fait à Neuilly sur Seine, le 4 Avril 2018
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Christine Billy

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

**RAPPORT SUR LES PROCEDURES D'ELABORATION
ET DE VERIFICATION DE L'INFORMATION
FINANCIERE ET COMPTABLE**

La fiabilisation des informations financières est réalisée par la déclinaison du dispositif de contrôle interne et l'application des règles de contrôle portant notamment sur l'autocontrôle, le contrôle hiérarchique et le contrôle intégré au système d'information.

Les comptes sont établis par la Direction Finance et Systèmes d'Information de GROUPAMA NORD-EST en appliquant les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de cette Direction et reposant sur :

- La vérification de chaque facture par le responsable budgétaire concerné avant mise en paiement
- L'établissement d'un état de rapprochement bancaire faisant état des écarts éventuels entre les relevés de compte fournis par la banque et les opérations comptabilisées sur le compte comptable banque
- Un contrôle effectué sur le rapprochement bancaire et l'ajustement des comptes de régularisation actif passif
- Les états justificatifs du solde des comptes de régularisation actif et passif
- L'état de suivi des impayés retraçant l'origine de la créance et en permettant le suivi
- L'élaboration d'un budget annuel détaillé dont un rapprochement est effectué avec les réalisations et les écarts analysés
- La démarche CFCI (contrôle fiscal des comptabilités informatisées). L'élaboration d'une cartographie des systèmes d'information comptables a permis de disposer d'une traçabilité de l'ensemble des traitements
- Des délégations de signature. Ainsi, un process d'habilitation est mis en place afin de sécuriser les imputations comptables et les flux financiers
- La « remontée » de l'ensemble des informations nécessaires à la consolidation des comptes du Groupe. Cette remontée d'informations est réalisée selon les règles et principes convenus avec Groupama SA via l'outil dédié « BO FINANCE ».

Les informations financières présentées lors de la séance d'arrêté des comptes du Conseil d'Administration comportent une piste d'audit.

La comptabilisation des actifs est de la responsabilité du Directeur Finance et Systèmes d'Information qui a en charge la pleine responsabilité du contrôle interne sur la qualité et l'exactitude des montants des lignes d'actifs portées au bilan.

**RAPPORT SUR LE CONTRÔLE INTERNE
DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES
CAPITAUX ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME
(article A.310-9 du code des assurances)**

Préambule

Le présent rapport présente les procédures et mesures de contrôle interne des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme (LAB/FT) prises au sein de GROUPAMA NORD-EST au cours de l'exercice 2017, intégrant une synthèse des travaux de contrôle permanent réalisés au cours de cette période.

Il s'articule en quatre points :

- I. L'organisation de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- II. Les actions menées en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et faits marquants
- III. L'actualité de l'environnement réglementaire
- IV. Conclusion et perspectives

1. Organisation de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

➤ **Au niveau du groupe**

La Direction Juridique Groupe au sein du Secrétariat Général, en concertation avec la Direction Contrôle permanent et Conformité Groupe, a pour mission de contribuer à la conformité des entreprises concernées du Groupe à leurs obligations en matière de LAB/FT. Elle s'appuie sur un réseau de responsables désignés dans les caisses régionales et les filiales d'assurance (en France et à l'international), et filiales du pôle financier.

Ainsi, la Direction Juridique Groupe :

- surveille l'évolution des dispositions réglementaires et professionnelles en la matière et fournit un support et une assistance aux entités concernées du groupe dans l'élaboration de leur dispositif,
- favorise l'harmonisation et la cohérence des procédures, la diffusion des bonnes pratiques et les échanges inter-domaines, notamment au travers de réunions périodiques, de communications régulières sur les évolutions réglementaires et d'un bulletin d'information ;
- présente un tableau de bord semestriel à la Direction Générale et élabore un rapport annuel au conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du groupe ;
- assure le pilotage de divers projets informatiques visant à doter les entreprises concernées du groupe de dispositifs permettant d'automatiser la vigilance requise par la loi ;
- assure le pilotage de la mise en place de bagages de formation dédiés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Cette organisation a été complétée depuis 2013 par la mise en place :

- d'un « Comité d'orientation et de suivi » de la LAB/FT ayant pour objet principal de coordonner les actions menées par les différentes fonctions et entités du groupe qui interviennent dans ce domaine ;
- d'une charte d'organisation de la LAB/FT dans le groupe qui définit les rôles et responsabilités des différents acteurs, au niveau du groupe et au niveau de chaque entreprise opérationnelle assujettie, décrit le dispositif mis en place en matière d'information et de formation des personnels, détermine les modalités d'échanges d'informations nécessaires à l'exercice de la vigilance et précise le dispositif applicable en matière de suivi des risques et de contrôle

Du fait de la prise de participation majoritaire d'Orange dans le capital de Groupama Banque au 3ème trimestre 2016, les échanges d'informations avec Orange Bank sont désormais organisés

dans les conditions prévues en matière d'échanges d'informations hors Groupe, limitant la nature et le contenu des informations échangées.

Ceci a un impact en particulier sur les outils communautaires, qui traitent des informations communes ou partagées, étant souligné que les obligations contractuelles des distributeurs du groupe, notamment en matière de LAB/FT, sont toujours prévues par les mandats d'intermédiaires en opérations de banque et en services d'investissement (IOBSP).

➤ **Au niveau de GROUPAMA NORD-EST**

GROUPAMA NORD-EST dispose d'un Responsable et d'un Correspondant Lutte Anti Blanchiment et Financement du Terrorisme pour l'ensemble de ses activités. Ils réalisent leurs missions en relation avec la Direction de la Sécurité Financière d'Orange Bank et avec la Direction Conformité et Connaissance Client de Groupama Gan Vie.

Le Responsable Lutte Anti Blanchiment et Financement du terrorisme est par ailleurs Responsable Risques, Contrôle Interne et Conformité et Correspondant Relais Informatique et Libertés. Il est sous la responsabilité du Directeur Finance et Systèmes d'information.

Le Correspondant Lutte Anti Blanchiment et Financement du terrorisme est, par ailleurs, Chargé de mission Risques, Contrôle Interne et Conformité, sous la responsabilité du Responsable Risques, Contrôle Interne et Conformité.

Ces deux personnes sont identifiées comme déclarant et correspondant auprès de TRACFIN. Le dispositif mis en place au sein de la Caisse en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme fait l'objet d'un reporting présenté au Comité des Conventions et relayé auprès du Conseil d'Administration.

2. Actions menées en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme au sein de GROUPAMA NORD-EST

II.1 Actions de mise en conformité et de suivi du dispositif menées pendant l'exercice écoulé

1/ Evolutions du dispositif

Au cours de l'année 2017, la fiche de conformité Vie a été revue dans son intégralité et se compose désormais de 4 grandes parties :

- **Des checks lists Conformité** pour les affaires Vie et Certificats Mutualistes,
- **Des fiches mémos** qui reprennent notamment des règles de conformité ou aides pour des cas plus particuliers (par exemple les personnes morales, les mineurs, les personnes fragiles...).
- **Une boîte à outils** qui regroupe l'ensemble des documents pratiques et utiles (fiche descriptive LAB FT, annexes, FATCA...).
- **Des process** (fourgous, arbitrage,...) regroupés afin de pouvoir retrouver facilement les process de gestion et les règles de souscription en vigueur.

Des points avec le Responsable Fraude et les agences de production (particuliers, Agri et Pro) sont tenus régulièrement pour suivre et traiter les alertes remontées par ces agences et les différentes entités de gestion et commerciales (tableau de suivi,...).

2/ Mise en œuvre du plan d'informatisation groupe de la LAB/FT / Évolutions des outils communautaires

Groupama SA poursuit le pilotage des outils Groupe permettant d'automatiser, fiabiliser et tracer les opérations de surveillance auxquelles les entreprises du groupe sont tenues par la réglementation, et de répondre aux attentes de l'ACPR.

➤ **Vigiprofil/profilage de la relation client :**

Vigiprofil¹ permet de détecter les opérations ou comportements atypiques pouvant générer un soupçon de blanchiment en assurance vie/épargne et en banque (périmètre France).

S'agissant de l'activité vie/épargne, l'outil a été mis en production fin avril 2014. Les travaux récurrents visant à améliorer les scénarios existants et à activer des scénarios complémentaires se poursuivent au niveau groupe. Au 31 décembre 2017, Vigiprofil comprend 23 scénarios actifs pour l'activité vie/épargne.

Des contrôles complémentaires sont en voie d'activation (cumul de versements et/ou de rachats importants avec le critère d'âge de l'assuré).

Au sein de GROUPAMA NORD-EST, 3 collaborateurs ont été formés et 147 dossiers ont été traités en 2017. Aucun de ces dossiers, n'a donné lieu à une formalisation d'une alerte auprès de Tracfin.

➤ **Vigiliste/détection et traitement des listes de personnes sensibles**

Vigiliste² permet la détection et le traitement des personnes et entités considérées comme « sensibles » par la réglementation (personnes figurant sur les listes de terroristes, établies dans des pays soumis à sanctions internationales, « personnes politiquement exposées - PPE »).

Pour l'année 2017, le plan éditorial établi a prévu en particulier :

- Des travaux de paramétrage de l'algorithme de rapprochement en vue de la prise en compte des « PPE » nationales (prévues par la IVE directive anti-blanchiment - cf. infra § II.1).
- La sortie de Groupama Banque du périmètre Vigiliste, suite à la création d'Orange Bank.

Il est rappelé que Vigiliste est à la disposition des entreprises concernées du groupe selon les modalités suivantes sur le périmètre « France » :

- Détection automatisée pour toutes les entreprises utilisant la fonctionnalité de rapprochement automatique (accès sécurisé), avec un accès manuel pour des contrôles unitaires ouvert à l'ensemble des entreprises (accès libre),
- Pour les entreprises n'utilisant pas l'outil groupe de gestion de la relation client (GRC), des rapprochements unitaires périodiques des bases clients avec les bases de Vigiliste sont effectués à leur demande.

GROUPAMA NORD-EST a mis en production l'application Vigiliste en 2010. En 2017, 36 détections ont été traitées. Elles se sont révélées négatives.

Vigiliste est systématiquement consulté dans le cadre :

- des accords LAB/FT sollicités en souscription Vie,
- des analyses de dossiers IARD, Vie, Banque faisant l'objet d'une alerte,
- des règlements supérieurs à 100 000 euros,
- des virements réalisés sur des comptes à l'étranger,
- des règlements de prestation Vie.

Depuis 2017, l'outil Vigiliste est également utilisé par la cellule vérification du Pôle sinistre auto.

➤ **VIGIDS/base de stockage à accès sécurisé des déclarations de soupçon du Groupe**

Vigids est la base des déclarations de soupçon du Groupe permettant aux déclarants/correspondants Tracfin de stocker et de consulter les déclarations de soupçon de leur entité de manière sécurisée.

Des travaux d'évolution de l'application ont été réalisés en vue d'élargir son accès aux caisses régionales et filiales Gan et de permettre ainsi l'échange d'informations sur les contenus des déclarations de soupçon et les dossiers placés sous vigilance renforcée, entre personnes habilitées, pour les clients communs.

¹ Outil développé sur la base d'un progiciel acquis par le groupe en 2011

² Outil utilisant les bases de données du fournisseur Dow Jones Factiva

GROUPAMA NORD-EST a alimenté l'outil des déclarations de soupçon de 2016 et de 2017.

3/Bilan de l'activité déclarative

L'évolution des déclarations de soupçon s'établit comme suit :

➤ **Données Tracfin³ du secteur Assurance (compagnies d'assurance)**

	2013	2014	2015	2016
Données Tracfin	1 169	1 423	2 159	3 200

Il est à noter dans son rapport d'activité pour 2016 publié en juillet 2017, Tracfin note une nouvelle augmentation de l'activité déclarative globale du secteur (compagnies d'assurance/mutuelles/institutions de prévoyance et intermédiaires) soit une hausse de 38% par rapport à 2016.

➤ **Données de GROUPAMA NORD-EST**

2013	2014	2015	2016	2017
6	5	8	8	15

En 2017, les déclarations de soupçons ont porté principalement sur des escroqueries, des abus de faiblesse, de la fraude fiscale et des biens acquis par un paiement en espèces.

En 2017, Tracfin n'a donné aucune suite à ces déclarations auprès de GROUPAMA NORD-EST.

4/Actions menées en matière de formation et d'information

➤ **Bagages de formation Groupe**

Deux bagages de formation spécialement dédiés à la LAB/FT sont proposés au niveau Groupe :

- Bagage Groupe de formation à distance : ce bagage de sensibilisation, conçu par le groupe et régulièrement actualisé, est destiné à l'ensemble des collaborateurs concernés via la plateforme Mon Université. En concertation avec l'Université Groupama, il a fait l'objet d'actualisations mises à disposition via la plateforme Mon Université en avril 2016.
- Bagage de perfectionnement acquis auprès du CFPB (Centre de Formation de la Profession bancaire) : ce bagage, proposé aux entreprises adhérentes de la FFSA et acquis par Groupama SA auprès du CFPB, comprend quatre modules spécialisés : module « assurance vie », module « assurance de dommages », module « mixte » (Vie/Banque/IARD) et module « général » (destiné aux fonctions supports). Il est mis à disposition des entreprises du groupe depuis avril 2013.
Celui-ci a également fait l'objet de plusieurs mises à jour.

➤ **Au niveau de GROUPAMA NORD-EST**

Les formations de sensibilisation LAB FT et déontologie sont réalisées sous forme de e-learning (bagage de sensibilisation groupe) :

- Dans le cadre de la formation continue, les nouveaux e learning LAB/FT (CFPB) ont été déployés, selon les profils, à l'ensemble du réseau commercial en juin 2015 et à l'ensemble des collaborateurs en décembre 2016. Au 31 décembre 2017 :
 - Profil IARD : 350 collaborateurs l'ont réussi
 - Profil Mixte : 489 collaborateurs l'ont réussi
 - Profil Vie : 38 collaborateurs l'ont réussi
 - Profil Général : 224 collaborateurs l'ont réussi
 - Sensibilisation : 51 collaborateurs l'ont réussi
- 649 des collaborateurs concernés par la formation Protection du consommateur, c'est-à-dire toute personne pouvant être en contact avec la clientèle, ont suivi et réussi la formation soit plus de 76% des effectifs concernés.

³ Source : Rapports annuels d'activité Tracfin

En parallèle des actions d'information (article) via l'intranet de GROUPAMA NORD-EST, déployées tout au long de l'année (environ un article par trimestre), des actions de formation en présentiel ont été réalisées, ainsi que l'animation de réunions d'équipes et des entretiens formalisés (audit bancaire et respect des procédures et entretien management des risques) rappelant les règles et procédures LAB/FT.

5/Faits marquants 2017

- Poursuite de la formation permanente LAB/FT auprès des collaborateurs,
- Audit transverse Groupe sur le dispositif LAB/FT de GROUPAMA NORD-EST,
- Accroissement de la consultation opérationnelle de l'outil vigiliste,
- Evolution sur le dernier trimestre des cas d'analyse systématique en entrée de fonds Vie.

II.2 Actions menées en matière de contrôle

➤ Au niveau du Groupe

Le risque lié à la LAB/FT est piloté par le Secrétariat Général – Direction Juridique Groupe de Groupama SA et suivi par la Direction Contrôle permanent et Conformité Groupe au moyen d'un tableau de bord et d'une fiche de risque régulièrement actualisés.

Il fait l'objet de points de situation réguliers dans le cadre du Comité des risques opérationnels groupe et une fois par an devant le Comité de Direction Générale de Groupama SA et le Comité Exécutif Groupe. En outre, le rapport sur le contrôle interne, présenté annuellement au conseil d'administration de Groupama SA, inclus dans le document de référence, présente le dispositif mis en place au niveau groupe.

➤ Au niveau de GROUPAMA NORD-EST

Le risque lié à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est coordonné par le Responsable Risques, Contrôle Interne et Conformité. Il fait l'objet de points de situation réguliers auprès des instances de direction dans le cadre notamment des comités des risques opérationnels et comité des risques pléniers de GROUPAMA NORD-EST. Et auprès du conseil d'administration dans le cadre du reporting des comités des risques auprès du comité d'audit et des risques et de présentation des actions et bilans auprès du comité des conventions.

Le contrôle permanent LAB/FT au sein de GROUPAMA NORD-EST est réalisé par l'équipe Risques, Contrôle Interne et Conformité.

Les contrôles sont réalisés sur la base :

- De requêtes de Groupama Gan Vie,
- Des alertes Vigiprofil remontées suite à l'intégration des scénarii,
- Des demandes d'accords faites par le réseau commercial selon la nature de l'opération et/ou le profil client conformément à la fiche conformité (procédure Groupama Gan Vie et GROUPAMA NORD-EST),
En cas d'oubli de la demande d'accord par le réseau commercial, le pôle vie met le dossier en non-conforme dans l'attente de l'avis du responsable LAB/FT,
- Des demandes d'accord du pôle vie sur virement de prestation à l'étranger,
- Des contrôles a posteriori sur virement de prestation IARD à l'étranger,
- Des contrôles a posteriori des décaissements IARD > à 100 000 €,
- Les demandes d'accord sont validées soit par le Responsable Lutte Anti Blanchiment soit par le Correspondant Lutte Anti Blanchiment,
- Des alertes de situation atypiques remontées par les différentes entités de gestion et commerciales.

Dès lors qu'un dossier est examiné dans le cadre de la LAB/FT (236 dossiers examinés en 2017), il fait l'objet :

- D'une analyse de toutes les pièces présentes (en cas d'insuffisance de pièces, celles-ci sont réclamées au client par le biais du réseau commercial),
- D'une analyse du dossier client et de son environnement (GRC, articles de presse, sites référencés, registre du commerce,...),
- D'une recherche Vigiliste,
- De la cartographie, classification du risque,
- D'une analyse de l'historique client et de son environnement (informations GRC, infogreffe,...).

Les principales anomalies détectées par ces contrôles portent sur la connaissance client et le non-respect des procédures de souscription.

L'audit transverse LAB/FT Groupe s'est déroulé sur le 2ème semestre 2017, les conclusions définitives seront déposées au cours du 1er trimestre 2018. A priori, aucune alerte critique n'a été détectée.

3. Actualité de l'environnement réglementaire

- **Actualité de l'ACPR**
- **Décisions de la Commission des sanctions dans le secteur des assurances**

En 2017, la Commission des sanctions de l'ACPR a prononcé des sanctions en matière de lutte anti-blanchiment à l'encontre de :

- Dirham Express Limited France : blâme et sanction pécuniaire de 80 K€
- National Bank Of Pakistan: blâme et sanction pécuniaire de 700 K€
- Société Générale : blâme et sanction pécuniaire 5 M€
- Lemon Way : blâme et sanction pécuniaire de 80 K€
- BNP Paribas: blâme et sanction pécuniaire de 10 M€
- Crédit Agricole Mutuel : blâme et sanction pécuniaire de 2 M€

Les principaux manquements dans le dispositif à l'encontre de ces sociétés sont repris sur le site de l'ACPR et consultables à l'adresse suivante : <https://acpr.banque-france.fr/sanctionner/recueil-de-jurisprudence>

4. Conclusion et perspectives

Dans un contexte de plus grand renforcement du cadre réglementaire et des exigences du régulateur, les actions permettant au groupe de consolider son niveau de conformité doivent être poursuivies.

Parmi les actions programmées en 2018 au niveau du Groupe, on peut citer :

- Poursuite de la déclinaison dans les procédures LAB/FT des entreprises du Groupe concernées des modifications du cadre réglementaire qui sont apportées par la transposition de la IVe directive anti-blanchiment et leur prise en compte dans les outils (intégration des « PPE » nationales en particulier),
- Déclinaison par la Direction Audit Groupe des recommandations issues de l'audit Groupe transverse et de l'audit ACPR à Groupama Pays Val de Loire qui se sont déroulés en 2017 et étaient tous deux dédiés à la LAB/FT.

Au niveau de GROUPAMA NORD-EST, des travaux sont en cours :

- Pour la déclinaison de la procédure LAB/FT en IARD,
- Pour l'extension de l'utilisation de l'outil Vigiliste,
- Pour l'intégration des PPE nationales,
- Pour l'intégration des nouveaux critères d'analyse LAB/FT (évolution de cartographie des risques IARD/VIE),
- Pour la déclinaison des éventuelles recommandations issues de l'audit transverse Groupe LAB/FT.

RAPPORT EXTRA-FINANCIER

1. Groupama, un groupe mutualiste, construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE

Au travers de ses marques complémentaires, ancré dans les territoires, le groupe Groupama forge son identité sur des valeurs – proximité, engagement, performance et solidarité – plaçant l'humain et ses attentes au cœur de ses actions et permettant de construire dans la durée la confiance. Intégrer les enjeux du développement durable à ses activités commerciales et à ses relations avec ses parties prenantes fait partie de son engagement quotidien d'entreprise responsable.

Cet engagement se retrouve pleinement dans son activité d'assurance– protection des vies et des biens, prévention, etc. – mais également au-delà de son cœur de métier, en soutenant des initiatives issues de la société civile, en participant à la réduction des vulnérabilités économiques et sociales et en contribuant à faire émerger des solutions liées à des problématiques telles que l'allongement de la durée de la vie humaine, l'étude du dérèglement climatique, les réseaux de soins... Le groupe et ses entreprises s'inscrivent dans une vision de long terme.

La RSE (Responsabilité sociale d'entreprise) participe pleinement à la performance de notre groupe au service de la satisfaction des clients, en confortant l'engagement de nos salariés, en stimulant l'innovation et les relais de croissance (produits et services responsables, nouveaux marchés...), en réduisant les coûts (optimisation logistique, recyclage, réduction des consommables...) et en renforçant, l'image et la qualité de la relation avec les publics externes et internes, notamment dans les régions. La RSE contribue ainsi de manière transversale à la maîtrise des risques dans les grands domaines d'activité (commerciale, gestion RH, communication...).

Le management de la RSE témoigne de l'intégration du développement durable à la stratégie d'entreprise. 2016 est la première année du 2ème plan d'actions triennal RSE du groupe (2016-2018), plan-cadre qui définit des axes de progrès dans lesquels s'inscrivent les entreprises du groupe.

La direction RSE rattachée à la DRH Groupe pour davantage de transversalité impulse et coordonne la politique RSE dans le groupe. Groupama Nord-Est a nommé un correspondant RSE pour relayer la stratégie du groupe au sein de l'entreprise, créer une dynamique, remonter et partager ses expériences avec les autres entités. Au travers de ses marques complémentaires, le groupe Groupama forge son identité sur des valeurs – proximité, engagement, performance et solidarité – plaçant l'humain et ses attentes au cœur de ses actions et permettant de construire dans la durée la confiance. Intégrer les enjeux du développement durable à ses activités commerciales et à ses relations avec ses parties prenantes fait partie de son engagement quotidien d'entreprise responsable.

Cet engagement se retrouve pleinement dans son activité d'assurance – protection des vies et des biens, conseil, prévention, etc. – mais également au-delà de son cœur de métier, en soutenant des initiatives issues de la société civile, en participant à la réduction des vulnérabilités économiques et sociales et en contribuant à faire émerger des solutions liées à des problématiques telles que l'allongement de la vie humaine, les réseaux de soins, l'étude du dérèglement climatique, la sécurité sur la route, etc. Le groupe et ses entreprises s'inscrivent dans une vision de long terme.

La RSE participe pleinement à la performance de notre groupe au service de la satisfaction des clients, en confortant l'engagement de nos collaborateurs, en stimulant l'innovation et les relais de croissance (produits et services responsables, nouveaux marchés, etc.), en réduisant les coûts (optimisation logistique, recyclage, réduction des consommables, etc.) et en renforçant l'image et la qualité de la relation avec les publics externes et internes, notamment dans les régions. La RSE contribue ainsi de manière transversale à la maîtrise des risques dans les grands domaines d'activité (commerciale, gestion RH, communication, etc.).

Une direction RSE Groupe, créée en 2008, et aujourd'hui rattachée à la DRH groupe pour davantage de transversalité, impulse et coordonne la politique RSE dans le groupe. Elle rend compte de l'avancement de la stratégie RSE au Comité d'éthique groupe. Elle anime notamment un réseau de 50 correspondants issus de l'ensemble des entités (Caisses Régionales et Fédération nationale, Groupama SA, filiales françaises et internationales, GIE informatique et logistique Groupama Supports et Services) qui participent à l'élaboration des plans d'actions et échangent sur leurs bonnes pratiques.

Elaborée en 2008, amendée en 2014 pour tenir compte des évolutions, une charte éthique récapitulant les engagements et valeurs du groupe Groupama ainsi que les règles de conduite qui en découlent pour les collaborateurs a été diffusée dans l'ensemble du groupe.

Le nouveau cycle de communication marque Groupama, qui a démarré en 2016 et qui se poursuit notamment avec une marque employeur rénovée en 2017, est axé sur la mise en avant d'une identité de marque plus globale. La marque intègre désormais tous les aspects qui la caractérisent : les produits et services, certes, mais également les aspects métiers, l'identité, la dimension employeur et la responsabilité sociale et sociétale. Cette nouvelle approche, qui met donc l'accent sur l'identité mutualiste du groupe, ses valeurs et ses engagements, est particulièrement en phase avec la RSE de Groupama.

Suite à la loi Sapin 2 de fin 2016, Groupama a annoncé la transformation de son organe central en SAM (société d'assurance mutuelle). Avec cette évolution, Groupama réaffirme son identité mutualiste enracinée dans les territoires et simplifie la structure du groupe en mettant en cohérence son organisation et ses valeurs pour servir ses sociétaires et clients. Par ailleurs, la promulgation des lois Sapin 2 et Devoir de vigilance (prévention des atteintes aux droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des personnes, et à l'environnement) ont amené le groupe, notamment, à travailler en 2017 à la modification de sa charte éthique et à la mise en place d'un dispositif d'alerte éthique à déployer dans les entreprises.

2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse

Fort du bilan de sa première stratégie RSE (2013-2015), le groupe s'est doté pour les années 2016-2018 d'un nouveau plan triennal. Son objectif est de mobiliser l'ensemble du groupe autour d'une RSE à forte valeur ajoutée, au service des enjeux stratégiques du groupe. Il a été construit grâce à une démarche collaborative, en associant les référents et directions des entreprises, avec l'objectif d'ancrer encore plus la RSE dans le quotidien du groupe Groupama.

Au niveau du groupe, c'est le Comité d'éthique qui supervise la stratégie RSE et oriente les objectifs à atteindre. Ainsi, en 2017, une première séance a été consacrée à la présentation du bilan des actions 2016, et la seconde séance a permis de valider :

- le projet de dispositif d'alerte éthique, les modifications de la charte éthique et la création d'un code de conduite, dans le cadre de l'application des lois Sapin 2 et Devoir de vigilance ;
- les orientations prioritaires RSE de fin 2017 et de 2018.

Les chapitres qui suivent sont présentés selon les axes de la stratégie RSE du groupe :

- Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur, en développant la diversité, l'employabilité, la qualité de vie au travail de ses collaborateurs ;
- Agir en partenaire responsable et durable de nos sociétaires et clients, via le conseil, la prévention, des offres adaptées, notamment pour réduire les vulnérabilités ;
- Contribuer au développement des territoires et au progrès de la société civile ;
- Agir pour l'environnement, en réduisant l'empreinte écologique directe et indirecte.

➤ **Fédérer et insuffler une nouvelle dynamique RSE au sein de GROUPAMA NORD-EST**

Après une première communication en 2016 sur la nouvelle stratégie RSE, Groupama Nord-Est a souhaité donner une nouvelle dimension à ses actions avec la mise en place d'initiatives très opérationnelles choisies et portées par les collaborateurs de l'entreprise. Ainsi, début 2017, 2 initiatives parmi 5 soumises aux votes des collaborateurs ont été retenues.

- Réduire notre consommation d'énergie (axe stratégique RSE : Agir pour la préservation de l'environnement) ;
- Lutter contre les maladies rares (axe stratégique RSE : renforcer notre contribution au développement des territoires et au progrès de la société civile)

Des groupes de travail internes RSE ont été constitués. Conçus sur un mode collaboratif et pilotés par un référent, ils ont pour ambition de proposer des actions, d'en établir les plannings et de les animer. Pour relayer la responsabilité sociale d'entreprise et organiser les événements des ambassadeurs RSE, membres du Groupe de travail, ont été nommés dans tous les sites de l'entreprise.

Le Groupe de travail « Réduire notre consommation d'énergie » a pour objectif de contribuer à la réduction des consommations d'énergie dans l'entreprise via la sensibilisation des collaborateurs et l'organisation d'opérations « coups de poing » sur le lieu de travail.

Composé de 13 Ambassadeurs le groupe de travail a déployé, au cours de l'année 2017, 3 grandes actions :

- Opération Zéro Gâchis : action de sensibilisation sur le recyclage avec la transformation de feuilles usagées collectées en blocs de papier. Initiée pendant la semaine européenne du développement durable elle a permis la fabrication de 2975 blocs-notes distribués à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.
- Opération de sensibilisation aux gestes responsables au bureau. Opération coup de poing menée simultanément dans tous les sites pour traquer les mauvaises pratiques et identifier les bons comportements. Plus de 1800 smileys assez explicites ont ainsi été déposés sur les portes, fenêtres, chauffages, écrans et interrupteurs. Les résultats ont été déclinés par service pour en faire un outil d'animation et de partage lors des réunions d'équipe. De façon globale il est ressorti des bonnes pratiques pour les fenêtres (fermées) et les lumières (éteintes) respectivement 88% et 96%. Les mauvaises habitudes concernent essentiellement les écrans et ordinateurs portables (45% de non conformes). Les comportements à améliorer feront l'objet d'articles dans notre intranet.
- Des rendez-vous réguliers avec les collaborateurs via des articles et focus sur les bonnes pratiques à adopter pour préserver notre environnement. (premier article consacré aux écrans et ordinateurs portables)

Le groupe de travail « lutter contre les maladies rares » a pour ambition de mettre en œuvre des actions de collecte de dons en interne et/ou externe en faveur du CRACMO (Centre de Référence des affections Congénitales et Malformatives de l'œsophage) du CHRU de Lille.

Composé de 12 Ambassadeurs, le groupe de travail se mobilise pour l'organisation en 2018 d'actions solidaires dans tous les départements avec des dates de manifestations communes pour un plus grand retentissement.

Par ailleurs certains membres du groupe de travail participent également aux travaux menés par la Commission Fondation des Elus. Cette présence et implication sont appréciées par tous les participants et laissent entrevoir de nouvelles pratiques et mode d'animation avec une collaboration renforcée Elus-Salariés pour la mise œuvre de nouvelles actions.

2.1. Mettre en Œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur

Fort de ses valeurs, le groupe Groupama conduit des politiques sociales et de nombreuses actions significatives sur les différents volets RH de la RSE.

Afin d'anticiper au mieux les impacts et opportunités créés par le digital dans le domaine des ressources humaines, le groupe accompagne les fonctions RH dans leur compréhension afin d'en tirer un réel bénéfice. Par exemple, après le RH Digital Day de 2016 dédié au numérique, l'édition de 2017 a réuni toutes les équipes RH du groupe autour du sujet de « l'expérience collaborateur », en les invitant à se mobiliser sur les enjeux du recrutement, de l'intégration, du management, du collaboratif et du parcours professionnel,. A cette occasion, Groupama Nord-Est a animé plusieurs ateliers et conférences.

- Un atelier relatif à l'intégration des nouveaux collaborateurs a été animé par des représentants de la fonction Développement RH et Formation pour présenter le dispositif existant : Groupam'Accueil et Passeport du nouveau.
- Un représentant de la fonction Recrutement a présenté le concept des Afterworks.

2.1.1 Emploi

L'année 2017 est marquée par le lancement de la nouvelle marque employeur : la parole est donnée aux vrais clients qui s'expriment sur leurs attentes vis-à-vis des différents métiers Groupama (commerciaux, gestionnaires, actuaire, community managers...). La nouvelle communication répond ainsi aux enjeux de notoriété et d'attractivité de la marque et de recrutement des entreprises.

Groupama poursuit et renouvelle ses formules de recrutement, comme les Jobmeetings, dans 9 villes de France (Paris, Lille, Orléans, Troyes, Strasbourg, Nantes, Mulhouse, Besançon, Dijon). Ces rencontres étaient organisées sous format d' « afterwork », afin d'échanger dans la convivialité. Des sessions de recrutement des commerciaux sous forme d'échappées games (le jeu opère comme une pré-sélection des candidats et révèle les profils et potentiels nouveaux) ont également été organisées.

Pour Groupama Nord-Est des Jobmeetings ont été organisés sur les sites de Lille et Troyes. Le concept "Afterwork" est d'ailleurs l'une des nouvelles méthodes de recrutement employée par Groupama Nord-Est pour recruter des nouveaux potentiels. A cette occasion, les candidats sont invités à assister à une présentation de l'Entreprise et de ses métiers puis à échanger autour d'un verre avec les recruteurs RH et Métiers (lien articles 1 an d'afterwork recrutement). C'est l'opportunité pour les recruteurs de rencontrer des candidats issus d'horizons divers et de leur donner l'occasion de mettre en avant leur savoir-être. Pour compléter notre analyse, nous proposons également aux candidats de participer à des Escape Games pour encourager les personnalités à se révéler. L'Escape Game ou « jeu d'évasion » propose une succession de jeux de logique à résoudre en équipe pour atteindre l'objectif final, s'échapper de la pièce.

Toujours dans la catégorie Emploi, Groupama Nord-Est organise des cooptails pour valoriser la cooptation (action de recommandation de l'Entreprise auprès de relations des collaborateurs susceptibles d'être intéressés et intéressants en tant que candidat à un poste) auprès de nos collaborateurs. La cooptation est l'une des principales sources de recrutement de notre Entreprise. Nous invitons les cooptants (collaborateurs prescripteurs) et cooptés (relations recommandées) qui ont été recrutés à participer à la soirée cooptail. Chaque binôme est invité à venir accompagné d'une nouvelle personne cooptée. Le principe de l'afterwork, tel que décrit précédemment, est repris pour les cooptails.

Le projet Bien Faire (Bien Former Accompagner Intégrer Recruter Evaluer pour Evoluer), déployé à Groupama Nord-Est fin 2016, définit ce qu'est le recrutement, l'accueil, la formation et l'intégration des nouveaux collaborateurs. Le nouveau collaborateur est reçu le 1er jour par la fonction RH pour lui présenter l'Entreprise. Ensuite, le manager accueille cette personne au sein de son équipe pour lui présenter sa fonction et ses collègues. Chaque collaborateur bénéficie d'un parcours d'intégration formalisé dans le « Passeport du nouveau » avec son planning d'actions à réaliser et participe à Groupam'Accueil, une journée d'acculturation aux valeurs et à l'organisation du Groupe et de l'Entreprise.

Dans ce contexte de développement de l'employabilité de nos collaborateurs et d'attractivité de Groupama Nord Est en tant qu'employeur, l'année 2017 est également marquée par la signature d'un nouvel accord de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) applicable pour les 3 années à venir.

Cette négociation s'est appuyée sur les orientations stratégiques de l'entreprise et leurs conséquences telles que définies à l'occasion de la consultation annuelle du comité d'entreprise, à savoir notamment sur :

- les modalités d'analyse des besoins en emplois et compétences
- les perspectives de recours aux différents contrats et les moyens de diminuer le recours aux emplois précaires au profit des CDI
- le recrutement, la mobilité et l'employabilité
- la construction du parcours professionnel
- les orientations de la formation professionnelle

La loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale du 05 mars 2014 a complété ce dispositif par des dispositions visant à favoriser le développement et le maintien de l'employabilité des personnes.

Le nouvel accord Groupama Nord Est vise ainsi à intégrer à ces dispositions des actions concrètes destinées aux collaborateurs jeunes et seniors identifiés comme suit :

- de moins de 26 ans (26 ans inclus), ou de moins de 30 ans (30 ans inclus) pour les personnes bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.
- et de 55 ans et plus (55 ans inclus).

Ce nouvel accord GPEC s'articule alors autour de 2 axes principaux :

- accompagner la stratégie de l'entreprise
- favoriser l'employabilité de chaque collaborateur

et poursuit ainsi les objectifs suivants en adéquation avec les ambitions de l'entreprise et l'évolution des métiers :

- disposer des compétences utiles aujourd'hui et demain
- disposer des effectifs nécessaires en favorisant l'évolution professionnelle de chacun.

Ainsi, pour la période définie, cet accord GPEC a pour ambition d'accompagner la stratégie et le projet d'entreprise en anticipant les transformations et en favorisant les mobilités.

Face à une concurrence de plus en plus vive et à une évolution permanente des métiers, cet accord permet d'affirmer que les femmes et les hommes sont les acteurs essentiels de la stratégie et de la performance de l'entreprise tout en étant responsables de leur propre développement.

Groupama Nord-Est comptabilise en 2017 en effectif moyen CDI-CDD 1188 collaborateurs. En 2016 le nombre moyen était de 1191. Cette relative stabilité masque des tendances différentes avec une baisse du recours aux CDD (- 7 collaborateurs) et une progression du nombre de CDI (+ 4 Collaborateurs). L'évolution favorable du nombre de CDI s'explique par le recrutement de conseillers commerciaux professionnels en lien avec la stratégie de l'entreprise.

Les principaux mouvements sont les suivants :

CDI - CDD	2016	2017
Embauches CDI et CDD	188	208
Dont CDI	107	122
Départs CDI - CDD	180	192
Dont CDI	101	109
Dont licenciements CDI	16	20

La répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique au 31 décembre est la suivante (répartition établie sur un total de 1197 collaborateurs).

Par sexe en %

CDI-CDD	2016	2017
Femmes	65%	65%
Hommes	35%	35%

Par âge en %

CDI-CDD	2016	2017
Salariés de moins de 30 ans	19%	18%
Entre 30 et 49 ans	58%	59%
Salariés de 50 ans et +	23%	23%

Par zone géographique :

CDI-CDD	2016	2017
Aisne	131	126
Aube	110	115
Marne-Ardennes	235	241
Nord	231	227
Pas de Calais	180	187
Siège régional	294	301

Au 31/12/2017, la masse salariale s'établit comme suit :

	2016	2017
Montant masse salariale	45.596.550	45.955.635
Montant de l'intéressement et participation N-1 versé en N	4.373.930	3.693.510

	2016	2017
Montant des augmentations individuelles	392.892	514.863
Montant moyen des augmentations individuelles (hors changements de classe)	1.228	1.323

Les augmentations individuelles couvrent la montée en compétence au sein d'un même poste ainsi que les changements de métiers. En 2017, le montant total a progressé de 31%. Le nombre de changements de métiers accompagné d'un changement de classe a plus que doublé (de 19 en 2016 à 43 en 2017), reflet d'une dynamique de recrutement interne portée entre autres par la mise en place de parcours au sein de l'entreprise.

2.1.2 Organisation du travail

A Groupama Nord-Est, les collaborateurs sédentaires, des établissements et du siège régional effectuent 35 heures par semaine sur 4 ou 5 jours.

Les collaborateurs itinérants ou assimilés ont une convention de forfait jours de 205 jours par an avec 22 jours non travaillés.

L'entreprise propose également la possibilité de travailler à temps partiel selon plusieurs formules reprises au sein de notre accord relatif au temps partiel (80%, 91,43%, 3/5 temps, mi-temps, rythme scolaire). En 2017, 15% des collaborateurs ont choisi le travail à temps partiel.

L'absentéisme s'établit à 20.434 jours ouvrés (21.091 jours ouvrés en 2016) dont 69 % des absences liées à la maladie (hors accidents du travail) et 19 % à la maternité/paternité. Le taux d'absentéisme hors maternité/paternité, congés parental et conventionnel est de 5.72%, en 2016 il était de 5.50% sur ce même périmètre.

2.1.3 Relations sociales

La délégation syndicale régionale de Groupama Nord-Est, composée de 10 délégués syndicaux régionaux, se réunit chaque mois et constitue l'instance de négociation des accords de l'entreprise.

Ainsi, 3 accords collectifs ont été conclus en 2017 à Groupama Nord-Est dans les thématiques suivantes : Rémunérations et avantages sociaux et Emploi et organisation des entreprises.

➤ L'accord relatif à l'intéressement au sein de Groupama Nord-Est.

Signé à l'unanimité des organisations syndicales en juin 2017, cet accord a pour objectif de contribuer à la motivation de tous, en associant l'ensemble du personnel au développement des performances de l'entreprise.

➤ L'accord relatif au contrat frais de soins

Signé à l'unanimité des organisations syndicales en mai 2017, cet accord a permis, de formaliser les évolutions du régime frais de santé de l'ensemble des salariés et ayants droit avec notamment les cas de dispense et les tarifs par rapport à la situation familiale au lieu du tarif unique.

➤ L'accord relatif à la GPEC

Signé à l'unanimité en décembre 2017 pour une durée de 3 ans, cet accord, décrit précédemment, a pour ambition de participer à la mise en œuvre de la stratégie et le projet d'entreprise en anticipant les transformations des métiers, en favorisant les mobilités et en accompagnant les parcours professionnels des collaborateurs de Groupama Nord-Est.

Rémunération Avantages sociaux	Accord sur intéressement
	Accord portant révision du régime frais de soin à Groupama Nord-Est
Emploi et organisation de l'entreprise	Accord GPEC

2.1.4 Santé et sécurité

➤ Santé et sécurité

Un accord groupe relatif à la Qualité de Vie au Travail, applicable à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du groupe en France, a été signé le 28 février 2011 et a été complété par la signature d'un avenant en date du 10 octobre 2014. Il définit un socle commun aux entreprises du groupe pour améliorer la qualité de vie au travail et, dans ce cadre, prévenir, traiter, éliminer et, à défaut, réduire, au-delà des actions et mesures d'ores et déjà mises en œuvre au sein des entreprises du groupe, les éventuels problèmes liés aux risques psychosociaux. Ceux-ci incluent notamment le stress, le harcèlement et la violence au travail ainsi que les incivilités internes ou externes, et notamment celles émanant du public.

L'accord propose entre autres, des actions de prévention, de sensibilisation et des mécanismes de régulation interne parmi lesquels un centre d'écoute psychologique ouvert à l'ensemble des collaborateurs et un mécanisme de recherche de solutions concertées pour tout événement susceptible d'affecter la santé physique et/ou mentale d'un collaborateur.

Groupama Nord-Est s'inscrit pleinement dans cette démarche Qualité de Vie au Travail avec l'évaluation des risques professionnels qui est réalisée, annuellement, dans le cadre d'un travail participatif avec des collaborateurs représentant chaque unité de travail et travaillant à l'évaluation de l'ensemble des risques identifiés dans leur domaine d'activité (risque de chutes, TMS, port de charges, RPS, ...). Face à chaque risque, un plan d'action est alors identifié et planifié.

Dans la continuité de la démarche Qualité de Vie au Travail et l'avenant signé en 2014 par la CFDT, la CGT, la CFE-CGC et l'UNSA 2A, Groupama Nord-Est a conforté en 2017 cette démarche par la mise en place et le renforcement de plusieurs actions :

- Consolidation de la Démarche Santé au travail ;
- Consolidation de la procédure d'alerte spécifique ;
- Mise à jour du livret d'accueil sécurité ;
- La Mise à jour des formations sécurité santé au travail ;
- Optimisation de l'organisation des Équipers Sécurité Incendie;
- Formation à la manipulation des extincteurs pour les équipiers de 1ere intervention ;
- L'Évaluation des DUER des établissements ;.
- l'organisation de formations à des risques spécifiques (gestion des situations difficiles en agence) ;
- Déploiement d'équipement de protection individuelle en agence répondant aux risques d'agression et de travailleur isolé ;
- Actualisation de la communication sur le dispositif Céla*, relative à la mise en place d'un service juridique pour les aidant familiaux ;

(*céla : dispositif d'écoute psychologique et d'accompagnement social mis à la disposition des salariés)

Depuis 2016 en complément de l'actualisation du document unique, une démarche d'identification des Risques Psychosociaux est réalisée par les collaborateurs représentant chacun des services en y associant des élus du CHSCT.

Parallèlement Groupama Nord-Est a poursuivi la démarche de prévention de l'absentéisme mise en place en 2016.

L'étape principale de cette démarche est « l'entretien de retour » qui est un outil de gestion de l'absentéisme, permettant de favoriser le retour et le maintien dans l'emploi des collaborateurs. Ces entretiens sont mis en place pour les situations d'absences liées à un accident de travail, à une maladie professionnelle, une maladie de longue durée, une maladie ou encore une maladie journée suivant des modalités prédéfinies.

Cette démarche, dynamique et positive, met le collaborateur dans une relation gagnant-gagnant, avec notamment comme avantages, une meilleure compréhension des absences et du lien avec la vie professionnelle ainsi qu'une plus grande reconnaissance et motivation. Les premiers résultats, à un an, sont positifs avec plus de 100 entretiens réalisés pour l'ensemble des établissements de la caisse régionale.

La démarche d'accueil des nouveaux salariés mise en place en 2015 a été consolidée et mise à jour tout en gardant l'objectif de permettre à chacun de prendre conscience des risques professionnels présents à son poste de travail et ainsi de faire le lien avec le document unique de l'entreprise.

En 2017, la lutte contre le risque d'incendie est restée un axe de prévention majeur et une attention particulière a été apportée sur la nécessaire adéquation avec la nature du risque incendie. En effet, les moyens de lutte contre l'incendie doivent notamment être adaptés aux caractéristiques du risque

incendie présent dans l'entreprise. La formation théorique des nouveaux équipiers « d'évacuation » s'est poursuivie en 2017 ainsi que celle des équipiers « de première intervention » formés à la manipulation des extincteurs.

La démarche sécurité en agence a été renforcée par le déploiement, en novembre 2017, d'un équipement de protection individuelle en agence répondant aux risques d'agression en agence et à la protection du travailleur isolé en agence, sous forme de montre connectée avec deux déclenchements d'alerte possible :

- 1- Le déclenchement manuel d'une alerte:
Le Collaborateur appuie sur un bouton de la montre connectée et l'alerte est aussitôt transmise à un plateau de téléassistance ouvert 24h/24. Le plateau a alors pour vocation à qualifier le niveau d'urgence de l'alerte.
L'objectif est d'identifier rapidement la cause de l'alerte et de faire intervenir les secours, si nécessaire, le plus rapidement possible.
- 2- Le déclenchement par le détecteur de micromouvements (fonction travailleur isolé)
En cas d'absence de mouvement du collaborateur lié par exemple à un malaise, une alerte sera automatiquement adressée au centre de téléassistance.

Le risque routier étant le premier facteur de risque professionnel pour Groupama Nord-Est avec un parc d'environ 500 véhicules, un plan de prévention a été déployé sur l'année 2017 avec comme axes de prévention :

- L'organisation des déplacements ;
- La gestion du parc automobile ;
- L'optimisation des compétences ;
- L'utilisation des systèmes de communication ;
- La communication ;

Afin de compléter les axes de prévention, il a été réalisé pour 2017 une analyse et le débrief de l'ensemble des sinistres. L'objectif de ces analyses et debriefs est la détection des facteurs d'accidents « collectifs » ou « individuels » afin de déterminer des actions de prévention et / ou de formation au plus près du besoin des collaborateurs pour l'année 2018.

L'analyse des sinistres sur le premier semestre 2017 met ainsi en évidence que le premier facteur d'accidentologie concernant le risque routier pour Groupama Nord-Est est l'accident de parking qui représente plus de 54 % des sinistres.

En 2017 Groupama Nord-Est recense 5 accidents de travail et de trajet ayant entraîné un arrêt de travail. (7 en 2016) Le taux de fréquence de ces accidents est de 3.95 (5.00 en 2016) et le taux de gravité est de 0.029 (0.54 En 2016).. Sur ce même périmètre aucune maladie professionnelle n'a été déclarée à la sécurité sociale en 2017, ce qui était déjà le cas en 2016.

2.1.5 Formation

Le groupe a lancé la plate-forme de formation en ligne « Mon Université » : un *learning management system* accueillant l'intégralité des dispositifs de formation de Groupama, adapté à tous les profils (collaborateurs, managers, formateurs...). Objectifs : développer les compétences, faciliter le partage du capital pédagogique entre les différentes entreprises du groupe, homogénéiser les pratiques, accompagner la transformation digitale du groupe.

→ Sur « Mon Université » : accès à la plateforme GoFluent, un nouveau moyen pour apprendre et perfectionner son anglais.

En tant que caisse pilote, Groupama Nord-Est a déployé « Mon Université » auprès de ses collaborateurs en février 2017. Au-delà de l'utilisation d'un LMS, la digitalisation des activités formation c'est aussi dans l'animation et les modalités de formation que notre équipe Formation expérimente des outils digitaux de création de tutoriels et e-learning.

Les entreprises du groupe se préparent d'ores et déjà à la mise en application de la Directive Distribution Assurance, une directive qui entrera en vigueur en 2018 et réorganise la pratique de la distribution d'assurance, dans une volonté d'harmonisation, de simplification et de transparence. Dans le cadre de cette réforme, un important volet formation est prévu : pour chaque distributeur d'assurance, un minimum de 15 heures de formation continue par an.

La politique de formation est mise en œuvre au sein de chaque entreprise du groupe afin de tenir compte de ses spécificités (stratégie, activités, métiers, pyramide des âges, etc.). Partant de ce constat, l'Université Groupama met à disposition des entreprises le catalogue des formations communautaires, répondant aux besoins qu'elles expriment notamment via le réseau des responsables formation réunis deux à trois fois par an.

Les orientations de la formation à Groupama Nord-Est accompagnent l'évolution des métiers portée par le réglementaire, les exigences de nos consommateurs et l'industrialisation de nos process. Il est de notre responsabilité d'équiper notre collaborateur de ressources lui permettant de faire face à ces évolutions.

« Etre l'assureur préféré des Français ». C'est en ces termes que la Direction du Groupe a exprimé l'ambition du Groupe pour les 3 années à venir.

Cette ambition repose sur 2 piliers : devenir l'ange gardien des territoires et développer la symétrie des attentions. Pour y parvenir, ce sont l'efficacité et la performance qui sont à améliorer tant sur le plan du savoir-faire que du savoir-être.

Au vu des ambitions affichées par le Groupe, notre Direction Générale expose le souhait que Groupama Nord-Est soit « plébiscité » sur son territoire :

- Plébiscité par ses clients attirés par la qualité des offres, la qualité des contacts et la qualité de service
- Plébiscité par ses collaborateurs engagés au quotidien et ambassadeurs auprès de leurs amis
- Plébiscité par ses élus, engagés sur leur territoire, actifs pour faire rayonner Groupama Nord-Est et accompagner le développement de l'entreprise
- Plébiscité par les partenaires économiques, politiques et tous les acteurs présents sur nos territoires

Ces 4 points doivent véritablement guider nos actions et donner l'énergie au service de nos ambitions.

Ces ambitions se déclinent en 5 "podiums" :

- 1/ Se renforcer en capitalisant sur les forces historiques
- 2/ Conforter notre place de référent sur le marché agricole
- 3/ Se hisser parmi les 3 premiers acteurs dans la protection de la personne
- 4/ Généraliser la performance économique
- 5/ Devenir l'assureur préféré des Français pour notre qualité de service

Les principales transformations à opérer pour atteindre nos ambitions et les 5 podiums sont :

- 1/ Faire évoluer notre modèle de distribution : simplifier, fluidifier nos relations et maîtriser les coûts sur l'ensemble des canaux de distribution
- 2/ Se renforcer en assurance de la personne
- 3/ Développer l'excellence opérationnelle : avoir la meilleure qualité de service au meilleur coût
- 4/ Développer notre agilité : construire le plus vite possible des réponses aux attentes des clients

Les orientations Formation de Groupama Nord-Est s'inscrivent dans ce contexte et dans la continuité du programme stratégique Groupe avec une priorité apportée aux axes suivants :

Relation Client

La préservation et l'approfondissement de la relation-client sont au cœur de notre stratégie. Dans la vie quotidienne, pour d'autres biens et services, les particuliers bénéficient d'une expérience client améliorée. Cette élévation des standards dans d'autres secteurs d'activité rehausse les défis de qualité auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

Dans la continuité du déploiement de l'esprit de service et des expériences clients Satisf'Action, des actions seront mises en place pour optimiser la relation client.

Technique Assurance

Afin de faire de nos collaborateurs des professionnels de l'Assurance reconnus, nous leur apportons une culture assurance et des connaissances produits et techniques dès leur intégration et de manière continue sous différentes formes (actions présentielle, tutoriels, elearnings, MOOC) pour que chacun puisse se professionnaliser selon ses attentes et ses besoins.

Adaptabilité Situationnelle

La révolution digitale transforme les horizons d'intervention du collaborateur et étend les territoires de sa responsabilité. Il est de plus en plus demandé à chaque collaborateur d'adopter une perspective globale et systémique de l'ensemble des processus. Les tenants et les aboutissants doivent être désormais intégrés dans une compréhension globale et plus complexe de chaque situation. L'intelligence des situations devient une compétence de plus en plus critique. Le management de l'expérience-client impose une capacité d'improvisation, d'écoute active et de questionnement empathique bien plus sollicitée que dans la gestion traditionnelle des dossiers. Bien qu'il s'agisse avant tout d'acculturation, la formation accompagnera ces évolutions.

Culture Managériale

Au-delà d'un parcours professionnalisant d'un an dans leur métier de manager, nous ambitionnons un accompagnement durable pour améliorer leur efficacité et cultiver leur engagement.

Aux vues des mutations évoquées plus haut, la question qui se pose pour les collaborateurs est celle de la prise de risque et de l'attitude managériale qui l'accompagne. Quelle attitude un collaborateur peut-il anticiper de son manager s'il s'engage dans les situations qui ne sont pas balisées par les procédures et les routines ? Chaque épreuve est certes une occasion d'apprentissage et celle-ci doit être encouragée par le manager tout en adoptant une approche individualisée de son management d'équipe pour une réussite collective.

La Formation s'est historiquement construite autour des transferts rapprochés visant à une reproduction à l'identique d'une pratique par la personne formée ; au contraire des transferts éloignés qui exigent de l'apprenant une adaptation à la singularité de la situation. C'est désormais autour de ces derniers que les évolutions récentes nous conduisent à nous réinventer.

Groupama Nord-Est intègre le développement continu des compétences dans sa culture d'entreprise et en assure la promotion au plus haut niveau par les projets et outils qu'elle contribue à développer. L'ambition de l'entreprise et du Groupe est bien d'apporter une offre de formation au plus proche des besoins métiers et du contexte.

➤ **Cursus nouveaux élèves alternants :**

En tant qu'entreprise responsable dans la formation des jeunes diplômés et en lien avec sa dynamique de recrutement, Groupama Nord-Est a fait le choix de renforcer son accompagnement des alternants.

L'alternance occupe une place importante dans le recrutement et l'intégration des nouveaux entrants. Les élèves bénéficient du même parcours de recrutement, accueil et intégration que les conseillers commerciaux en CDI. C'est un investissement nécessaire puisque nous ambitionnons de recruter 100% de nos élèves en CDI à l'issue de la période d'alternance.

Groupama Nord Est a fait le choix pour l'année scolaire 2017/2018 d'être accompagné par le SIADEP, véritable acteur de la formation. Pour ce faire, aujourd'hui, 10 conseillers commerciaux en alternance repartis du 3 départements, suivent une licence "Responsable de Développement Commercial spécialité Banque Assurance" (bac+3).

Les objectifs sont, une formation unique, sur mesure et professionnalisante nous permettant de répondre à nos attentes en terme de recrutement, le but étant pour nous de proposer un CDI au terme de leur année d'alternance. Le service Développement RH, les interlocuteurs métiers et l'équipe pédagogique du SIADEP ont œuvré ensemble dans la construction d'un parcours. Ce système nous a permis de recruter "autrement" et d'ouvrir les portes de l'alternance à des profils atypiques, comme des personnes en reconversion ou étant déjà inscrits dans une démarche de professionnalisation et sortant d'un bac+2 déjà réalisé avec ce type de structure.

L'enjeu pour l'entreprise est de préparer les jeunes à notre métier d'assurance-banque. Pour ces élèves, l'alternance est un moyen d'apprentissage progressif qui leur permet d'appliquer leur enseignement scolaire au sein de l'entreprise et une chance réelle d'intégrer l'entreprise avec laquelle ils ont construit leur parcours. Leur apprentissage est donc rythmé par des temps scolaires, des formations Groupama Nord-Est et des accompagnements terrain. Les collaborateurs préparent une licence professionnelle dans différents établissements scolaires sur le territoire Nord-Est.

En 2017, sur le réseau commercial et le CRC, l'Entreprise a recruté 12 élèves en contrats de professionnalisation CDD et 3 contrats d'apprentissage CDD pour réaliser une Licence Professionnelle Assurance Banque Finance. 8 de ces élèves ont été embauchés en CDI à l'issue de leur CDD.

A Groupama Nord-Est en 2017 :

- 47 904 heures de formation au total ont été dispensées. En 2016 le nombre d'heures de formation s'élevait à 38.346 heures*. A noter en 2017 le déploiement de la nouvelle offre Multirisques habitation auprès du réseau, du CRC, des pôles production et pôles sinistres DAB (soit 6 791 heures).

* Chiffres 2016 actualisés avec l'ensemble des dossiers enregistrés dans l'outil LMS.

2.1.6 Le management

De l'inspiration et une motivation à revendre

Groupama Nord-Est a organisé, en octobre 2017, un séminaire avec l'ensemble de ses managers « Le Forum Managers 2017 ». Il s'est déroulé à Valenciennes à la Cité des Congrès et à la Serre Numérique. Des lieux qui ont du sens au regard des sujets abordés : le numérique, la transformation digitale, l'agilité, l'ouverture, la co-construction... Mais aussi des espaces modulables dont la configuration a évolué tout au long du Forum pour surprendre les participants et illustrer notre capacité à être agiles.

Ce séminaire a été une parenthèse dans leur quotidien pour partager les ambitions, inventer le futur et travailler à la construction du nouveau projet de la Caisse régionale.

Laisser l'esprit vagabonder...

Pour bousculer les managers dans leurs habitudes, leur quotidien, et les projeter concrètement dans l'avenir, le choix a été de leur faire vivre de nouvelles expériences inspirantes, découvrir des innovations technologiques et rencontrer des créatifs de tous horizons (start up, étudiants, chercheurs...).

Direction la Serre Numérique ! Réalité virtuelle, atelier du futur avec l'impression 3D, table interactive, gamelab... : un vrai concentré d'innovations et d'expériences plus surprenantes les unes que les autres et que les managers ne sont pas prêts d'oublier.

Mais les participants n'en avaient pas fini avec l'innovation et l'inspiration... Car si le monde bouge, Groupama aussi ! C'est ce qu'ils ont (re)découvert grâce à la Direction Transformation Digitale du Groupe. Groupama Lab, intelligence artificielle, scrum master, sprint, méthode agile, assurance à la demande... : nos managers sont maintenant agiles avec ces sujets qu'ils vont pouvoir faire vivre auprès de leurs équipes.

Pour poursuivre cette « mise en condition », l'étape suivante a été de les inscrire dans les ambitions du Groupe. C'est à ce moment que notre Directeur Général, Patricia Lavocat Gonzales, a partagé avec eux la stratégie et les ambitions du Groupe.

... et se mettre en mouvement

Après l'inspiration, place à la production ! Pour commencer la 2e journée, Patricia Lavocat Gonzales a fixé le cap et a exprimé son souhait, ou plutôt son rêve pour Groupama Nord-Est : « être l'assureur plébiscité sur son territoire ». Cet objectif ambitieux a immédiatement convaincu les managers. Le ton était donné pour cette nouvelle journée !

Avec envie et énergie, 150 managers surmotivés se sont mis en mouvement en mode start up pour relever le défi du jour lancé par leur Directeur Général. Accompagnée d'un Directeur « facilitateur », chaque start up a identifié les thématiques permettant de nourrir les ambitions de l'entreprise avant de faire émerger toutes les idées en groupes.

Le temps d'une journée, la Cité des Congrès de Valenciennes s'est transformée en une véritable ruche. Des managers dans le hall, sur la mezzanine, dans des salles ; des managers regroupés à 4, à 9 ou plus ; des managers qui bougent, qui appliquent la « loi des deux pieds » et donc qui passent à un deuxième sujet quand ils ne sentent plus utiles ou intéressés par le premier...

En tous cas, des managers engagés et fiers de collaborer et de contribuer à la construction du projet de leur entreprise, des managers moteurs d'une dynamique collective pour la réussite et le plébiscite de leur entreprise.

Point d'orgue de ce Forum Managers 2017 : les 3 start up éphémères ont partagé leurs réflexions et productions à tous leurs collègues avec leur projet, son slogan, les axes clés et des pistes d'animations.

Une matière très riche et dense que le Comité de Direction Générale va pouvoir s'approprier et retravailler pour aboutir à notre projet final.

Enchantés par ces 2 jours passés à découvrir, s'inspirer mais aussi à s'engager ensemble, les 150 managers sont retournés auprès de leurs équipes enthousiastes et déterminés pour partager ces moments et messages forts à leurs collaborateurs et prêts à animer pendant 3 ans le prochain projet.

Mais aussi... l'initiative encouragée comme accélérateur d'efficacité et d'accomplissement

Pour la 6ème année, Groupama Nord-Est associe le cabinet Kronos à sa formation de nouveaux managers.

Le parcours de formation pour nos nouveaux managers est conçu et construit pour répondre aux enjeux de satisfaction client et de performance mais aussi donner l'envie et le plaisir de manager dans un cadre clair et libérant, allant chercher le meilleur de chacun de ses collaborateurs pour gagner en efficacité tous ensemble.

En amont de la première session, les managers de managers sont associés collectivement dans la découverte du parcours. Le binôme collaborateur-manager est amené à réfléchir sur les objectifs individuels de chacun pour ce parcours et de leurs attentes.

La première session de 2 jours s'inscrit dans un programme de formation qui se déroulera tout au long de l'année 2018, rythmé par 5 autres sessions de 2 jours animés par le cabinet Kronos et par plusieurs travaux en atelier « workshop » d'une demi-journée animés par les Directions Métiers de Groupama Nord-Est.

L'innovation dans ce nouveau parcours est la découverte de méthodes agiles et digitales : l'intégralité du programme du parcours et du planning sont en ligne sur Mon Université et les managers peuvent communiquer et partager dans le Groupe Communautaire qui leur est dédié. Tous les workshops sont animés sur le principe de la classe inversée : les contenus sont accessibles en amont en format rapid-learning et l'intervenant propose le jour J des ateliers d'application pratiques. Le dernier work-shop est une classe virtuelle.

Le parcours 2018 est également l'occasion pour les nouveaux managers de travailler sur un projet commun en lien avec la nouvelle stratégie Groupe. Ce projet sera présenté en fin de parcours auprès d'un public composé de membres du Comité de Direction Générale, de la Direction des Ressources Humaines et du Cabinet Kronos.

Les nouveaux managers sont accompagnés tout au long de leur parcours par un sponsor, représentant de la Direction Générale.

2.1.7 Egalité de traitement

➤ Égalité de traitement

En tant qu'employeur socialement responsable, le groupe Groupama et les entreprises qui le composent inscrivent leurs actions de prévention contre les discriminations et de promotion de la diversité en cohérence avec les axes prioritaires RSE.

L'engagement du groupe Groupama contre les discriminations et en faveur de la diversité s'est notamment traduit par :

- l'adhésion au Pacte mondial des Nations unies. en 2007,
- l'adhésion à la Charte de la diversité. Conclue en 2007,
- l'adhésion à la Charte de la parentalité en date 2010.
- L'adhésion à la Charte Tremplin Jeune APEC en 2012
- L'adhésion à la charte Entreprises et Quartiers en 2015

Le groupe Groupama poursuit également son partenariat avec l'Agefiph, signé le 18 novembre 2010, dont la finalité consiste à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des entreprises du groupe en France. Ce partenariat permet notamment la diffusion des offres d'emploi des entreprises du groupe publiées sur le site : www.groupama-gan-recrute.com, sur le site Internet de l'Agefiph.

L'engagement du groupe Groupama est formalisé depuis le 24 octobre 2008 par l'Accord groupe relatif à la Diversité et à l'Égalité des chances signé avec les organisations syndicales pour une durée indéterminée, et complété par la signature d'un avenant en 2011. Il vise à assurer une égalité de traitement entre les collaborateurs des entreprises du groupe en France, à prévenir toute forme de discriminations dans l'évolution et l'accès à l'emploi tout au long de la vie professionnelle et à promouvoir l'égalité des chances.

Le 24 juin 2015, un avenant à l'accord groupe relatif à la diversité et à l'égalité des chances a été signé par Groupama SA et l'UDSG et par les organisations syndicales représentatives du groupe. Les principaux objectifs de cet accord sont :

- harmoniser les pratiques entre les entreprises du groupe en matière d'intégration et de maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap,
- mettre en place des mesures d'accompagnement en faveur des salariés aidants familiaux,
- favoriser la conciliation des temps de vie et la prendre davantage en compte la situation familiale des salariés,
- promouvoir l'égalité professionnelle.

Groupama Nord-Est demeure attaché au respect des principes d'égalité de traitement, ainsi lors de la signature des accords d'entreprise elle rappelle les engagements pris en matière d'égalité professionnelle et de non-discrimination.

Le correspondant diversité de Groupama Nord-Est a pour mission de relayer la politique du Groupe. Il est garant de sa mise en œuvre et s'appuie sur les Responsables Ressources Internes des 5 établissements pour déployer les actions Diversité.

En lien avec l'avenant de juin 2015 du groupe, l'entreprise a construit un plan d'actions 2016-2017 autour des mesures en faveur des salariés aidants familiaux : Une communication à destination de tous les collaborateurs a été réalisée fin 2016. Les managers ont également été fortement sensibilisés au travers d'une information sur les comportements à adopter. Le dispositif Dons de jours adapté à l'organisation de notre entreprise a été déployé en 2017. Au 31 Décembre 2017, 6 collaborateurs avaient le statut d'aidant familial.

➤ Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Avec 65% de femmes en CDI au sein de l'entreprise au 31 décembre 2017, Groupama Nord-Est considère la mixité comme un véritable atout.

La part des femmes est la suivante :

CDI	2016	2017
Non Cadres	72%	71%
Cadres	47%	48%
Cadres de direction	25%	23%

Parmi cette même population

- 62% exercent une activité dans une famille de métiers commerciaux, en 2016 elles étaient à 61%.
- 67% exercent une activité dans une famille de métiers « support et gestion ». en 2016, elles étaient de 68%

La répartition des promotions s'établit comme suit :

CDI	2016	2017
Femmes	173	194
Hommes	92	115

Afin de confirmer son engagement, Groupama Nord-Est a signé avec ses organisations syndicales un accord relatif à l'égalité professionnelle en septembre 2016.

Cet accord décrit les actions en faveur du respect du principe de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et sa volonté de promouvoir cette égalité professionnelle au sein de Groupama Nord-Est.

L'entreprise s'est engagée tout particulièrement sur les volets des conditions d'accès à l'emploi, de formation, d'évolution professionnelle et d'articulation entre la vie privée et professionnelle. Sur ces thèmes, les engagements de l'entreprise sont les suivants :

- Conditions d'accès à l'emploi,
 - Maintien de la diversification des canaux de recrutement
 - Attention particulière pour les emplois identifiés comme majoritairement masculinisés ou féminisés
 - Offres d'emplois s'adressant indifféremment aux femmes et aux hommes
 - Engagement d'une sensibilisation des managers au thème de l'égalité professionnelle
- Formation,
 - Assurer l'égalité d'accès à la formation
 - Faciliter l'accès à la formation en cas d'absence
- Evolution professionnelle (rémunération, classification, carrière),
 - Favoriser l'évolution des femmes et encourager l'évolution du nombre de femmes aux postes d'encadrement en particulier pour les emplois fortement masculinisés tels que ceux des cadres supérieurs ou de direction
 - Garantir l'équité salariale et poursuivre la démarche de suppression des éventuels écarts de rémunération non justifiés
- Articulation entre la vie professionnelle et la vie privée ainsi que l'exercice des responsabilités familiales.
 - Mise en place d'horaires de réunions, selon possibilités, compatibles avec le rythme de vie familial.
 - Formation: pendant les horaires habituels de travail, en évitant, autant que possible une planification les jours de la rentrée scolaire et le mercredi.
 - Attention particulière à l'octroi de certaines facilités d'absences dans le cadre des droits à congés existant
 - Favoriser la parentalité
 - Accompagner le retour à l'emploi.

En complément des domaines d'actions principaux, Groupama Nord-Est s'attache également à lutter contre les stéréotypes sur l'un ou l'autre des genres, et à impliquer l'ensemble des collaborateurs, dont en particulier les managers, dans l'application au quotidien du principe d'égalité professionnelle.

➤ **Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées**

Le taux d'emploi des travailleurs handicapés pour le groupe est en progression constante depuis plusieurs années ; début 2017, les données groupe font apparaître que 8 entreprises du groupe sont au-dessus de 6%. Le taux d'emploi est passé d'un taux de 2,9% de l'effectif total en CDI à 4% en 5 ans (2011-2016) [en unités bénéficiaires, le taux est de 5,42% en 2016; par ailleurs, le groupe a atteint et maintient son objectif de 1% d'alternants en situation de handicap ;

Le groupe poursuit sa politique de priorité aux reconnaissances internes via des actions de maintien dans l'emploi ;

A Groupama Nord-Est diverses actions ont été menées en 2017 pour favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap et pour sensibiliser les collaborateurs au maintien dans l'emploi.

Sur le volet recrutement, Groupama Nord-Est s'est montré très actif avec une mobilisation des acteurs du handicap et la recherche de nouvelles méthodes de recrutement (développement de nouveaux contacts avec des structures qui mettent à disposition des travailleurs handicapés). Des actions ont été ainsi initiées dans tous les établissements pour constituer un vivier qualifié. Des échanges ont également eu lieu avec l'université de Reims en vue d'organiser en 2018 une présentation de l'activité de l'entreprise, des métiers, et la prise en compte du handicap à Groupama Nord-Est. La recherche et le recrutement de personnes handicapées ont fait l'objet d'une attention particulière en 2017 avec la mise en œuvre d'un reporting au niveau du Comité de Direction Générale.

Groupama Nord-Est a profité de la semaine du handicap pour lancer une action de prévention des risques auditifs. Construit en partenariat avec l'Agrica, cet événement s'est déroulé en deux temps :

- La mise à disposition de bornes interactives de test audio ou ordinateurs dédiés en libre-service tout au long de la semaine dans chacun des sites de l'entreprise.

- L'organisation sur le lieu de travail de rendez-vous avec des audioprothésistes. Ainsi en décembre 2017, 23 collaborateurs ont pu s'entretenir avec un professionnel et bénéficier d'un examen plus approfondi.

Cette action était accompagnée d'une campagne de sensibilisation sur le handicap invisible avec également une communication sur la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Pour la deuxième année consécutive, Groupama Nord-Est a participé à la Spécial Olympics de Lille, l'objectif étant de récolter des fonds destinés à financer des actions de soutiens aux personnes en situation de handicap mental.

Groupama Nord-Est est également très attentif aux expériences des autres entreprises de la région. Elle est ainsi présente dans le réseau Agefiph pour la construction d'outils communs et un partage de bonnes pratiques.

Au 31/12/2017 l'entreprise comptabilisait dans ces effectifs 34 collaborateurs en situation de handicap. En 2016 le nombre de collaborateurs en situation de handicap était de 33.

➤ **Maintien dans l'emploi des seniors**

Dans un contexte d'allongement de la vie professionnelle, le groupe Groupama encourage la dynamisation des secondes parties de carrière et favorise une politique de gestion des âges non discriminante.

Groupama Nord-est compte 23% de seniors de 50 ans et plus au sein de ses effectifs au 31 décembre 2017 dont :

CDI	2016	2017
Non Cadres	65%	67%
Cadres	31%	30%
Cadres de direction	3%	3%

Parmi cette même population

- 29% exercent une activité dans une famille de métiers commerciaux, en 2015 ils étaient à ce même niveau
- 71% exercent une activité dans une famille de métiers « support et gestion ». en 2015, ils étaient à ce même niveau

Groupama Nord-Est est naturellement et historiquement attaché au maintien durable dans l'emploi de tous ses collaborateurs. Dans le cadre de l'accord GPEC Groupama Nord-Est a intégré les engagements concernant les salariés âgés de 55 ans et plus.

Les engagements portent principalement sur :

- une volonté de meilleure insertion des salariés seniors dans l'emploi avec un objectif de recrutement de 3 seniors sur la période d'application de l'accord et un objectif chiffré de 12 % de l'effectif pour un maintien dans l'emploi de seniors,
- des mesures destinées aux conditions de travail des seniors (adaptabilité des postes de travail si besoin, diffusion de la documentation sur le travail sur écran et les postures),
- l'aménagement des fins de carrière et la transition activité/retraite (recours aux enquêtes retraites, utilisation du Compte Epargne Temps, passage à temps partiel),
- l'anticipation des évolutions professionnelles et la gestion des âges.

L'accord aborde également la question de la transmission des savoirs et des compétences.

2.1.8 L'adhésion des collaborateurs au projet d'entreprise

➤ **Le baromètre d'Opinion Groupe**

Tous les 2 ans le groupe Groupama organise une enquête auprès de tous les collaborateurs pour connaître leur opinion sur le groupe, leur entreprise, l'environnement professionnel et ainsi définir de nouveaux axes de travail. Avec un taux de participation de 86% les collaborateurs de Groupama Nord-

Est ont montré l'intérêt qu'ils portent à ce mode d'expression et la confiance qu'ils accordent à l'entreprise dans sa capacité à tenir compte de leurs ressentis et propositions.

Les résultats de Groupama Nord –Est font ressortir

- un niveau d'engagement maximal des collaborateurs avec un taux d'engagement de 85%.
- des pratiques managériales solides, 81% des collaborateurs estiment que leur responsable favorise le développement des compétences
- un fort niveau de confiance : 90% d'entre eux estiment que leur manager leur fait confiance et 86 % se sentent responsabilisés sur les tâches et les projets confiés.

Soit des capacités à accompagner les projets d'entreprise et à vivre les transformations nécessaires.

La prochaine édition du baromètre est fixée à mars 2018.

➤ **La démarche Satisfaction**

Groupama Nord-Est a développé depuis 2014 la démarche Satisf'Action qui vise à l'amélioration de la qualité.

En parallèle des enquêtes de satisfaction auprès de nos sociétaires et sur le principe de la symétrie des attentions, Groupama Nord-Est mène des enquêtes auprès de tous ses collaborateurs et managers afin de mesurer leur appropriation de la démarche et ainsi identifier les axes forts et les axes d'amélioration. La dernière en date de juin 2017 montre un taux de participation favorable de 78%. Après 3 ans d'existence de la démarche Satisf'Action, certaines questions ont évolué pour mettre davantage l'accent sur l'amélioration continue.

Les réponses aux 8 questions évoluent de manière positive pour la grande majorité des questions depuis la précédente enquête (indice net de recommandation en hausse significative).

Les points de satisfaction des répondants portent sur le sentiment de contribuer aux actions d'amélioration, la prise d'initiatives et le sentiment de se sentir soutenus par leur manager.

En complément de cette enquête tous collaborateurs et managers, Groupama Nord-Est met en place dans certains services de fonctions dites support des enquêtes de satisfaction en interne au sein de l'entreprise afin de mesurer que le service rendu par les collaborateurs est conforme aux attendus des collègues.

De plus, afin de faire vivre la démarche sur ces services dits support, nous avons mis en place pour la 1^{ère} fois cette année, un « Club Satisf'Action des fonctions supports ». Son objectif est de travailler, avec une dizaine de managers ou collaborateurs, à la façon de décliner la démarche spécifiquement sur les fonctions « support ». Il se réunit une ½ journée tous les 2 mois.

Au-delà d'une équipe dédiée à la démarche Satisf'Action pour l'animer, la piloter et la faire vivre au quotidien, un réseau d'une quinzaine d'ambassadeurs Satisf'Action dans toute l'entreprise a été mis en place afin d'être le relais de la démarche au sein des établissements ou directions : facilitateurs de la démarche, ils sont relais sur le terrain dans toutes les équipes.

En parallèle de ces animations, le renforcement de l'esprit de service dans l'entreprise constitue un élément fondamental. En effet, le choix au lancement de la démarche en 2014 a été d'entraîner tous les collaborateurs à l'esprit de service pour partager les mêmes fondamentaux, notre promesse de service, nos attitudes (Attentionné Efficace Engagé). Après ces entraînements, qui ont été l'élément déclencheur et fédérateur pour tous les collaborateurs de Groupama Nord-Est, les équipes ont poursuivi le déploiement de la démarche à travers la construction et la mise en œuvre de récits de service. Le récit de service représente le moment clé de l'expérience client où la relation doit être optimale où la qualité de service doit être irréprochable. Des groupes de travail ont été menés intégrant la dimension comportementale. L'émotion du client, au moment où il appelle ou se rend en agence, doit être prise en compte pour lui apporter une réponse juste mais aussi attentionnée et personnalisée. Les débriefings ont démontré une prise de conscience des collaborateurs de la valeur ajoutée du critère comportemental dans l'amélioration du contact avec le client. De plus, afin de faire vivre la démarche, des échanges réguliers lors des réunions d'équipe permettent le partage d'expériences et de bonnes pratiques afin d'améliorer en continu la qualité de service délivrée à nos clients.

Le dispositif de formation des nouveaux collaborateurs à la démarche Satisf'Action se poursuit chaque année :

- un partage sur la satisfaction client est organisé dès leur arrivée avec rencontres de collaborateurs présents depuis plusieurs années pour échanger sur ce qui a été mis en place par les équipes en matière de Satisfaction client (= Groupama Accueil)

- mise en place d'une formation entraînement d'une journée de tous les nouveaux collaborateurs et managers à l'esprit de service après quelques mois de présence
- spécifiquement pour les nouveaux managers, une 1/2 journée est consacrée à l'animation de la démarche dans les équipes.

En complément, le plan de communication Satisf'Action, défini fin 2016, permet d'informer régulièrement sur la démarche, valoriser les actions des collaborateurs et renforcer l'animation au niveau des équipes par le manager.

Pour ce faire, plusieurs media sont à disposition des managers et collaborateurs. A titre d'exemple, un nouveau magazine d'information sur la démarche « Satisf'Actu » est paru cette année. Destiné à l'ensemble des collaborateurs de Groupama Nord-Est, ce support vise à donner quelques informations sur la démarche, mais permet surtout aux managers l'animation dans leurs équipes.

Enfin, l'animation de la démarche au quotidien par le manager constitue un pilier fondamental. Satisf'Action est une animation permanente, à chaque manager de l'intégrer dans son quotidien. L'implication de toute la ligne managériale est un élément clé de base. En effet, le client ne peut être satisfait que si le collaborateur travaille lui-même dans un environnement propice, nous parlons de « symétrie des attentions ».

2.1.9 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Le groupe Groupama rappelle son engagement à respecter les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail dans sa Charte éthique, déployée dans l'ensemble de ses entreprises et portée à la connaissance de tous ses salariés. La Charte éthique rappelle également que le groupe adhère pleinement aux recommandations ou engagements formulés par : la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Convention européenne des droits de l'Homme, les principes directeurs de l'OCDE et les dix principes du Pacte mondial.

- 1- Promouvoir et respecter les droits de l'Homme reconnus sur le plan international
- 2- Ne pas se faire complices de violations des droits fondamentaux
- 3- Respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective
- 4- Eliminer toutes les formes de travail forcé et obligatoire
- 5- Abolir le travail des enfants
- 6- Eliminer la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession
- 7- Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement
- 8- Prendre des initiatives en faveur des pratiques environnementales plus responsables
- 9- Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
- 10- Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

2.1.10 Charte éthique Groupe

La charte éthique, lancée en 2009, amendée une première fois en 2014, est un document qui s'adresse à tous les collaborateurs et entreprises du groupe, en France et à l'international. Elle est annexée au règlement intérieur des entreprises et a donc une force juridique.

C'est un document important qui exprime de façon synthétique, nos valeurs, notre identité, la façon de faire notre métier. Il rappelle les comportements individuels et collectifs à adopter ou à proscrire. C'est un document de référence, largement communiqué.

Les mesures demandées par les lois promulguées fin 2016 et en 2017, respectivement Sapin 2 (prévention/détection de la corruption et du trafic d'influence) et Devoir de vigilance (prévention des atteintes aux droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des personnes, et à l'environnement), ont amené le groupe notamment à travailler à la modification de sa charte éthique, à créer un code de conduite distinct et à prévoir un dispositif d'alerte éthique. Ces éléments seront communiqués aux salariés en 2018 à la suite de l'information-consultation des instances sociales dans les prochains mois.

Groupama Nord-Est se met en ordre de marche pour respecter nos obligations légales selon le dispositif présenté par le groupe.

2.2. AGIR EN PARTENAIRE RESPONSABLE ET DURABLE DE NOS SOCIÉTAIRES ET CLIENTS

Ancré dans la modernité et le mouvement, le groupe Groupama développe des produits répondant aux grands enjeux de société : mobilité, entrepreneuriat, retraite, santé, dépendance, assistance, adaptation aux changements climatiques, gestion des risques.

Les Top Succès Groupama 2017 illustrent nos capacités d'innovations et d'accompagnement des évolutions sociétales :

- La téléassistance connectée des séniors, avec le dispositif NOE,
- La prévention routière avec le site letrajetleplussur.fr,
- La prévention routière également avec l'appli Vigielent, pour prévenir de la position de véhicules agricoles encombrants,
- *Santino Safety System* (Groupama Italie) qui bloque les sms lors d'un trajet en voiture,
- L'assurance auto « mobilités » qui intègre la protection des nouveaux usages (auto-partage, co-voiturage),
- Le service aux sociétaires avec la prise en charge de la carte grise en agence.

2.2.1 Des offres assurances et services répondant à des enjeux sociaux et sociétaux

➤ L'accessibilité.

Dans le but de toujours mieux répondre aux besoins des clients et de permettre à chacun de s'assurer selon ses possibilités tout en continuant à bénéficier d'une couverture suffisante, le groupe a développé dans ses offres des formules pour les budgets modestes ou contraints ; elles sont disponibles dans ses 3 grands réseaux de distribution. Ainsi, en 2013, les « Indispensables », nouvelles formules du produit d'assurance complémentaire en santé individuelle, ont été créées. Elles prévoient des remboursements sur les seules dépenses de santé considérées comme essentielles par les assurés, notamment dans les situations de « coups durs ». En santé collective, dans le cadre de l'Accord National Interprofessionnel (ANI), le groupe a été l'un des premiers assureurs, dès 2013, à promouvoir via ses réseaux Gan et Groupama, l'accessibilité et la protection de l'ensemble des salariés grâce à l'équipement des entreprises avec des contrats adaptés aux caractéristiques des branches professionnelles. Sur le marché de ces contrats « ANI », Groupama a été leader en 2016, avec 55 000 affaires nouvelles.

Groupama s'est engagé, au sein du Groupement, "Assureurs Complémentaires Solidaires" dans la diffusion de la nouvelle offre labellisée, par les Pouvoirs Publics, destinée aux assurés aux revenus modestes afin de leur permettre de continuer à bénéficier du dispositif qui leur donne droit à une réduction de cotisations sur leur contrat : l'aide à l'achat de la complémentaire santé (ACS).

Dans le même esprit, en assurance auto, il existe également des offres « Mini » ou « Essentielle » ou pour ceux qui font un faible kilométrage. Depuis 2015, Groupama élargit sa gamme d'offres de base avec une déclinaison sur les contrats multirisques habitation. Le contrat MRH de Groupama a été complètement refondu en 2016, avec notamment une simplification des documents contractuels pour une meilleure accessibilité/clarté de l'information clients.

Afin d'accompagner les évolutions socio-économiques, le groupe a adapté sa Garantie des Accidents de la Vie (GAV) : accessible aux familles recomposées, garanties aménagées pour les plus de 70 ans et aux étudiants à l'étranger. Depuis 2014, il existe une option spécifique pour protéger les professionnels (artisans, commerçants, prestataires de services) au sein de la GAV Vie Privée.

➤ La protection sociale durable.

En santé, le groupe s'engage pleinement dans le respect des conditions des « contrats responsables » qui limitent la consommation de soins ou auprès de professionnels de santé à forts dépassements d'honoraires. Les contrats proposés sont désormais des « contrats responsables », et il en est ainsi de même pour les contrats en santé collective (dans le cadre de l'offre « ANI »).

Les contrats santé proposent le tiers-payant généralisé et l'accès à d'importants réseaux de soins sur toute la France (Sévéane), principalement en optique et en dentaire. Groupama oriente les assurés vers des professionnels de santé qui proposent des équipements de qualité au meilleur prix. En 2016,

Sévéane a été amélioré et offre désormais un tarif préférentiel sur l'optique (jusqu'à -40% sur les verres) et une proximité renouvelée avec les opticiens : le réseau en compte désormais 3 500.

A noter les services d'assistance très fournis procurés par le groupe : assistance à domicile dont soutien, aide-ménagère, téléassistance à la sortie de l'hôpital, etc. Le site Bienmangerpourmieuxvivre dont Groupama est partenaire a continué à évoluer en 2016 avec un espace réservé pour les assurés Groupama et Gan avec des services complémentaires.

Une assurance dédiée aux séniors a été lancée en 2015 avec des garanties correspondant mieux à leurs besoins, comme le renforcement des remboursements des audioprothèses. Des garanties spécifiques de prévention sont intégrées dans le produit, notamment en dentaire et podologie/pédicurie, qui permettent la prise en charge de traitements non remboursés par les régimes obligatoires.

Une offre de téléassistance pour les séniors est déjà disponible depuis longtemps – et continuera à être développée via la « maison connectée » – et constitue une réponse aux enjeux directement liés au vieillissement de la population, comme les risques de dépendance et le maintien à domicile.

Une nouvelle offre dépendance a été lancée en 2016, domaine où Groupama est un précurseur et leader historique. Elle se traduira notamment par le versement à l'assuré reconnu dépendant d'une rente pouvant aller jusqu'à 2000 € par mois, ainsi que la possibilité de disposer d'un capital équipement pour son habitation. Elle comporte une panoplie de services très fournie en cas de dépendance de l'assuré, mais aussi pour accompagner une personne qui se trouve en situation d'aidant.

En prévoyance collective, domaine où l'équipement des TPE/PME est très faible, le groupe poursuit le développement de ses offres modulables. S'agissant de la protection sociale des actifs agricoles, Groupama poursuit son partenariat avec la société d'assurance Agrica et la MSA, et a renouvelé en 2016 l'accord « mutuelle d'entreprise » avec la FNCUMA qui concerne 5000 salariés. Deux autres accords-cadres ont été noués en 2016 avec la FNSEA et les JA. 20.000 adhésions d'exploitants employeurs de main d'œuvre ont été enregistrées dans le cadre du partenariat Offre agricole. A noter que Groupama est la première société d'assurance qui couvre la protection sociale complémentaire d'un corps de fonctionnaires, les agents de l'ONF (Office National des Forêts).

Afin de répondre à cet enjeu du vieillissement et du déséquilibre croissant du système de retraite par répartition en France – d'où des exigences accrues en termes de performance et de sécurité de la part des épargnants – le groupe a entièrement rénové son offre retraite, Groupama en 2014-2015 (UC sécurisées, protégées, diversifiées, et la « gestion à horizon »). En 2016, Groupama a poursuivi sa stratégie de diversification en UC qui permet aux clients d'allier potentiel de performance et protection du capital. Un guide Retraite a été produit également en 2016 et le chapitre Conseils sur groupama.fr a été étoffé à ce sujet. A noter que le groupe participe également au fonds Certivia destiné à promouvoir le viager en France. La nouvelle Offre dépendance 2016 propose une panoplie de services très fournie en cas de dépendance de l'assuré mais aussi pour protéger celui qui se trouve en situation d'aidant. En 2017, la démarche se poursuit avec la mise en place d'un site internet informatif, la construction d'allocations en fonction du profil de risque du client. L'objectif est de répondre au besoin de compréhension et d'information sur le sujet avec des priorités en termes d'épargne et de flexibilité.

➤ **La mobilité et vie quotidienne facilitées.**

Avec l'émergence des voitures connectées, Groupama propose des offres innovantes et aux bénéfices multiples, à la fois pour le client et pour l'environnement.

Groupama propose ainsi des solutions d'assurance pour les véhicules semi-autonomes

En 2017, l'accompagnement des nouvelles mobilités a également conduit à l'élargissement de l'offre d'assurance auto, qui comprend désormais, sans surcoût, la protection dans les cas d'autopartage et de covoiturage. Cela concerne près d'un million de contrats sous le système 4As.

Habitat : Groupama accompagne l'évolution de l'habitat via sa nouvelle offre multirisque habitation (assurance des nouveaux usages, des énergies nouvelles, prise en charge des frais de désamiantage, de la remise aux normes, assurance des appareils nomades, le « juste nécessaire » pour un locataire, etc...).

Enfin, Groupama développe des produits ou services qui facilitent la vie d'aujourd'hui, comme en 2017, une assurance protection juridique qui prend en compte le risque de e-réputation...

➤ **Couvrir l'ensemble des agricultures face à la multiplicité des risques.**

La réponse aux besoins des acteurs agricoles est historiquement au cœur de l'activité de Groupama (1er assureur agricole). L'année 2017 a été riche d'événements.

Lancement en 2017 de la nouvelle assurance « Objectif Stabilité », lancée en test en octobre 2016, et qui permet à l'exploitant de protéger rendements et prix.

Le groupe, organisme professionnel agricole et expert dans la gestion des risques agricoles, est partie prenante des travaux de préparation de la PAC 2020, pour construire avec les agriculteurs les outils nécessaires à leur protection. En octobre 2017, une convention professionnelle sur les risques climatiques et sur la pédagogie des assurances climatiques a été organisée rue d'Astorg à Paris.

L'agriculture est également de plus en plus un métier technologique et de précision et Groupama accompagne cette évolution :

- le partenariat Airinov (l'assurance des drones),
- l'assurance des robots agricoles avec le partenariat NAIIO Technologies conclu en février 2017,
- le projet de « ferme connectée » (participation de Groupama au SPACE 2017 : « La ferme connectée, quels apports pour votre métier d'éleveur ? », expérimentation de solutions utilisant des objets connectés : sondes à fourrage, clôtures connectées, géolocalisation des tracteurs en cas de vol, etc...). Le partenariat TERRASOLIS-Ferme 112 avec la plateforme de recherche sur la ferme connectée de demain. Groupama, via sa Caisse régionale Groupama Nord-Est, dans le cadre du chantier INNOVAGRI (agriculteurs connectés) contribue à l'un des 3 projets suivants : création d'un OAD « fertilisation azotée », d'un OAD « choix d'assolement » et d'un simulateur « cout de production ».

➤ **Couvrir l'ensemble des agricultures face à la multiplicité des risques.**

Le groupe poursuit son rôle de contributeur de la protection des entrepreneurs (GSC, assurance des créateurs d'entreprise, nouvelle offre prévoyance pour les professionnels...) et de la pérennité de leur entreprise et des revenus produits. Groupama est un des acteurs qui proposent le plus d'offres, couvrant tous les besoins et postes, avec un conseil global, la proximité et la possibilité d'une assurance immédiate.

Dans le contexte des risques émergents, le développement de l'assurance contre les cyber-risques a été lancé à Groupama Nord-Est en 2017.

Acteur majeur de la territorialité, Groupama a lancé son nouveau site Territoires (ancien e-guide du maire), à l'occasion du 21ème Salon des Maires. 98% des clients Groupama se disent satisfaits des prestations sur le marché de l'assurance des collectivités (Enquête menée en juin/juillet 2017 auprès des collectivités (clients et prospects) via des entretiens téléphoniques et une enquête qualitative afin de mieux comprendre et analyser les points de satisfaction et d'insatisfaction.

A noter en 2017, vers les professionnels :

- Renforcement de l'accompagnement (en mettant à profit l'ancrage local commun...) des commerces de proximité, dont les HCR, artisans du bâtiment,... (solutions de prévoyance collective à bas coût pour les commerces, décennale qui couvre tous les petits ouvrages...) ;
- Rationalisation des offres multirisques pro avec prise en compte de l'évolution des usages et des activités;
- Nouvel espace client pour les pros (axé santé et prévoyance).

➤ **L'économie collaborative**

Le groupe poursuit son rôle de contributeur de la protection des entrepreneurs (GSC, assurance des créateurs

Le groupe est partie prenante de la montée en puissance de cette évolution économique et sociétale. Ainsi, Groupama est l'assureur des matériels loués sur la plate-forme agricole WeFarmUp (plus de 1000

machines en partage). Il est engagé dans l'assurance des prêteurs sur des plates-formes de prêts participatifs (Pretup, Finsquare).

Par ailleurs, Amaguiz a développé un partenariat avec le service de co-voiturage OuiHop ! (gains sur l'assurance en cas de prise en charge de passagers) ; Groupama Immobilier met ses locaux à disposition d'Immowell, l'incubateur de start-ups spécialisé dans les services immobiliers.

2.2.2 Contribuer à l'accroissement de la satisfaction client/sociétaire en développant une relation responsable, fondée sur le conseil et la prévention

➤ Développer la relation client responsable

La qualité de l'écoute, du conseil, de la transparence de l'information, du suivi, de la gestion des sinistres sont au cœur de la relation client responsable.

Faciliter les moments de la relation client entre pleinement dans cette ambition, via notamment la poursuite des actions d'Amélioration du Service Client (ASC) par les entreprises du groupe. Et les résultats sont là : l'INR⁴ de Groupama gagne 3 places (5ème ex-aequo avec Gan Assurances) par rapport à l'an dernier, avec un score de 14.

Groupama Nord-Est mène auprès de ses clients des différents marchés (particuliers, agricole et Pro-acps) des enquêtes de satisfaction approfondies conduites annuellement sur un très grand nombre de sondés issus de tous nos types de clientèle. En 2017, 3 enquêtes sur les marchés Particuliers, Pros-ACPS et Collectivités ont été réalisés avec un panel de plus de 1000 répondants pour les particuliers, 400 pour le marché Pros-Acps et 300 pour les Collectivités. La progression des 2 indicateurs suivis « Indice net de recommandation (INR) et taux de très satisfaits » confirme bien les travaux mis en œuvre par les équipes.

En effet, en octobre 2017, l'enquête réalisée sur le marché des Particuliers a permis de constater une évolution très significative de l'INR valorisé à 17. En matière d'INR, l'objectif est de rejoindre en 2018 la moyenne du marché et d'ici 2020, de rejoindre le Top 3 des assureurs préférés des français. Le taux de clients « très satisfaits » progresse de 4 points à 25%.

L'enquête sur le marché des Pros a permis de montrer une progression de plus de 15 points de notre INR par rapport à la précédente enquête de 2015 et se situe désormais à - 5 pour une ambition que nous avons fixée à - 8. Le niveau de clients « très satisfaits » progresse de 4 points pour se situer à 17% pour un objectif fixé à 15%.

L'enquête sur le marché des Collectivités place GNE à la 2ème place des CR tant en INR qu'en taux de « très satisfaits », respectivement +17 et 37%.

En complément de ces enquêtes, d'autres enquêtes sont mises en place afin de mesurer le niveau de qualité perçue par le client et la qualité délivrée afin de rentrer dans une dynamique d'amélioration. Nous sommes particulièrement à l'écoute de nos clients, grâce aux sondages de satisfaction menés en continu - sur la gestion des sinistres, des demandes, lors de la souscription, lors de l'ouverture d'une déclaration, etc. A ce jour, 17 enquêtes « à chaud » sont mises en œuvre. Tous nos clients ayant exprimé une insatisfaction ainsi que certains clients satisfaits sont rappelés afin d'agir pour corriger et capitaliser sur les bonnes pratiques. L'objectif est de montrer aux clients l'importance de leur avis pour Groupama et d'identifier les améliorations afin de les travailler en équipe. Des enquêtes mystères réalisées 2 fois par an auprès de nos agences commerciales et de notre centre de relation clientèle permettent également d'identifier nos axes de travail et d'améliorer la satisfaction client.

L'outil de pilotage de la satisfaction mis en place auprès des équipes permet aux managers de mesurer pour ses collaborateurs la satisfaction client aux travers des verbatims et des indicateurs de suivis tels que l'Indice net de recommandation (INR) et le taux de très satisfaits.

Au-delà de l'intégration de la satisfaction client dans le pilotage des activités au quotidien, nous déployons les processus de bout en bout liés aux expériences clients clés. L'objectif est, d'un point de vue qualité client, d'identifier les points de rupture et de définir la vision cible que l'entreprise souhaite atteindre sur 7 expériences clients identifiées. Après le déploiement de la 1ère expérience client "je souscris un contrat" en 2014, nous avons déployé au dernier trimestre 2015 2 nouvelles expériences "je formule une demande" et "je formule une réclamation" pour lesquelles tous les collaborateurs et managers de Groupama Nord-Est ont été formés sur 1 journée et tous les métiers étaient représentés (gestionnaire, commercial, support).

⁴ Indice Net de Recommandation

Fin 2016/début 2017, ont été déployés 3 autres expériences clients « je déclare un sinistre DAB », « je déclare un sinistre Auto » et « je bénéficie d'un suivi personnalisé ». Chaque expérience client bénéficie d'un plan d'actions détaillé mis en œuvre opérationnellement.

En 2017, nous avons lancé l'expérience client « Prestations santé » (individuelle et collective) et les travaux sur l'expérience « facturation/quittancement » ont débuté en 2017 pour un déploiement en 2018. En 2018-2019 sont également prévues 3 nouvelles expériences clients « successions », « résiliations » et « souscription TMA ». L'expérience client « demandes et réclamations » sera également relancée auprès des équipes.

Un plan de déploiement global est donc prévu sur l'ensemble des expériences clients.

➤ **Développer la prévention**

La politique prévention du groupe Groupama se traduit depuis plus de 60 ans par un engagement concret dans les domaines qui relèvent de sa responsabilité économique, sociale, environnementale : la protection des biens et des personnes mais aussi la pérennisation des entreprises et la préservation de l'environnement. Portée par les convictions fortes des administrateurs mutualistes et des salariés, elle privilégie anticipation et actions de long terme, au service de nos sociétaires et clients.

Les actions de prévention menées par les équipes du groupe sont diverses, de la prévention technique (visites de risque en entreprise, conseils en installations électriques ou d'alarme...) à la prévention institutionnelle auprès du grand public, clients ou non-clients (sensibilisation à la sécurité routière pour tous publics, prévention des accidents en habitation dont le vol, conférences sur des thèmes de santé...).

La prévention a pris corps au fil du temps à travers de multiples actions individuelles ou collectives, innovantes ou originales, sur l'ensemble des risques privés et professionnels. Le déploiement des actions de prévention obéit à une stratégie propre au groupe, source d'expertise et de légitimité : intégration de moyens dédiés (équipes de préventeurs, centres Centaure...), partenariats d'excellence (Predict Services, la Gendarmerie, la Police Nationale...) et actions de proximité grâce à un maillage exceptionnel du territoire.

Groupama développe et développera de plus en plus des services de prévention en lien avec l'essor des objets connectés (notamment via les agro-matériels, l'auto, l'habitat, la santé, chez les jeunes, seniors, professionnels dont les agriculteurs, entreprises...), à l'image, par exemple, de Noé, une offre globale de téléassistance couplée à un réseau social dédié aux seniors et à leur famille. Ce nouveau service lancé en avril 2017 permet à la personne âgée de rester chez elle en toute sécurité grâce à un équipement de pointe (bracelet connecté, tablette tactile). Il offre également la possibilité aux proches d'être rassurés en sachant leurs parents bien protégés. Un autre exemple, l'offre de télésurveillance Box Habitat lancée fin 2015 qui permet de rester connecté à distance à son domicile, 24h/24, 7j/7. Cette solution permet de détecter une intrusion, détecter les émanations de fumée, détecter les coupures de courant de l'habitation, capter et restituer des relevés de température du logement, commander le système sur place ou à distance.

Nos actions de prévention se regroupent aujourd'hui dans 6 grands domaines : la santé, la sécurité de la route, les risques domestiques, la prévention agricole, la prévention pour les artisans commerçants et les risques industriels et des collectivités.

Des posts réguliers sur les pages Facebook et Twitter de Groupama Nord-Est valorisent les actions de prévention menées sur le territoire (conférences santé, actions de Caisses locales sur le vol...) ainsi que les partenariats mis en place (centaure, Trophée Prévention Jeunes, 10 de conduite jeune...). Une fois par semaine, les fans de la page Facebook de Groupama Nord-Est y sont sensibilisés sur des thèmes spécifiques liés à la prévention (par exemple des conseils prévention sur le ramonage de cheminée, prudence sur la route, pneus d'hiver, mois sans tabac, alcool...). Au total, 50 posts prévention ont été publiés sur la page Facebook de Groupama Nord-Est entre fin 2016 et 2017.

Sur Twitter, ce sont 28 tweets prévention qui ont été diffusés.

➤ **Prévention Santé**

Dans le domaine de la santé, le groupe Groupama inscrit son action dans une culture de la prévention – en prenant en charge de nombreux actes de prévention, remboursés ou non par le régime obligatoire – et s'investit activement dans l'information et la mobilisation des assurés.

L'offre Groupama Santé Active prend en compte cette logique de prévention avec, notamment, le remboursement des vaccins non remboursés par la Sécurité sociale, un bilan gratuit annuel de

prévention bucco-dentaire, la prise en charge de vernis fluoré pour les enfants, le sevrage tabagique, la prise en charge de médicaments antipaludéens en cas de voyage, etc. De nouvelles garanties de prévention pour les assurés âgés de 55 ans et plus ont été intégrées dans le produit Groupama Santé Active, notamment en dentaire et pédicurie, qui permettent la prise en charge de traitements non remboursés par les régimes obligatoires.

Chaque année, une dizaine de conférences sur le thème de la prévention en matière de santé est organisée par Groupama Nord-Est et les administrateurs des Caisses locales. L'organisation de ces conférences s'inscrit dans la démarche de responsabilité sociale de Groupama qui se traduit par des actions concrètes envers les sociétaires et les collaborateurs. Groupama est un acteur important dans la prise en compte d'un grand nombre de questions de société et notamment de la santé. En tant que 1er assureur en santé individuelle, Groupama met en place tout naturellement ces rencontres sur des thèmes d'actualité pour le grand public : prévention cancer du sein, troubles musculo-squelettiques, gastronomie et diététique, le sommeil, dons d'organes, maladies transmissibles par les animaux (zoonoses), AVC...

Les conseils de prévention de Groupama auprès du public, clients ou non sont donc présentés à la fois lors des conférences santé et par le biais du site groupama.fr sous forme de guides et de dossier santé sur des thèmes variés

Les conférences santé organisées en fin 2016 et 2017 dans 5 de nos 6 départements ont attiré 1234 personnes.

Le site internet www.bienmangerpourmieuxvivre.fr apporte des conseils pour mieux se nourrir. Des rubriques spécifiques sont dédiées aux personnes âgées, aux enfants, aux femmes enceintes et aux sportifs. Groupama et Gan soutiennent ce site internet édité par « Saveurs et vie », spécialiste du portage de repas personnalisés à domicile et de la prise en charge nutritionnelle. Des rubriques pratiques (le panier de saison, par exemple) et ludiques sont exclusivement réservées aux assurés Groupama.

➤ **Sécurité de la route**

La politique de Groupama en matière de prévention routière, développée depuis plusieurs décennies, s'est étendue à tous les publics et âges de la vie. Des plus jeunes aux seniors, les entreprises du groupe ont mis en place toute une panoplie d'actions.

Les 11 centres Centaure sont un relais important des actions de prévention de Groupama à l'égard de ses sociétaires, mais également des entreprises et du grand public. Répartis sur l'ensemble du territoire français, ils proposent des stages de prévention à la sécurité routière grâce à la reconstitution des accidents «en situation réelle», et incluant en outre un module d'éco-conduite. En novembre 2013, la Direction de la Sécurité routière, Groupama et l'association Centaure ont renouvelé la charte de sécurité routière, qui propose aux conducteurs une formation post-permis de conduire de qualité, pour une conduite plus sûre et responsable.

Formation à la conduite dans le centre Centaure d'Hénin-Beaumont	2016	2017
Nombre de stagiaires formés à la prévention et à l'éco-conduite	2 449	2 614

En complément de ces actions, Groupama Nord-Est déploie chaque année les deux pistes nationales :

- 10 de conduite jeunes, animée par la Gendarmerie Nationale, en collaboration avec Renault et Total destinée à la promotion de la conduite accompagnée pour les élèves dans les collèges et lycées
- 10 de conduite rurale, animée par les Compagnies Républicaines de Sécurité en collaboration avec les tracteurs Claas et Total destinée à la sensibilisation théorique et pratique de la conduite des tracteurs et engins agricoles dans les établissements scolaires agricoles

Par ailleurs, Groupama Nord-Est déploie chaque année l'action « Il n'y a pas d'âge pour bien conduire » en partenariat avec Générations Mouvement, opération pédagogique sur la bonne conduite organisée pour les seniors (conduite sur les ronds-points, prise de médicaments, alcool...). Le bagage d'animation de cette action est en train d'être renouvelé (depuis mi 2017) de façon à être davantage ludique et sera dévoilé aux sociétaires en 2018.

Groupama Nord-Est s'intéresse aussi à la sensibilisation des risques routiers des plus petits en organisant des interventions dans des écoles primaires, avec une remise de gilets jaunes ou encore avec l'animation « piste tracteurs », circuit sensibilisant les enfants au code de la route.

Depuis 2009, les Caisses locales de Groupama Nord-Est mettent à disposition des communes un panneau indicateur de vitesse. En 2017, 1 panneau a circulé de commune en commune et a sensibilisé les automobilistes aux vitesses pratiquées dans les lieux à risques (sorties des écoles...).

En 2017, elles ont également organisé 27 actions de remise à niveau du code de la route et de sensibilisation aux risques routiers (voiture tonneau, somnolence, alcool...). Ces actions ont regroupé 2 572 participants.

➤ **Risques domestiques**

Les risques domestiques causent chaque année en France 20 000 morts. Les initiatives de Groupama visent à encourager les comportements préventifs et de secours. De nombreuses actions sont menées localement, comme des réunions d'information sur les « accidents de la vie », sur les risques incendie et sur l'utilisation des extincteurs et des défibrillateurs, ou des opérations du type « la maison de tous les dangers ».

Depuis l'installation des détecteurs de fumée rendue obligatoire dans chaque logement d'habitation en 2015, les Caisses locales de Groupama Nord-Est font bénéficier aux sociétaires de tarifs promotionnels pour les détecteurs de fumée à l'occasion des actions de vérification des extincteurs (6486 extincteurs vérifiés entre fin 2016 et 2017).

2 actions sur le thème des risques domestiques dont le vol en habitation ont été organisées par les Caisses locales de Groupama Nord-Est. 65 personnes ont bénéficié de ces réunions d'information.

➤ **Prévention agricole**

La prévention agricole, avec des actions très complètes et de multiples innovations, bénéficie de l'engagement historique de Groupama.

A l'origine destinée à la lutte contre les incendies agricoles, les missions se sont ensuite étendues à tous les risques (vol, dommages environnementaux, responsabilité civile, risques électriques...).

Aujourd'hui, la prévention est intégrée systématiquement aux réflexions de Groupama Nord-Est lorsqu'il s'agit de prendre position en tant qu'assureur sur les innovations des agriculteurs comme l'installation de panneaux photovoltaïques, de méthanisation. Les missions consistent à apporter par des visites chez nos sociétaires des conseils de prévention personnalisés et un suivi de la réalisation des améliorations dans le temps.

Comme chaque année, depuis 11 ans, Groupama Nord-Est a organisé en 2017, en partenariat avec la MSA Marne Ardennes Meuse et Sud Champagne, le « Trophée Prévention Jeunes » (TPJ). Il s'agit d'un concours s'adressant aux jeunes de 15 à 20 ans qui étudient dans un établissement scolaire agricole. Cet événement est un moyen original et constructif d'impliquer les futurs professionnels agricoles dans des projets de santé sécurité et de sensibiliser les enseignants et les chefs d'établissements à l'intégration de la prévention dans leur projet pédagogique. Pour la 12ème édition ayant rassemblé près de 100 étudiants de l'enseignement agricole de la Marne, de la Haute-Marne, des Ardennes, de l'Aube et de la Meuse, 9 projets innovants ont été présentés au jury du TPJ. 6 d'entre eux concernaient des lycées agricoles du territoire de Groupama Nord-Est (4 de la Marne et 2 de l'Aube).

Par ailleurs, dans le cadre du Trophée IDEA dont Groupama Nord-Est est partenaire, les chargés de prévention ont réalisé des interventions sur des thèmes relatifs à la prévention des risques sur l'exploitation (installations électriques, incendie, vol, circulation des matériels agricole, gestion de l'environnement de l'exploitation...). Une opportunité supplémentaire pour Groupama Nord-Est d'installer une démarche de prévention durable auprès des agriculteurs de demain.

Agricole	2016	2017
Nombre de missions effectuées par les préventeurs	613	550

➤ **Entreprises et collectivités locales**

Groupama soutient une démarche de prévention des risques professionnels, environnementaux, etc. auprès des industriels et des collectivités locales, afin d'appréhender leurs vulnérabilités et les diminuer, dans une approche « sur mesure ». Ainsi, en partenariat avec Predict Services, filiale de Météo France, l'offre Groupama Predict destinée aux collectivités locales inclut une aide à l'élaboration d'un

Plan Communal de Sauvegarde et un dispositif de surveillance et d'information en temps réel sur les risques d'inondations.

Le dispositif équipe aujourd'hui plus de 18 000 communes – Groupama est le 1^{er} assureur des communes de France – et prévient en plus des inondations, les risques de tempêtes, de submersion marine, ou de fortes chutes de neige. L'information fournie par Groupama Predict est personnalisée et délivrée en temps réel par Internet ou SMS. De plus, une application *Groupama-Predict* vient d'être élaborée ; elle délivre des messages concernant des informations clés pour anticiper et gérer un phénomène à risque : rappels de vigilance météo, expertises hydrométéorologiques, consignes de sauvegarde...

En tant qu'acteur de la prévention responsable dans le domaine de l'assistance et de la protection des enfants, Groupama Nord-Est s'est associé aux CRS pour l'opération Bracelets de plage menée dans 8 communes du Nord et du Pas-de-Calais du 6 juillet au 3 septembre 2017 : Berck, Camiers, Calais, Cucq, Le Touquet, Merlimont, Neufchâtel Hardelot, Dunkerque. Il s'agit de bracelets (logotés Groupama) à disposition dans les postes de secours sur lesquels est inscrit le nom de l'enfant ainsi que le numéro de téléphone de la personne responsable. L'objectif est de rassurer les parents et tous ceux qui ont la charge de la surveillance d'un enfant, mais aussi faciliter le travail des nageurs sauveteurs, et bien évidemment, de retrouver les enfants perdus sur les plages. Dans le Nord et le Pas-de-Calais, 3797 bracelets ont été distribués et 3 enfants ont été secourus.

Dans le cadre de cette opération, 6 événements de relations publiques ont été organisés en août sur les postes centraux des plages de Dunkerque, Berck, Camiers, Cucq, Le Touquet et Neufchâtel-Hardelot. Objectifs : renforcer les liens avec les CRS mais aussi les Maires des stations balnéaires qui avaient fait le déplacement et rencontrer la presse/TV locales pour promouvoir l'opération.

A l'image des missions réalisées sur le marché agricole, nos experts prévention visitent et analysent les risques de nos sociétaires puis proposent des plans d'amélioration sous la forme de conseils de prévention. Ces audits de risques sont personnalisés et suivis dans le temps par nos équipes prévention dans un objectif de service à nos assurés et d'amélioration globale des risques.

Entreprises et Collectivités	2016	2017
Nombre de missions effectuées par les préventeurs	281	308

Des actions de prévention sont également initiées auprès des artisans commerçants. En 2017 le nombre de jours de missions effectuées par les préventeurs auprès de cette population s'élevait à 227.

➤ **Prévention auprès des collaborateurs des entreprises du groupe et des personnes externes**

Des actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité sont également proposées aux collaborateurs de l'entreprise. Au-delà du cadre réglementaire les actions de 2017 concernaient essentiellement la gestion des situations relationnelles difficiles,

Bilan des actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou à la sécurité

	2016	2017
Nombre de personnes en interne*	1128	114
Nombre de personnes en externe	2.790	1606

1006 collaborateurs ont réalisé en 2016 un e-learning sécurité

2.2.3 La gestion des actifs

Le groupe Groupama a produit pour la 1^{ere} fois, au cours du 1^{er} semestre 2017, un reporting « ESG et climat », présentant sur l'ensemble des classes d'actifs la manière dont le groupe intègre les critères Environnement, Sociaux/sociétaux et de Gouvernance dans le choix de ses investissements, et sa contribution au financement de la transition énergétique.

Le groupe Groupama, acteur financier du développement à long terme de l'économie, est engagé depuis quinze ans dans la promotion de l'Investissement responsable – dont l'Investissement socialement responsable (l'ISR) –, notamment à travers sa filiale de gestion d'actifs pour compte de tiers, Groupama Asset Management. Ses expertises d'analyse et recherche, ses produits de gestion et sa mobilisation au

sein de nombre d'enceintes françaises et internationales en font l'un des leaders reconnus du marché en la matière.

Outre le déploiement de cette stratégie d'ISR spécifique, Groupama Asset Management s'est fixé comme objectif global l'intégration généralisée des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) à l'ensemble de l'analyse de ses investissements. En effet, Groupama Asset Management est convaincu qu'en favorisant l'intégration des enjeux ESG à l'analyse macro et micro économique de ses investissements, il optimise potentiellement non seulement la gestion des risques mais aussi les sources de valeur ajoutée et de création de valeur à long terme des portefeuilles d'investissement à travers sa politique d'Investissement Responsable (IR).

Rappelons qu'au 31/12/2017 l'essentiel des encours de valeurs mobilières de Groupama Nord-Est sont gérés par Groupama Asset Management.

Le total des placements intégrant des critères ESG (y compris le segment spécifique des Investissements Socialement Responsables, l'ISR) du groupe atteint au 31/12/2017 23.1 milliards d'euros, soit 23% du total des encours gérés.

Par ailleurs Groupama Nord Est, émetteur de certificats mutualistes, s'est engagé à allouer une partie des sommes ainsi récoltées à l'accompagnement de projets innovants sur son territoire et à ce titre participe à un fonds d'investissement dédié aux projets de la 3ème révolution industrielle dans la région des Hauts de France.

2.3. CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET DE LA SOCIETE CIVILE

2.3.1 Développement économique et initiatives dans les territoires

Bien au-delà d'une logique purement marchande ou assurantielle, Groupama Nord-Est développe des partenariats pour faciliter et encourager l'initiative locale, accompagner les associations mais aussi favoriser l'emploi sur son territoire. L'entreprise reste fortement ancrée en proximité et attachée à ses valeurs mutualistes. Les administrateurs des Caisses locales des 6 départements de Groupama Nord-Est ont une connaissance fine des besoins de leur territoire, ce qui leur permet de réaliser de nombreuses actions de proximité.

Pour Groupama Nord-Est, l'animation du territoire a aussi pour objectif de sensibiliser le grand public à des grands sujets de société. On peut citer de nombreuses conférences sur les thèmes du sommeil, de la diététique ou encore des changements climatiques. L'intervention d'experts dans ces domaines en fait une véritable valeur ajoutée pour les sociétaires invités.

Un défibrillateur cardiaque a également été financé pour la MARPA, « La maisonnée » à Tupigny, qui est une résidence, non médicalisée, pour personnes âgées. Installé à proximité de l'accueil et accessible à tous, il permettra de sauver des vies.

Des radars pédagogiques sont également mis à disposition des collectivités locales pour permettre aux automobilistes de réduire leur vitesse dans les zones considérées comme à risques. Les radars pédagogiques de Villeneuve Saint-Vistre et de Queudes ont été inaugurés en présence de nombreux élus locaux et habitants de la commune, saluant la démarche préventive de Groupama Nord-Est.

De par son ADN porté par ses valeurs de solidarité, Groupama Nord-Est a à cœur de soutenir les associations dans une démarche de responsabilité. On peut citer quelques initiatives comme les 357 jouets collectés par les collaborateurs de Reims pour offrir des cadeaux de Noël aux enfants du Secours populaire ou la collecte de vêtements et de jouets à l'agence commerciale de Troyes en faveur de la Croix rouge.

Des actions ont été menées dans le domaine agricole notamment grâce aux nombreuses initiatives locales des élus mutualistes : parrainage et soutien à l'installation, formation et information, gestion des coups durs, participation à des initiatives de progrès social lié à la santé notamment, promotion des métiers de l'agriculture dont partenariats avec des lycées agricoles... Ces actions sont menées notamment en partenariat avec les Chambres d'agriculture, les associations et fédérations professionnelles liées aux filières, les JA départementaux et FDSEA. Les Fédérations départementales de Groupama sont représentées au sein des Directions Départementales des Territoires et Safer.

L'année 2017 a été une année riche en partenariats pour Groupama Nord-Est dans le cadre de congrès et événements nationaux agricoles. Ils ont permis de marquer notre visibilité et notre accompagnement du monde agricole.

- Symposium Luzerne – 8 février 2017 – Châlons-en-Champagne (51)
Il s'agit du rendez-vous annuel de la filière luzerne déshydratée qui a réuni 400 professionnels et acteurs de la filière.
- Congrès de GDS France – du 13 au 14 avril – Lille (59)
Ce congrès a rassemblé près de 350 personnes, responsables et collaborateurs de Groupements de Défense Sanitaire ainsi que les représentants nationaux de la Direction Générale de l'Alimentation, des organisations vétérinaires, des laboratoires, des organisations professionnelles de l'élevage et des collectivités territoriales.
- Rassemblement FFNEAP (Fédération Familiale Nationale pour l'Enseignement Agricole Privé) – du 4 au 5 mai 2017 - Troyes (10)
- Congrès des JA – du 6 au 8 juin 2017 – Dunkerque (59)
Il s'agit de l'instance nationale la plus importante du réseau « Jeunes Agriculteurs France » qui accueille chaque année près de 2000 personnes : Jeunes Agriculteurs de toute la France, Presse, Partenaires, Elus locaux, Nationaux et Européens...
- Les Culturelles – 14 et 15 juin 2017 – Ferme 112 – Reims (51)
Il s'agit du principal rendez-vous des grandes cultures en 2017. Les Culturelles permettent de rencontrer les agriculteurs leaders du Grand Nord-Est de la France, leurs prescripteurs et de nombreux acteurs de la collecte de l'approvisionnement. Les 12 000 plus importantes exploitations du nord et de l'est de la France étaient présentes.
- Euroblonde – du 7 au 10 septembre 2017 – Sedan (08)
Il s'agit d'un concours national et européen bovin organisé par Ardennes Génétique Elevage, association d'éleveurs rassemblant l'ensemble des organisations professionnelles agricoles du département sous une même bannière, dans le cadre de la Foire Agricole de Sedan (9 au 11 septembre).

Les années 2016-2017 ont également été des années riches en partenariats agricoles pour Groupama Nord-Est.

En tant qu'acteur majeur du monde agricole, Groupama Nord-Est a naturellement intégré le Pari du Végétal en tant que partenaire financeur. Le Pari du Végétal visant à faire de la région Grand-Est le pôle d'attraction de toutes les innovations liées au végétal, rassemble et engage tous les acteurs du végétal dans l'avenir de l'agriculture de demain qui est l'un des enjeux mondiaux majeurs au regard des 9 milliards d'habitants attendus en 2050.

Groupama Nord-Est est également devenu partenaire de « Ferme 112 » devenu récemment Terrasolis, un des projets phares du Pari du Végétal, piloté par la Chambre d'Agriculture de la Marne. Ancienne base aérienne, cette ferme expérimentale vise à faire progresser les techniques agricoles afin de produire plus, tout en préservant au mieux l'environnement. Ce projet a plusieurs enjeux pour Groupama Nord-Est : utiliser ce projet comme un vrai levier de communication en valorisant le rôle d'accompagnement de l'agriculture régionale ; renforcer et donner de la visibilité au rôle d'Organisation Professionnelle Agricole de Groupama ; enrichir la base de connaissances et de données afin d'ajuster l'offre, que ce soit pour l'assurance des cultures, l'assurance des bâtiments et l'assurance du matériel ; mettre en valeur les solutions (offres, services, expertises...) pour le marché des exploitants agricoles ; utiliser les parcelles de la Terrasolis pour tester l'apport des drones aériens dans l'expertise suite à un sinistre (événement climatique par exemple...).

Groupama Nord-Est s'est engagé dans le Trophée IDEA 2017 en devenant partenaire d'Acolyance, Coopérative Céréalière de Champagne Ardennes, aux côtés d'autres Organisations Professionnelles Agricoles. Le Trophée IDEA invite les étudiants de l'enseignement supérieur agricole à proposer des solutions innovantes pour l'agriculture de demain. L'accompagnement des groupes d'élèves dans leurs projets se fait par des parrains, experts dans leurs domaines de travail. Pour Groupama Nord-Est, ce sont 8 administrateurs qui se sont lancés dans ce projet, devenant ainsi des parrains. Leurs rôles sont de coacher les élèves, de leur apporter leurs compétences techniques, de maintenir le lien avec les établissements. Le partenariat est renouvelé pour 2018.

Dans le domaine Viticole, Groupama Nord-Est est aux côtés des vignerons dans la valorisation de leurs activités et dans le développement et la transmission de leurs savoir-faire. Notre rapprochement avec la corporation des vignerons s'illustre par :

- Un soutien financier aux différentes manifestations organisées par les vignerons
- Une contribution à la formation d'ouvriers viticoles ou à l'aménagement de salles dédiées à l'enseignement de l'œnologie.

Un groupe de travail viticole appelé « Groupe de Travail Viticulture » rassemblant des élus viticulteurs et des collaborateurs de Groupama Nord-Est a été créé en 2014 pour participer à la construction de la stratégie sur le marché viticole et accompagner sa mise en œuvre. Des rencontres régulières ont eu lieu en 2017 et ont donné lieu à des nouveaux partenariats et événements.

D'autres partenariats ont été conclus avec les associations, Corporation des Vignerons de Champagne, les artisans du Champagne, Les Mains du Terroir, Origines Champagne et le Club Trésors de Champagne. Ces partenariats se traduisent par un accompagnement financier ainsi que par une prise en charge de la Responsabilité Civile des Associations.

D'autres initiatives sont déployées notamment dans l'Aube avec Terres et Vignes, partenariat visant à promouvoir l'agriculture et la viticulture sur le territoire Auboisi.

Afin de renforcer notre image d'expert viticole, un partenariat avec l'Union a été conclu pour la création de la « Saga de la vigne à la coupe », 4 cahiers seront ainsi complétés d'une rubrique « conseils de l'assureur » entre septembre 2017 et juin 2018.

L'entreprise est aux côtés des professionnels avec l'organisation, pour la 3^e année consécutive, du Trophée Pro, un concours visant à récompenser financièrement des petites entreprises pour leurs actions et initiatives remarquables. Après une première expérience dans l'Aisne en 2015, Groupama Nord-est a déployé, dès 2016, l'organisation des Trophées Pro dans chacun de ses départements sur le thème de l'amélioration de l'accessibilité, du bien-être et de l'environnement. Groupama Nord-Est a remis le 1^{er} Trophée Pro régional à l'un des lauréats départementaux 2016, l'entreprise Gloriant Bureautique, lors de son Assemblée générale régionale en avril 2017.

Plus spécifiquement pour soutenir le commerce de proximité : Groupama Nord-Est a fait vivre, pour la 3^e année consécutive, le partenariat national conclu avec la JNCP (Journée Nationale du Commerce de Proximité, de l'artisanat et du centre-ville) dans le Nord, le Pas-de-Calais, l'Aisne, les Ardennes et l'Aube. 14 agences commerciales ont ainsi participé à l'événement JNCP le 14 octobre 2017 en organisant des animations/jeux concours en lien avec les associations de commerçants et les collectivités locales, en renforçant la présence de ses conseillers et administrateurs, en accueillant autour d'un petit-déjeuner les clients professionnels et particuliers, mais aussi en allant à la rencontre des pros dans leurs commerces. En s'associant à la JNCP, Groupama démontre sa volonté forte de valoriser l'économie locale et ses acteurs, de soutenir le commerce de proximité porteur de sens et de valeurs, et de maintenir la vitalité dans les villes petites et moyennes.

Groupama Nord-Est s'investit dans des projets solidaires et soutient l'initiative économique locale avec :

- un réseau qui met en relation les particuliers avec les sociétaires-entrepreneurs locaux (Granvillage). Granvillage est un service gratuit qui favorise l'économie de proximité en valorisant et en faisant la promotion des produits et des services auprès de consommateurs locaux. Granvillage a donc pour objectif de faciliter la mise en relation entre les clients professionnels exerçant une activité de vente de produits ou de services et désireux de communiquer sur cette activité et les consommateurs potentiels (clients ou non de Groupama) intéressés par ces offres.
- Le renforcement du digital pour diffuser à l'externe l'empreinte de l'entreprise sur son territoire afin de nourrir le positionnement d'assureur mutualiste, communiquer sur la marque, valoriser les initiatives locales et être au service du dialogue sur Facebook, LinkedIn, YouTube et Twitter. En janvier 2017, Groupama Nord-Est a ouvert son compte Twitter. Ce réseau social permet de développer et de renforcer notre influence en communiquant vers nos sociétaires, nos partenaires, les acteurs locaux, la presse. Faire rayonner notre #mutualisme de terrain sur Twitter : c'est l'ambition commune de Groupama Nord-Est, de ses élus et collaborateurs et des Fédérations départementales.
- la création des partenariats avec des écoles pour faire connaître le monde l'entreprise et/ou pour accompagner les jeunes vers l'emploi ; aider des associations au service de l'emploi ou de l'insertion... Groupama Nord-Est a plusieurs partenariats avec des écoles sur l'ensemble de ses territoires (Institut de Genech, IUT de Reims et de Troyes, Ecole maison familiale rurale). A noter l'implication de collaborateurs de Lille dans le projet Proximité, association qui rapproche le monde du travail des jeunes des quartiers populaires. Elle propose ainsi à des salariés de parrainer des jeunes, l'accompagnement pouvant porter sur la scolarité, l'insertion professionnelle et/ou l'insertion dans l'emploi. A ce jour 3. collaborateurs de Lille se sont engagés auprès de jeunes pour une durée d'un an.

- Le développement d'une communauté engagée et régionale sur la page Facebook Groupama Nord-Est, depuis sa création en juillet 2015. Une publication par jour est postée chaque semaine en lien avec les sujets de l'entreprise (ancrage et mutualisme, RH, prévention, actions et événements).

2.3.2 Engagements autour du « vivre ensemble »

Groupama apporte un soutien opérationnel et financier à de nombreuses associations de proximité (associations sportives, culturelles, d'intérêt général...) autour de 3 thèmes principaux :

➤ **Santé**

La santé (hors maladies rares) : un engagement significatif des entités dans la lutte contre le cancer, via notamment des marches ou courses à pied (comme « La Parisienne ») et pour le handicap mental (comme les courses de relais avec l'association « Special Olympics ») et une participation à divers challenges sportifs, associant santé et sport ou nature. D'autres engagements ont été pris autour du thème de la santé : soutien aux malades du SIDA ou aux enfants hospitalisés, promotion du don du sang, soutien à la recherche sur la psychomotricité, etc.

Groupama Nord-Est s'engage dans la lutte contre les cancers, notamment à travers l'organisation de conférences santé sur le thème de la prévention des cancers du sein dans le cadre de l'opération octobre rose mais aussi pour la prévention du cancer colorectal à l'occasion de différentes opérations (conférences, actions sur le terrain avec les associations). Groupama Nord-Est lutte également contre les maladies cardiovasculaires en proposant à ses sociétaires d'assister à des soirées prévention. D'autres maux sont également traités lors de conférences ou dîner débat, comme les troubles du sommeil et la diététique qui ont une incidence importante sur la santé.

➤ **Mécénat culturel**

La Fondation Gan pour le cinéma a fêté cette année ses 30 ans d'accompagnement du 7ème art. En 2017, la Fondation Gan a poursuivi son action sur le soutien à la jeune création et l'aide à la diffusion. Par ailleurs, la Fondation, via un engagement du groupe pris depuis 2010, est Grand Mécène de la Cinémathèque française, avec un soutien de 120 000 € alloués cette année.

Le « Prix Spécial » délivré chaque année a été remis à Dora Benousilio pour son premier long métrage d'animation, *La Traversée de Florence Miallhe*.

Pour son 30e anniversaire, la Fondation a attribué un Prix spécial « 30 ans » au projet « L'Image originelle », une série de portraits filmés de cinéastes de renom.

Groupama Nord-Est s'engage aussi dans des projets autour de la culture et de valorisation du patrimoine sur son territoire.

- En 2017, le peintre Pierre-Auguste Renoir a été à l'honneur en France et plus particulièrement à Essoyes, où il a vécu. Ce petit coin de la Champagne a inspiré le peintre pour certaines de ses plus belles toiles, comme "Les laveuses et Gabrielle au jardin"... Groupama Nord-Est a accompagné la commune d'Essoyes, en devenant mécène de la rénovation de la Maison des Renoir à Essoyes.
- En mars 2017, Groupama Nord-Est a accompagné l'association « Les Bernards » dans la réalisation d'un CD au profit de l'orphelinat Saint-Paul de Madagascar. Cette compilation musicale regroupe une dizaine de morceaux de groupes marnais. Groupama Nord-Est est sollicité pour financer une partie des frais liés au pressage des 500 CD, des frais de duplication et de reproduction d'œuvres auprès de la SDRM/SACEM.
- En juin 2017, Groupama Nord-Est s'est engagé financièrement aux côtés de deux de ses collaboratrices, Sandrine et Géraldine Deswarte, afin de les accompagner dans leur participation à la course Sénagazelles, qui se déroulera du fin février/début mars au Sénégal. Cette course 100% féminine allie la course à pied à une action de solidarité auprès des enfants en apportant du matériel scolaire (46 kg de fournitures apportés par coureuse). À cette occasion, l'association Sand'Gé Gazelles a été créée, dont les deux membres sont Sandrine et Géraldine Deswarte.

➤ **Solidarité**

L'humanitaire et la solidarité : les actions de solidarité sont très diffuses et multiformes, avec le soutien à de nombreuses associations sur des projets d'intérêt général ou humanitaires (collecte pour Noël, soutien aux victimes civiles de catastrophes, à des associations familiales ou caritatives...) ; des actions liées au développement international, notamment pour l'Afrique. Une action historique du pôle mutualiste : Solidarité Madagascar, depuis 20 ans, en partenariat notamment avec Générations mouvement.

A Groupama Nord-Est des opérations type « Coups de cœur » sont des initiatives qui associent élus, collaborateurs, sociétaires. En début d'année, chaque Conseil d'administration de la Fédération départementale choisit un projet associatif qu'il souhaite soutenir. Au cours de l'année, les administrateurs des Caisses locales recommandent des prospects aux conseillers commerciaux. Les affaires réalisées suite à des recommandations génèrent des points. A la fin de l'année, le projet est financé à hauteur des points acquis. Un chèque Coups de cœur est officiellement remis à l'association, lors des Assemblées générales départementales. En 2017, les plusieurs associations, revêtant d'un caractère social, ont été soutenues dans le cadre des projets Coups de cœur, à hauteur de 9 090 €.

	2016	2017
Montants alloués au titre du mécénat hors maladies rares (€)	28.821€	27.951€

2.3.3 La lutte contre les maladies rares avec la Fondation Groupama pour la santé

L'engagement du groupe dans la lutte contre les maladies rares au travers de la Fondation Groupama pour la santé, illustre parfaitement les valeurs mutualistes qui sont les siennes de solidarité, de proximité et de confiance.

La Fondation agit pour favoriser le diagnostic médical, encourager la recherche sur les maladies rares et améliorer le quotidien des patients. Près de 160 associations, environ 600 projets, et 32 chercheurs ont été soutenus depuis 2000.

S'être engagé dans la lutte contre les maladies rares alors que cette cause n'était pas encore prise véritablement en compte par les pouvoirs publics et avoir maintenu cet engagement est une belle démonstration de notre capacité à inscrire nos partenariats dans la durée.

➤ **Un engagement fort depuis 2000**

Trois millions de personnes en France, 25 millions en Europe sont concernées par les maladies rares : «rares» car chacune de ces 7000 pathologies touche moins de 30 000 personnes. Mais, au total, elles concernent en France 1 personne sur 20. Groupama s'est engagé dès 2000 dans cette cause d'intérêt général, en parfaite cohérence avec sa mission d'assureur responsable et mutualiste.

La Fondation Groupama pour la santé accompagne la lutte contre les maladies rares, aujourd'hui priorités de santé publique avec le cancer et la maladie d'Alzheimer. Le plan d'actions 2016-2018 validé par son conseil d'administration a pour objectif de faire de la fondation une illustration majeure du mutualisme tout en la positionnant comme acteur privé de référence dans le domaine des maladies rares.

Pour arriver à ce résultat, des axes stratégiques ont été définis, autour de la proximité-solidarité et de la recherche-innovations.

➤ **Renforcer la mobilisation des collaborateurs et des élus dans la lutte contre les maladies rares**

Dans l'objectif de valoriser l'engagement des collaborateurs, en février et octobre 2017, lors de la semaine de la Fondation, les collaborateurs ont été appelés à choisir, parmi des projets en campagne de crowdfunding, les deux qu'ils souhaitaient voir soutenus par la Fondation. Un don starter de 2 500 euros leur a ainsi été remis. Sur les trois projets d'associations sélectionnés, la fondation verse en effet un don au projet plébiscité. Elle abonde d'1 euro chaque euro versé via la plate-forme HelloAsso, dans la limite de 2500 euros (1 euro versé = 1 euro abondé par la Fondation).

Autre vecteur de mobilisation des élus et salariés, les Balades solidaires. Elles ont lieu chaque année depuis 2013 dans toute la France, le premier dimanche de juin (pour la plupart). Toutes les Caisses Régionales, Groupama SA et les entités franciliennes du groupe participent à l'événement. En 2017, la cinquième édition des Balades solidaires, organisée par les fédérations des élus et la Fondation Groupama pour la santé, a réuni près de 20 000 marcheurs et permis de récolter près d'1/4 de millions d'euros. Des résultats en constante progression depuis la première édition

➤ **Accroître les efforts dans l'aide à la recherche médicale et médico-sociale**

La fondation souhaite renforcer son soutien à la recherche via plusieurs actions. Le nouveau "Prix de Recherche Maladies Rares" (500.000 euros, versés par tranche sur 5 ans) a pour objectif de soutenir une équipe dynamique, ayant à sa tête un chercheur confirmé ayant ouvert une voie ambitieuse dans les maladies rares, afin d'aboutir ainsi à de vraies avancées dans ce domaine. L'équipe lauréate 2017 est composée biologistes, biophysiciens et cliniciens, localisée dans une unité de recherche CNRS à Paris. Elle s'intéresse à la Dysplasie Epithéliale Intestinale (DEI), une pathologie rare touchant des enfants. Par ailleurs, le partenariat signé en 2015 avec l'hôpital Necker pour l'optimisation du parcours de vie des enfants atteints de maladies rares se poursuit.

La Fondation Groupama s'associe aux Caisses régionales dans leurs démarches de partenariat avec CHU ou universités. Par exemple, à Rennes (diagnostic maladies rares) Bordeaux (cancer pédiatrique), Toulouse (Prader-Willi), Lille (CRACMO) et Strasbourg (tiers-lieu proche du CHU).

En outre, le prix de l'Innovation sociale, doté de 20 000 euros, a été remis en 2017 à NeuroSphinx pour son projet d'application Poop&Pee simplifiant l'enregistrement et le suivi du calendrier des selles et des urines). Ce prix a pour but de soutenir chaque année des actions innovantes marquant une avancée significative et permettant de changer la donne pour les personnes atteintes de maladies rares et leurs familles.

➤ **Intensifier les actions d'information sur les maladies rares pour réduire l'errance diagnostic**

La Fondation est partenaire depuis sa création d'Orphanet, unité de l'INSERM et portail de référence européen sur les maladies rares et les médicaments orphelins, et l'Alliance Maladies Rares, collectif de plus de 200 associations qui tous deux mènent des actions d'information et de sensibilisation sur les maladies rares.

Par ailleurs, depuis 2015 la fondation organise une formation au crowdfunding pour les associations, en partenariat avec HelloAsso.

Groupama Nord-Est s'est inscrit dans cette démarche de sensibilisation et d'information auprès du grand public. Dans son soutien pour la lutte contre les maladies rares, Groupama Nord-Est organise ces balades solidaires depuis 2009 dans chacun de ces 6 départements. En 9 ans, 111 balades ont été organisées, 15 897 marcheurs ont participé, 25 associations départementales de maladies rares soutenues et 128 661,12 € de dons collectés.

Depuis 2014, un groupe de travail Fondation Groupama pour la santé est mis en place à Groupama Nord-Est. Composé des élus et collaborateurs référents Fondation, il a pour objectif de travailler à la promotion et au développement des actions de la Fondation. Des Commissions Fondation Groupama pour la santé ont été mises en place en 2016 dans chacun des départements afin de permettre de déployer la communication sur la Fondation et de mettre en place des actions pour récolter des fonds.

En octobre 2016, Groupama Nord-Est et la Fondation Groupama pour la santé ont initié un partenariat avec le Centre de référence des affections congénitales et malformatives de l'œsophage (CRACMO) au CHU de Lille. L'objectif de ce partenariat est de financer, à hauteur de 50 000 € par an sur trois ans, le salaire d'un assistant de recherche clinique pour le suivi d'un registre (enregistrement des données de tous les centres) afin de mieux comprendre l'histoire de la maladie pour mieux gérer les malades. Ce registre donne des infos sur les effets de la maladie, l'éthiologie, les évolutions, les troubles... La Fondation Groupama participe au financement et des actions régionales, départementales et locales sont organisées pour collecter des fonds. Ainsi, en 2017, 10 actions ont été mises en place dans chacun des départements de Groupama Nord-Est au profit du CRACMO.

Les liens avec Alliance Maladies Rares au niveau régional sont très importants pour Groupama Nord-Est. A ce titre, Groupama Nord-Est a accompagné l'AMR de la région Grand Est lors de l'organisation d'une conférence en février 2017 à l'occasion de la journée rare pour les maladies rares en leur prêtant, à titre gracieux, nos locaux pour l'organisation de celle-ci. Les élus référents et membres des Commissions départementales ont participé également aux journées de sensibilisation des maladies rares en février 2017 dans des galeries marchandes des magasins sur le Nord-Est.

Bilan des actions réalisées au niveau de Groupama Nord-Est	2016	2017
Nombre d'associations de patients soutenues	6	5
Nombre balades solidaires	11	10
Nombre de dons collectés pour les associations soutenues (balades+tombolas)	12 922 €	13 200,44€

Mécénat GNE (nov. 2016- nov 2017)	Montants alloués au titre du mécénat pour les maladies rares	11 231,00 €
	Dons récoltés par les entreprises pour les maladies rares (incluent les dons collectés lors des balades solidaires)	33 225,34 €

2.4. AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

Conscient de sa responsabilité en matière d'impacts indirects, le groupe Groupama a développé depuis plusieurs années des actions incitatives en faveur de l'environnement auprès de ses clients et fournisseurs, au travers de ses offres d'assurance, de ses actions de prévention et de sensibilisation, de ses produits ISR et de ses contrats d'achats. Par ailleurs, Groupama est convaincu qu'il peut aussi améliorer ses impacts directs par la réduction de ses émissions de CO₂, de ses consommations de papier, etc. De ce fait, Groupama continue ses efforts pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans ce domaine.

2.4.1 Politique générale en matière d'environnement

De par ses activités de services (assurances et banque), les impacts directs du groupe Groupama sur l'environnement sont limités : ses activités ne constituent pas de menaces pour la biodiversité, l'eau ou l'utilisation des sols. Cependant, Groupama a développé une politique de réduction de ses consommations (papier, eau, énergie), de réduction de ses émissions de CO₂ et de ses déchets notamment DEEE, impulsée au niveau groupe par la Direction RSE, Marque employeur et Communication interne, en collaboration avec Groupama Supports et Services (G2S) et les entreprises du groupe. Au-delà de ces engagements en interne et de l'information des collaborateurs, Groupama est conscient du rôle à jouer dans la sensibilisation à la protection de l'environnement auprès de ses différentes parties prenantes, et notamment auprès de ses clients.

L'entreprise Groupama Nord Est mène des actions récurrentes qui concourent à réduire ses consommations de papier et ses émissions de CO₂. Le groupe travail RSE plébiscité par les collaborateurs porte également ces engagements avec la construction d'actions qui visent à sensibiliser les collaborateurs et à installer au quotidien sur le lieu de travail de nouveaux comportements écoresponsables.

Groupama Nord Est a réalisé et publié son deuxième BEGES au titre de l'année 2014 (Le prochain BEGES sera réalisé en 2019 au titre de l'année 2018) avec des résultats dans le sens d'une réduction d'impact carbone. Le rapport faisait en effet ressortir une baisse de 12% de la quantité globale de CO₂ émise pour Groupama Nord Est entre 2011 et 2014. Les sources principales de réduction se situaient dans les domaines informatiques, déplacements routiers et papier. Concernant l'informatique, le retrait des imprimantes personnelles en 2013-2014 (1 100 unités sur la période) avait largement contribué aux réductions de consommations de papier.

Par ailleurs, l'audit énergétique de 2015, réalisé conformément au cadre réglementaire, a donné des pistes à mettre en œuvre en fonction de leur pertinence et de leur priorité. D'ores et déjà, Groupama Nord Est tient compte des normes et caractéristiques énergétiques pour le renouvellement de ses équipements de chauffage et de climatisation. Plusieurs actions notables ont été menées en 2017 :

Des actions dans le cadre du programme de rénovation des agences. Le programme a été engagé en 2016 avec la rénovation de 7 agences. En 2017, 6 agences ont été concernées par un état des lieux de l'ensemble des installations et par la réalisation de travaux qui concourent à une meilleure maîtrise énergétique.

- Le remplacement de chaudières dans 3 agences (Romilly s/Seine, Bar / Seine, St André les Vergers)
- Des travaux de menuiserie extérieure (Béthune, Bailleul, St Quentin, ...)
- Et des travaux plus importants (terrasse de Béthune et de Guignicourt).

2017 marque également le lancement d'un grand programme de rénovation du siège régional. Cette rénovation est une opportunité pour améliorer les conditions de vie au travail et optimiser les méthodes collaboratives. La dimension environnementale sera prise en considération à l'occasion :

- du choix de matériaux
- du choix de produits fabriqués par des entreprises locales
- de l'attention portée aux lumières, (introduction de pavé-led) de l'insonorisation du mode de diffusion de la chaleur au sein des nouveaux bureaux et de l'isolation.

Bien qu'étant locataire, Groupama Nord-Est a missionné un bureau de contrôle pour une évaluation des menuiseries extérieures du bâtiment. Cet Audit énergétique a permis de confirmer qu'il n'était pas nécessaire de procéder au remplacement des châssis.

Concernant le papier, un groupe de travail interne à Groupama Nord Est a été initié depuis 2016 pour analyser, entre autres, les différentes éditions internes à supprimer ou à dématérialiser. Ce GT suit aussi les évolutions des systèmes d'information et des process visant à dématérialiser les éditions clients. Les premières mesures comme la suppression d'éditions ou la mise à disposition de documents numérisés en lieu et place du papier ont été déployées fin 2017 et se poursuivront en 2018, année de plein impact.

Groupama Nord Est, du fait de son activité de services dont les impacts environnementaux sont limités et réduits à des consommations peu polluantes (papier, électricité,...), n'a pas de provision financière pour risque environnemental. De plus, l'activité ne génère pas de nuisances sonores et la consommation d'eau n'est pas réalisée dans des zones de stress hydriques.

2.4.2 Economie Circulaire

Prévention et gestion des déchets

Les activités de service de Groupama Nord Est ne génèrent pas directement de déchets ou de pollutions autres que les déchets de bureau. L'entreprise souhaite cependant progresser dans la valorisation de ceux-ci, au travers par exemple du développement du tri collaboratif. Cette démarche, impliquant d'autres acteurs tels que les collectivités locales, est en structuration. Des initiatives sont prises au sein d'établissements de Groupama Nord-Est pour favoriser le tri sélectif.

A noter par ailleurs que l'activité de Groupama Nord-Est ne génère pas de nuisances sonores ou autres formes de pollution spécifiques (visuelle, olfactive, etc...).

➤ Gestion des déchets

Groupama Nord Est traite principalement 6 catégories de déchets pour son siège, ses établissements et ses agences.

Le papier :

En agence, les documents confidentiels sont détruits localement et rejoignent, les volumes de documents tout venants pour traitement. Le papier tout venant est collecté par les services internes GNE et rejoignent les documents en établissement.

En établissements ou au siège, les papiers non confidentiels sont déposés dans les containers affectées au tri sélectif mis à disposition par les services locaux de collecte des ordures ménagères. Les documents confidentiels sont confiés à un prestataire spécialisé, de préférence du secteur protégé, pour destruction avec certificats.

Le carton :

En établissement, au siège et en agence, les cartons sont déposés dans les poubelles (jaunes) affectées au tri sélectif, mises à disposition par les services locaux de collecte des ordures ménagères.

Un enlèvement spécifique est mis en place pour les besoins du service éditique du boulevard Roederer à Reims.

Les cartouches d'encre :

Les cartouches usagées sont collectées par notre fournisseur de fournitures de bureau lors de ses livraisons de marchandises dans les agences. Cette prestation est en cours de généralisation sur l'ensemble des agences.

Le matériel électronique (informatique)

En agence, les équipements sont collectés par les services internes GNE et rejoignent le stock en établissement qui est remis à un prestataire récupérateur ou bien déposé en déchèterie.

Le mobilier de bureau

En agence, les équipements sont collectés par les services internes GNE et rejoignent le stock en établissement. Ce stock est remis à prestataire récupérateur ou bien déposé en déchèterie.

Les piles électriques

Les piles usagées sont collectées par notre fournisseur de fournitures de bureau lors de ses livraisons de marchandises dans les agences. Cette prestation est en cours de généralisation sur l'ensemble des agences. Pour de faibles volumes, les piles usagées peuvent être déposées par les collaborateurs en grande surface.

➤ **Lutte contre le gaspillage alimentaire**

Groupama Nord Est ne prend pas en charge elle-même la restauration des employés. Selon les sites, les collaborateurs bénéficient soit d'une solution de restauration collective confiée à un prestataire spécialisé, soit de titres restaurant.

Utilisation durable des ressources

1 158,1 ETP pour 2016 et 1 153,4 ETP pour 2017 sont les valeurs retenues ci-dessous pour le calcul des consommations par personne. Ils représentent la moyenne des effectifs CDI CDD fin de mois de la période.

➤ **Consommations d'eau**

Les activités de Groupama Nord-Est ne nécessitent pas de consommer de l'eau en dehors de la consommation courante de ses bâtiments de bureau. Cette consommation est issue du réseau public. En 2017, l'entreprise Groupama Nord-Est a consommé 10 922 m³ d'eau, soit 9,47 m³ par ETP.

Détail des différentes consommations :

	2016	2017
Consommation d'eau (m ³)	10 086	10 922
Consommation d'eau par personne (m ³ /ETP)	8,71	9,47

La consommation d'eau est passée de 10 086 m³ en 2016 à 10 922 m³ en 2017, soit une augmentation de 8,29%. Cette hausse s'explique principalement sur le site de Lille (+ 900m³) en partie

- par des travaux spécifiques en 2017 : Un prestataire est intervenu à de nombreuses reprises pour effectuer des recherches d'infiltration d'eau de pluie en sous-sol et en terrasse sur le site de Lille. Ces interventions ont été très consommatrices d'eau,
- par de nombreuses fuites sur le site.

Dès 2017, les chasses d'eau ont été remplacées et en 2018, une révision de la tuyauterie est programmée ainsi que le remplacement des robinets actuels par les robinets poussoirs.

➤ **Consommations d'énergie**

L'Entreprise est reliée au réseau électrique national et, de ce fait, bénéficie de la part renouvelable d'énergie proposée par ses fournisseurs d'électricité. A ce jour, Groupama Nord Est ne dispose pas de panneau photovoltaïque.

La méthodologie de collecte et de consolidation des données de consommations d'énergie s'affine d'année en année et permettent à l'entreprise de fiabiliser les chiffres présentés. Afin de maintenir la cohérence des données présentées sur les 2 périodes, les résultats des années précédentes sont ajustés en conséquence et pour les sites les plus importants.

L'analyse des données transmises par les bailleurs pour les sites à forte consommation a conduit à des rectifications importantes des kWh consommés 2016. La consommation de gaz de Reims Roederer n'ayant pu être validée, les volumes consommés sur ce site n'ont pas été pris en compte. Le nombre d'ETP retenu pour le calcul de la consommation de gaz par collaborateur ne tient pas compte des ETP de ce site.

En 2017, la consommation totale d'énergie de Groupama Nord-Est (électricité, gaz hors site Roederer, fioul) atteint 6 059 346 kWh (détail dans le tableau ci-dessous), soit 5 460 kWh par ETP.

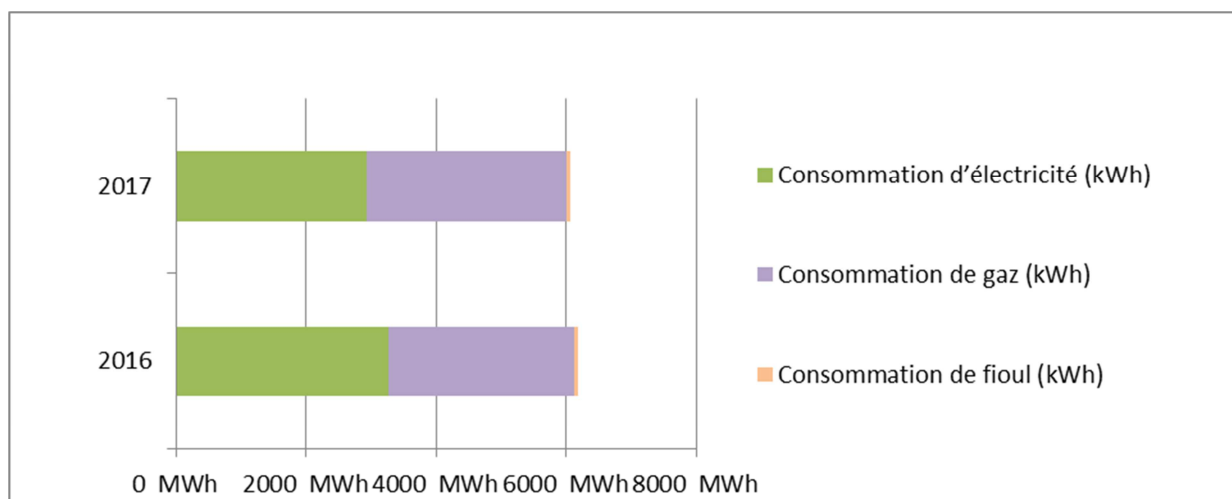
La consommation totale d'énergie diminue (-1,88 %) entre 2016 et 2017. Rapportée à l'ETP, la consommation moyenne diminue de -1,15 %.

	2016 (*)	2017
Consommation d'électricité (kWh)	3 256 964	2 924 503
<i>Consommation d'électricité par personne (kWh/ETP)</i>	2 812,36	2 535,66
Consommation de gaz (kWh)	2 874 758	3 076 274
<i>Consommation de gaz par personne (kWh/ETP)</i>	2 673,63	2 873,70
Consommation de fioul (kWh)	43 463	58 568
<i>Consommation de fioul par personne (kWh/ETP)</i>	37,53	50,78
Consommation totale d'énergie (kWh)	6 175 185	6 059 346
Consommation totale d'énergie par personne (kWh/ETP)	5 523,52	5 460,14

(*) La consommation 2016 d'électricité est réajustée à la hausse suite à la rectification de la collecte des données consommées principalement sur les sites du siège – MDA (+332 MWh données partielles) et de Roederer (+68 MWh factures manquantes et valorisation du protocole d'accord GNE-MSA).

(*) La consommation 2016 de gaz est réajustée à la hausse suite à la rectification de la collecte des données consommées sur les sites du siège – MDA (+269 MWh).

Rappel : la consommation de gaz du site de Roederer est neutralisée dans les volumes présentés, les volumes de ce site n'ayant pas été suffisamment fiabilisés. Le calcul de la consommation de gaz par ETP ne tient pas compte des effectifs du site de Roederer (soit 82.86 ETP moyen annuel du site).



A signaler : De par nos activités de services (assurances et banque), Groupama Nord-Est n'est pas concerné par la problématique de l'utilisation des sols.

➤ **Consommations de papier**

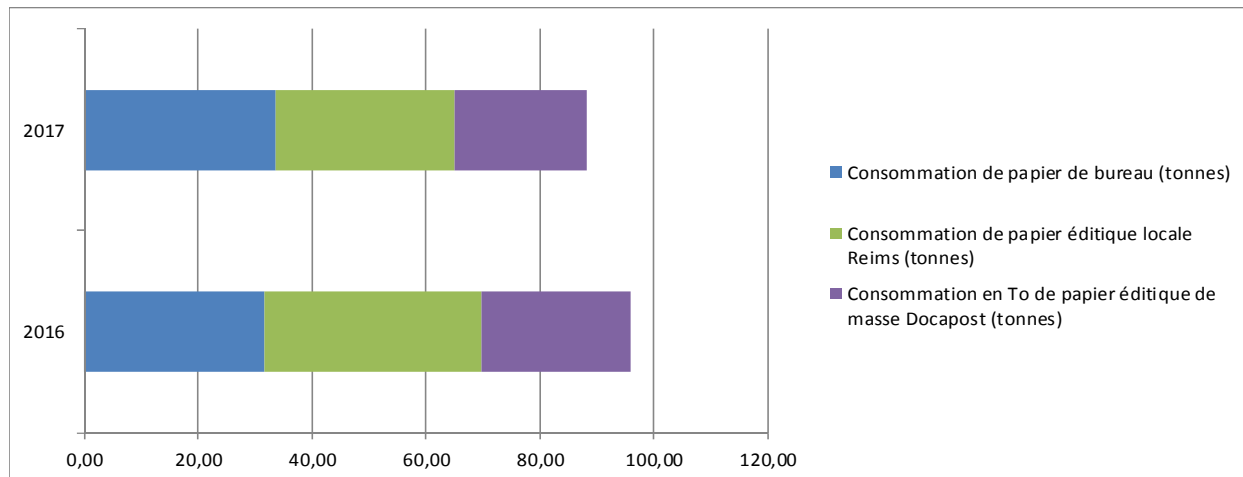
Détail des consommations de papier :

	2016	2017
Consommation de papier de bureau (tonnes)	31,81	33,60
<i>Consommation de papier de bureau par personne (kg/ETP)</i>	27,47	29,13
Consommation de papier éditique locale Reims (tonnes)	37,96	31,61
Consommation de papier documents marketing et techniques issues du portail G2S et des temps forts (tonnes)	14,06	16,11
Consommation en To de papier éditique de masse Docapost (tonnes)	26,15	23,05
Consommation totale de papier (tonnes)	109,98	104,37
<i>Consommation de papier par personne (kg/ETP)</i>	94,97	90,49

La consommation totale de papier a diminué de 5,61 To dont -6,35 To en éditique locale et -3,10 To en éditique gros systèmes centralisée à Docapost. Cette diminution est partiellement atténuée par la hausse de consommation de papier de bureau (+1,79 To) et de marketing (+2,05 To). Ramenée à l'ETP, la consommation de papier a diminué de 4,47 Kg soit - 4,71%.

Concernant le « papier de bureau », il est à noter qu'une partie est utilisée par les Pôles de gestion pour l'envoi de courriers aux sociétaires.

Ces données ne prennent pas en compte nos consommations d'enveloppes.



Dans son projet d'entreprise, Groupama Nord Est met l'accent sur la nécessité d'intégrer dans son fonctionnement les nouveaux enjeux du numérique. Ses transformations, qui visent pour partie les modes d'échanges avec les clients, auront un impact sur la préservation de l'environnement.

Ainsi des projets déployés depuis 2016 autour de la relation client contribuent à une baisse de la consommation de papier.

- **La signature électronique**

Déployée depuis octobre 2016 sur l'ensemble du réseau, elle concerne dans un premier temps nos produits Auto, Habitation, Santé, Garantie accidents de la Vie, Tracteurs matériels agricoles, Protection Juridique. Au mois de décembre 2017 50% des contrats « éligibles » ont été signés électroniquement. En 2018, les conseillers commerciaux seront dotés d'outils supplémentaires (tablettes smartphones) permettant d'accélérer l'usage de la signature électronique. Elle sera également généralisée aux contrats professionnels.

- **L'affichage dynamique dans nos agences**

Dans le cadre du plan de rénovation des agences, Groupama Nord-Est a reconsidéré son mode d'affichage papier au profit de l'affichage dynamique. L'introduction d'écrans permet ainsi de limiter l'impression d'affiches, d'avoir une communication maîtrisée avec des affichages à jour. Depuis 2016, 11 agences ont été équipées et 9 agences seront concernées en 2018.

- **Dématérialisation de la PLV**

Des tests probants ont été menés en 2017 sur la dématérialisation des prospectus, documents et flyers. L'usage de la PLV dématérialisée par mail ou flip book sera généralisé en 2018.

- **La dématérialisation d'actes relevant de la gestion de dossiers.**

Groupama Nord-Est reste très mobilisé sur de nouvelles pratiques adaptées aux nouveaux besoins et aux nouvelles exigences de délais de traitement des dossiers. Ont été principalement concernés en 2017 :

- Les attestations scolaires, dorénavant envoyées par mail (représente un volume de 10.000 envois)
- La relance des retours signés des conditions particulières : envoyée également par mail (soit un gain de 35000 envois)
- La dématérialisation des relevés de prestations santé : accessibles directement sur l'espace client des assurés.

- **La mise en place de la Gestion Electronique de Documents sur le pôle VIE.**

Le déploiement de la GED VIE s'est déroulé en mai 2017. En 2018 il est prévu une nouvelle et dernière étape de généralisation de la GED à tous les services de l'entreprise avec son application dans le domaine des assurances collectives.

• **L'envoi de lettres recommandées au format électronique.**

Dans le cadre de la loi Hamon pour la reprise des contrats auto et habitation, l'assuré mandate son nouvel assureur pour qu'il demande la résiliation de ses contrats auprès de son ancien assureur. Depuis le 4^{ème} trimestre 2017, Les échanges de courrier recommandés entre compagnies d'assurance référencées se font sous la forme de **Lettres Recommandées Electroniques (LRE)** entièrement dématérialisées.

Au-delà de ces projets importants en cours, des actions ont été déployés en 2017 à savoir :

- Mise en place d'écrans supplémentaires pour les collaborateurs du pôle santé afin de leur permettre de consulter et traiter les mails entrants sans édition.
- Pour les mêmes raisons, les collaborateurs du pôle Vie ont été équipés d'un second écran, suite au déploiement de la GED prévoyance en mai.

En cours :

- Dématérialisation des éditions internes SIGMA.

En 2018, Groupama Nord-Est envisage de déployer de nouveaux projets parmi lesquels :

- La dématérialisation des avis de virement de sinistre,
- Les avis d'échéances et d'opérations (AVE-AVO), sous réserve de faisabilité technique,
- Dématérialisation des dossiers du personnel et des fiches de paie.

Le Groupe de Travail suivra les effets bénéfiques de ces évolutions.

➤ **Déplacements professionnels**

Le calcul des kilomètres parcourus par les véhicules détenus par GNE tient compte, en 2016 et 2017, des litres facturés par la totalité des fournisseurs de carburant (TOTAL, SHELL et ESSO) et par les loueurs et aussi les KM remboursés aux collaborateurs et administrateurs. Le nombre de kilomètres parcourus se calcule en fonction :

- Du volume d'indemnités kilométriques remboursées,
- Des litres de carburant achetés et d'une consommation moyenne de 6L au 100 km.

Détail des différents types de déplacements professionnels :

	2016	2017
<i>Déplacements professionnels en avion (km)</i>	1 794	14 177
<i>Déplacements professionnels en avion par ETP (km/ETP)</i>	1,55	12,29
<i>Déplacements professionnels en train (km)</i>	196 702	304 866
<i>Déplacements professionnels en train par ETP (km/ETP)</i>	169,85	264,33
<i>Déplacements professionnels en voiture (km)</i>	9 211 181	8 948 983
<i>Déplacements professionnels en voiture par ETP (km/ETP)</i>	7 953,79	7 759,11

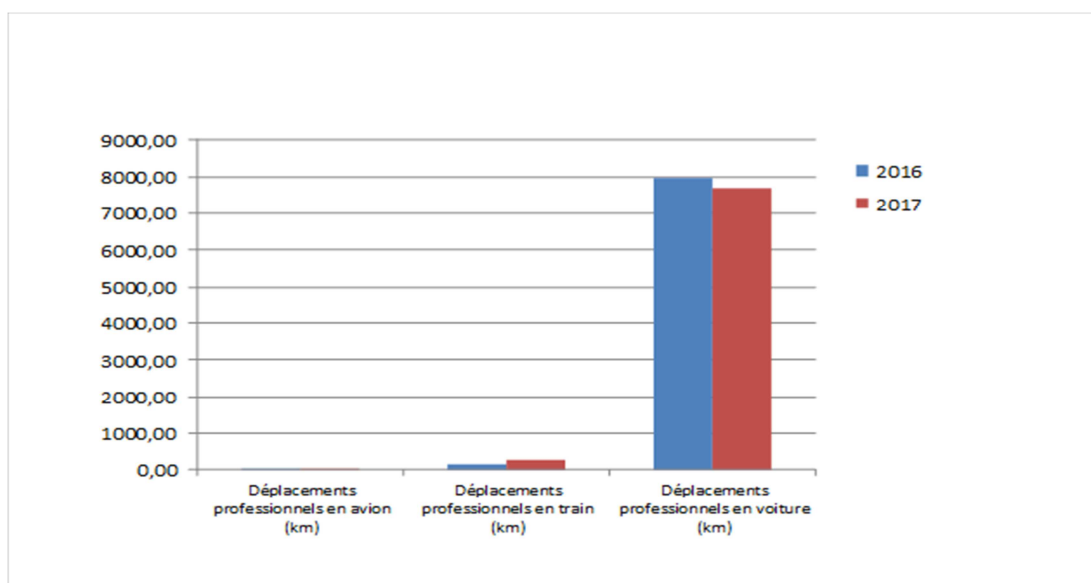
- Les déplacements en avion sont très exceptionnels. Un déplacement en France en 2016. Un déplacement en France en 2017 auquel s'ajoute un voyage à l'étranger.
- Le déplacement exceptionnel en train en juin 2017 (environ 38 600 km) d'un grand nombre de collaborateurs en Bretagne à l'occasion de la manifestation du Tigre et les réunions de projets qui se sont tenues à Paris ou en région parisienne expliquent en partie la hausse des km parcourus. En 2016, le déplacement pour l'événement du Tigre 2016 en baie de Somme s'était fait en autocar. L'usage du train répond à une volonté de l'entreprise de privilégier dans la mesure du possible, ce type de transport en commun, moins polluant et plus RSE.
- La diminution des km parcourus en auto (-2,85%) s'explique par plusieurs mesures prises pour limiter les déplacements :

- La généralisation en 2017 de l'accès à la visio-conférence entre établissements Groupama depuis tous les postes des collaborateurs, accompagné du système de partage de documents bureautique via le web,
- L'attribution de conférence audio aux managers ayant des équipes géographiquement éloignées.

Depuis 2015, les managers ont à disposition un outil de suivi des km parcourus mensuellement par chacun de leurs collaborateurs. Cet outil permet d'analyser les roulages de chaque conducteur et de sensibiliser les collaborateurs à leur consommation.

Au cours du dernier trimestre 2017, Groupama Nord-Est a engagé des premiers travaux sur les plans de déplacement entreprise avec une présentation de la démarche au Comité de Direction Générale et la nomination de relais au sein des différents sites. Les sites de Reims, de Lille et d'Arras seront concernés par le plan de déplacement. Le souhait de l'entreprise est de déployer la démarche dans tous ses établissements pour une sensibilisation et une cohérence de pratiques.

La phase de diagnostic démarrera en février après une première rencontre avec les relais, planifiée en janvier.



➤ **Conversion en émission de CO2**

Dans le cadre de sa stratégie RSE Groupe, Groupama a la volonté de réduire ses émissions de CO2. Les leviers envisagés pour parvenir à cette fin portent sur les consommations d'énergie, les déplacements professionnels.

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées en multipliant les données d'activité par un facteur d'émission associé. Les données présentées ci-dessous sont calculées avec les facteurs de conversion en vigueur pour chaque année considérée. Les évolutions d'émissions ont donc 2 sources majeures : les variations de consommation de l'entreprise et les évolutions des facteurs de conversion d'une année sur l'autre.

En tonnes de CO2	2016	2017
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES & INDIRECTES	2 303,39	2 346,33
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03 PAR ETP	2,02	2,07

Le total des émissions de CO₂ évolue à la hausse entre 2016 et 2017 (+1,86%) dont 2,79% dû à l'évolution des facteurs d'émission entre 2016 et 2017 et -0,93 % dû à l'évolution des consommations de l'entreprise.

La consommation par ETP passe de 2,02 To à 2,07 To (+2,38%).

Le GreenHouse Gas Protocol (**GHG Protocol**) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il est développé en partenariat avec des entreprises, des ONG et des gouvernements, afin de créer un cadre commun de comptabilité et de reporting, et des outils de mesure et d'action pour lutter contre le changement climatique.

Le GHG Protocol découpe le périmètre opérationnel des émissions de gaz à effet de serre d'une organisation de la façon suivante :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la Supply Chain étendue au transport des biens et des personnes.

Le détail selon les 3 scopes du GHG Protocol se trouve dans les tableaux ci-dessous :

Emissions directes – Scope 1 (TeqCO₂)

En tonnes de CO₂	2016	2017
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à gaz	528,96	566,03
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à gaz par ETP</i>	0,49	0,53
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à fioul	11,82	15,93
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à fioul par ETP</i>	0,01	0,01
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus	1 493,08	1 441,97
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par ETP</i>	1,29	1,25
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01	2 033,85	2 023,94
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01 PAR ETP	1,79	1,79

La majeure partie de la production de CO₂ est liée aux déplacements des collaborateurs de l'entreprise.

La politique automobile menée par Groupama Nord Est tend vers le choix de véhicules de moins en moins émetteurs de CO₂. A noter que depuis 2015, un véhicule électrique est intégré dans notre parc pour un usage urbain mutualisé. D'autres véhicules électriques pourraient enrichir notre parc dans la mesure où l'usage qui en est fait est compatible avec les contraintes techniques de ces véhicules, en particulier, l'autonomie et la recharge en électricité.

Entre décembre 2016 et décembre 2017, le poids du parc en CO₂ a diminué de 2,17 %.

Au 31 décembre **2015**, le parc était composé de 489 véhicules pour une émission de co₂ de 48 221 g/km soit une moyenne de 98,6 g/km.

Au 31 décembre **2016**, le parc était composé de 496 véhicules pour une émission de co₂ de 47 333 g/km soit une moyenne de 95,4 g/km.

Au 31 décembre **2017**, le parc était composé de 495 véhicules pour une émission de co₂ de 46 305 g/km soit une moyenne de 93,5 g/km.

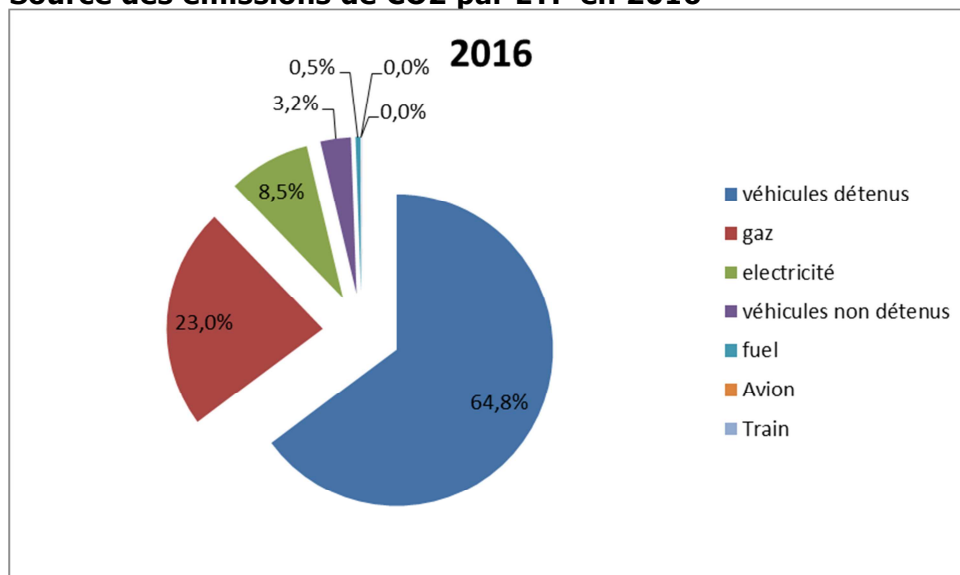
Emissions indirectes – Scope 2 (TeqCO₂)

En tonnes de CO₂	2016	2017
Emissions directes de CO ₂ liées à la consommation d'électricité	195,42	239,81
<i>Emissions directes de CO₂ liées à la consommation d'électricité par ETP</i>	0,17	0,21
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02	195,42	239,81
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02 PAR ETP	0,17	0,21

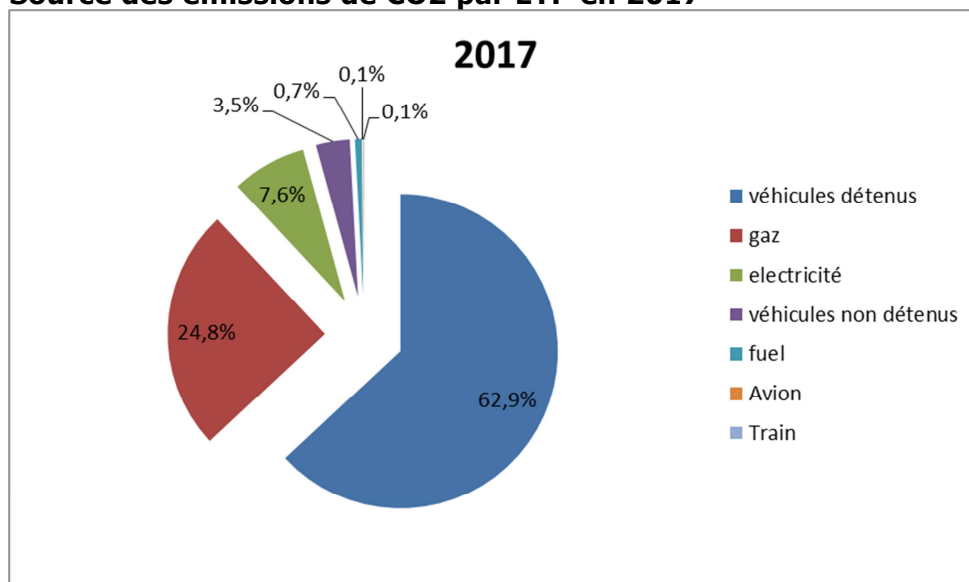
Emissions autres – Scope 3 (TeqCO₂)

En tonnes de CO₂	2016	2017
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus	72,82	79,35
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus par ETP</i>	0,06	0,07
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en avion	0,19	1,52
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en avion par ETP</i>	0,00	0,00
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en train	1,10	1,71
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en train par ETP</i>	0,00	0,00
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03	74,12	82,58
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03 PAR ETP	0,06	0,07

Source des émissions de CO₂ par ETP en 2016



Source des émissions de CO2 par ETP en 2017



2.4.3 Changement climatique

Dans le cadre de sa stratégie RSE, le Groupe et Groupama Nord-Est ont la volonté de réduire leurs émissions de CO2,

Les leviers envisagés pour parvenir à cette fin portent sur les consommations d'énergie, les déplacements professionnels (dont la politique d'achat des flottes) ainsi que la consommation de papier. Les actions développées dans les précédents chapitres concourent à l'objectif de préservation de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique.

Concernant le changement climatique et les offres Groupama, s'il n'existe pas à ce jour de méthode pour évaluer les émissions induites par nos produits, il est intéressant de mentionner toute une série de solutions d'assurance adaptées et innovantes proposées par le groupe, qui participent de la lutte contre le changement climatique ou destinées à en atténuer les conséquences pour ses clients et sociétaires.

- Des produits et services « éco-responsables » : en incitant à de nouveaux comportements ou favorisant certains équipements, les offres des entreprises de Groupama participent de la préservation de l'environnement et du climat :
 - Les formations à l'éco-conduite de Centaure : les douze centres Centaure sont un relais important des actions de prévention de Groupama à l'égard de ses sociétaires, mais également des entreprises et du grand public. Ils proposent des modules d'éco-conduite parmi leur éventail de formations post-permis.
 - En multirisque habitation, les offres incluent la couverture des équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables ainsi que, depuis 2009 déjà, une formule de rééquipement à neuf écologique pour les appareils ménagers nécessitant un remplacement.
 - Pour les professionnels dont ceux de l'agriculture, Groupama propose la couverture des activités de production de bioénergies comme la méthanisation.
- Mieux prévenir et indemniser face au changement climatique :
 - L'assurance multirisque climatique sur récolte permet aux agriculteurs de protéger leurs cultures. Cette couverture, co-construite avec les agriculteurs par Groupama, a permis d'expérimenter depuis déjà 10 ans ce type de protection. Le groupe commercialise depuis 2015 une nouvelle formule de cette offre – dont le groupe a participé à la définition au niveau national – sous forme d'un contrat socle contre les « coups durs » et d'options, avec l'objectif d'offrir à un maximum d'exploitants, la possibilité de couvrir leurs charges opérationnelles à un coût financier limité. Afin d'élargir la couverture à l'ensemble des productions, un contrat pour les Prairies a vu le jour en 2016.
 - Groupama s'est associé en 2016 à Airinov, leader du drone en agriculture, pour accompagner le développement des drones, dans la protection du risque et le déploiement

de nouveaux services aux agriculteurs. Les services développés par Airinov permettront à Groupama d'optimiser la performance et la qualité des prestations d'assurance comme le suivi au plus près de la situation des cultures, des dégâts subis ou encore le repérage efficace des zones impactées par un événement climatique.

- Les services de prévention et d'alerte de Predict, filiale de Météo France, sont désormais accessibles à l'ensemble des clients du groupe. L'application mobile Groupama-Predict permet aux clients de recevoir des messages concernant des informations clés pour anticiper et gérer un phénomène météorologique à risque.

2.4.4 Protection de la biodiversité

Le groupe Groupama est un des principaux propriétaires privés de forêts et le premier assureur de forêts en France. Ce patrimoine forestier, constitué de plus de 20 000 hectares, représente l'un des plus importants « poumon vert » français.

Depuis 15 ans, ont été replantés 10 millions d'arbres, soit environ 700 000 plants par an, correspondant à un reboisement de près de 5000 hectares. Plus des trois quarts du reboisement effectué portent sur des surfaces sinistrées par les tempêtes Lothar et Martin de 1999 - qui ont été reboisées en totalité - et sur celles de la tempête Klaus de 2009 - qui l'ont été partiellement et dont la finalisation est intervenue en 2017.

L'ensemble des forêts gérées par Groupama Immobilier (29 massifs forestiers) sont certifiées PEFC (label garantissant une gestion durable de la ressource bois dans les forêts). Ce label définit des règles strictes de réalisation des chantiers d'exploitation dans le cadre d'une gestion durable de la forêt. Ces règles visent notamment à exploiter la forêt dans le respect du sol, de l'eau, de la faune et de la flore.

Les actions de Groupama Nord Est en faveur de la réduction de consommation de papier et des émissions de CO2 contribuent à la protection de la biodiversité.

2.5. Relations avec les parties prenantes

2.5.1 Sous-traitance et fournisseurs

En référence aux 10 principes de la Charte du Pacte Mondial et à la Charte de la Diversité, la politique d'achats du groupe s'est dotée d'engagements RSE, parmi lesquels figure une Charte de déontologie Achats. Trois aspects y sont particulièrement développés : la prise en compte des modes de fabrication des matériels, du comportement des fournisseurs au sujet de ces modes de fabrication, et le respect du droit du travail et des règles de l'OIT par le fournisseur.

Groupama a également signé la Charte Inter-entreprises, qui incite notamment à privilégier les relations durables avec les PME, à incorporer des critères RSE dans le choix des fournisseurs et à prendre en compte la responsabilité territoriale d'un grand groupe.

Un guide des achats éco responsables, réalisé par la Direction Achats Groupe, a été diffusé à l'ensemble des acheteurs du groupe pour les aider à prendre en compte des critères sociaux et environnementaux dans leurs appels d'offres et achats : identification des enjeux et des pistes d'améliorations, information sur l'offre, bilan sur les achats présents.

[Importance de la sous-traitance]

➤ **Définition de la sous-traitance (cf. Direction Conformité groupe)**

La sous-traitance constitue le fait de confier à un prestataire soit directement soit en recourant lui-même à la sous-traitance l'exécution d'une activité ou d'un service qui serait autrement exécutée par l'entreprise d'assurance elle-même.

La sous-traitance doit être distinguée de la simple fourniture de services ou de biens qui ne relèvent pas des fonctions cœur de métier ou des fonctions supports de l'assureur et qui ne pourraient pas être internalisées.

Ainsi ne sont pas considérées comme des activités relevant de la sous-traitance :

- *Les prestations d'expertises, sinistres, sélection médicale ..., (l'assureur conserve l'instruction du dossier, l'expertise est une aide à l'évaluation du dommage ou du risque)*
- *DARVA*
- *Les fournisseurs d'énergie (comme EDF), d'eau, de réseaux et/ou téléphonie comme Orange*

- *Le gardiennage des locaux*
- *Les services d'entretien des locaux*
- *La Poste / les activités de distributeurs de courrier interne*
- *Centaure*
- *Caps Auto*
- *Activeille*
- *Prédic Services*

Ainsi que nos activités confiées à G2S :

- *l'éditique (renforcé depuis par l'usage de la solution groupe pour les éditions de l'entreprise)*
- *la numérisation et l'archivage (renforcé en 2015 par l'élargissement de l'usage à de nouveaux services)*
- *l'informatique,*

La plupart des activités importantes ou critiques sont traitées en interne.

Groupama Nord-Est a donc un recours limité à la sous-traitance. Elle concernait jusque fin 2015 essentiellement des prestations de services dans le domaine de remboursement des soins avec la Mutualité Sociale. Elle est également présente dans une moindre mesure au sein des activités des fonctions supports (RH, informatique pour le traitement de la paie et pour des besoins ponctuels).

2.5.2 Autres parties prenantes

D'une part, le sociétariat, base de fonctionnement décentralisé du pôle mutualiste de Groupama, permet à nos quatre millions de sociétaires français de s'investir à chaque niveau du système électif : Caisse locale, Fédération départementale, Caisse régionale, ou nationale. Pour Groupama Nord-Est, ce sont près de 12 000 sociétaires qui participent aux Assemblées Générales des 266 Caisses locales ce qui leur confère un pouvoir de décision au sein de la mutuelle. Groupama Nord-Est compte 2.695 administrateurs, élus par les sociétaires (chiffres 2016). Ils sont des contributeurs clé de l'animation et du développement du territoire en participant activement aux événements de la vie locale et en menant des actions au service de tous.

Pour la 1ère fois cette année, nous avons mis en place en avril 2017 une enquête de Satisfaction auprès de 2.200 Elus de Fédérations Départementales ou de Caisses Locales sur le même principe que celle menée auprès des collaborateurs.

Cette enquête a permis de mesurer l'appropriation de la démarche Satisf'Action et du récit de service par les élus et de faire un point de situation avant de définir les étapes suivantes. Les réponses aux 10 questions ont mis en avant des points positifs et des axes de travail. Les points de satisfaction des répondants portent sur la recommandation des produits et services de Groupama, le travail collaboratif et bienveillant au sein des instances et l'information reçue régulièrement.

2.6. Loyauté des pratiques

2.6.1 Conformité

Groupama Nord Est a mis en place un dispositif de conformité, encadré par une Charte de conformité Groupe mise en place en 2010 et modifiée en 2015, suite à la transposition en droit français de la Directive Omnibus II, dans la perspective de la mise en œuvre de la norme Solvabilité II. Celle-ci couvre toutes les activités de Groupama Nord Est et vise à s'assurer que les pratiques du Groupe sont conformes aux dispositions légales, réglementaires, administratives et aux normes professionnelles, ainsi qu'aux règles internes, chartes et procédures du Groupe.

➤ Protection des données personnelles - et CIL (correspondant informatique et libertés)

Groupama Nord-Est, comme l'ensemble des entreprises d'assurance du Groupe en France, est directement concernée par la publication fin 2014 d'un nouveau référentiel sectoriel, un « pack de conformité » adopté par la profession de l'assurance et la CNIL. Ce pack, comprenant cinq textes (deux normes, trois autorisations uniques), aura un impact par exemple sur les mentions informatives des contrats, la sécurité des systèmes, la conservation des informations, etc. Le plan de mise en conformité progressif a été initié par l'équipe CIL du groupe et décliné au sein de l'entreprise.

La plupart des collaborateurs de Groupama Nord-Est ont suivi une formation « IL » en présentiel entre 2013 et 2016. Cette action de formation et de sensibilisation est complétée par un e-learning

Informatique et Libertés. Il est ouvert à tous les nouveaux collaborateurs et il a été déployé à l'ensemble des collaborateurs hors réseau commercial en septembre 2016 puis au réseau commercial, hors Centre de Relation Client, mi 2017.

Sous l'impulsion du CIL du Groupe, un CRIL exerce, au sein de Groupama Nord-Est les missions suivantes :

- Réalisation des déclarations de traitements des données personnelles
- Contrôle de la mise en application des principes « Informatique et Libertés », ce contrôle s'opère grâce à :
 - o des contrôles spécifiquement dédiés
 - o des modalités de contrôle intégrées dans le schéma de contrôle interne
- Communication relative à la mise en œuvre des dispositifs Informatique et Libertés, à travers :
 - o une communication intranet régulière à destination de l'ensemble des collaborateurs
 - o un déploiement progressif d'un e-learning spécifique aux dispositions « Informatique et Libertés ».
 - o une intervention présentielle qui est prolongée par une formation systématique sur les nouveaux entrants du réseau commercial.

Le CRIL (Correspondant Relais Informatique et Libertés) assure le lien avec le CIL (Correspondant Informatique et Libertés).

2.6.2 Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (correspondant informatique et libertés)

Conformément à la politique du Groupe, la Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LAB/FT) fait l'objet à Groupama Nord-Est d'un traitement et d'une vigilance particulière.

Un reporting est réalisé par le Responsable LAB/FT auprès du Comité des conventions qui reporte au Conseil d'Administration et, trois fois par an, au comité des risques opérationnels et plénier dont sont membres l'ensemble des directeurs de Groupama Nord Est.

Les points clés du dispositif comprennent

- l'analyse des dossiers avec notamment :
 - o une cartographie des risques, intégrant une évaluation des risques de blanchiment et de financement du terrorisme en fonction des produits, des opérations, des clients et des modes de distribution,
 - o le recueil d'information sur les clients et l'origine des fonds selon l'importance des risques.
- l'exploitation de l'outil de détection automatisée des personnes figurant sur les listes de terroristes et des personnes dites politiquement exposées ainsi qu'une base sécurisée des déclarations de soupçon,
- l'exploitation de l'outil de profilage de relation client pour les activités bancaires et vie/épargne,
- un dispositif de contrôle de la bonne application des procédures,
- un suivi des formations par « e-learning » aux principes de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ce e-learning est réalisé systématiquement par tous les collaborateurs présents depuis plus de 6 mois au sein de Groupama Nord Est,

L'ensemble des collaborateurs de Groupama Nord-Est concernés par la formation LAB FT ont suivi et réussi la formation en e-learning entre 2012 et 2016. Cette action de formation et de sensibilisation fait l'objet d'une démarche de renouvellement pour maintenir un niveau de vigilance constant auprès de chacun de collaborateurs.

Dans le cadre de cette formation permanente, de nouveaux e-learning ont été déployés sur le réseau commercial en juin 2015 et à l'ensemble des autres collaborateurs au 1^{er} septembre 2016. Ces nouveaux e-learning sont adaptés en fonction du profil du collaborateur (Vie, IARD, général,...)

Cette organisation a été complétée par la mise en place, à l'échelon central, d'un comité d'orientation et de suivi de la lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme dans le Groupe

chargé de suivre et de coordonner les actions menées par les différentes fonctions et entités qui interviennent dans ce domaine.

Sur les sujets lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme et conformité informatique et libertés, une communication intranet régulière (un article par mois environ) est réalisée à destination de l'ensemble des collaborateurs.

3. Table de concordance et note méthodologique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce la société Groupama Nord-Est présente dans son rapport de gestion les actions menées et les orientations prises par la Société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable. La correspondance avec les informations requises par la réglementation (mentionnées dans l'article R. 225-105-1 du Code de commerce) est présentée ci-dessous.

3.1. Informations sociales

Emploi :	
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	2.1.1 employeur responsable : <i>L'emploi</i>
Les embauches et les licenciements	
Les rémunérations et leur évolution	
Organisation du travail :	
L'organisation du temps de travail	2.1.2 employeur responsable : <i>Organisation du travail</i>
Absentéisme	
Relations sociales :	
L'organisation du dialogue social ; notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	2.1.3 employeur responsable : <i>Bilan accord collectif</i>
Le bilan des accords collectifs	
Santé et sécurité :	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	2.1.4 employeur responsable : <i>Santé - sécurité</i>
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	
Formation :	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	2.1.5 employeur responsable : <i>Formation</i>
Le nombre total d'heures de formation	
Diversité et égalité des chances / égalité de traitement	
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur l'égalité entre les femmes et les hommes	2.1.7 employeur responsable : <i>Egalité de traitement</i>
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	2.1.9 employeur responsable : <i>Promotion et respects des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT</i>
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	2.1.10 employeur responsable : <i>Charte éthique</i>
A l'abolition effective du travail des enfants	

3.2. Informations environnementales

Politique générale en matière d'environnement :	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	<i>2.4.1 agir pour l'environnement : politique générale en matière d'environnement</i>
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	
Economie Circulaire	
Prévention et Gestion des déchets - les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets. - les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	<i>2.4.2 agir pour l'environnement : Economie circulaire</i>
Utilisation durable des ressources - La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales -La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation La consommation d'énergie, les mesures prise pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	
Changement climatique :	
Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serres générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	<i>2.4.3 agir pour l'environnement : Changement climatique</i>
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	
Protection de la biodiversité :	
les mesures prises pour développer la biodiversité	<i>2.4.4 agir pour l'environnement : protection de la biodiversité</i>

3.3. Informations sociétales

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :	
En matière d'emploi et de développement régional	2.3.1 contribuer au développement des territoires et de la société civile
Sur les populations riveraines ou locales	
Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise :	
Les conditions de dialogue avec ces personnes ou ces organisations	2.3.1 contribuer au développement des territoires et de la société civile. 2.5.2 relations parties prenantes : Autres parties prenantes 2.3.2 engagement autour du vivre ensemble
Les actions de partenariat ou de mécénat	2.3.1 contribuer au développement des territoires et de la société civile 2.3.2 engagement autour du vivre ensemble 2.3.3 lutte contre les maladies rares
Sous-traitance et fournisseurs :	
La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	2.5.1 relations parties prenantes: Sous traitance – fournisseurs 2.4.3 : changement climatique (politique achat flottes)
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	2.5 1 relations parties prenantes : Sous-traitance - fournisseurs
Loyauté des pratiques :	
Les actions engagées pour prévenir la corruption	2.6 loyauté des pratiques 2.1.9 employeur responsable : Promotion et respects des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT 2.1.10 employeurs responsables : Charte éthique
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	2.2 : Agir en partenaire responsable et durable
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme :	
Actions engagées en faveur des droits de l'homme	2.6 loyauté des pratiques 2.1.7 égalité de traitement 2.1.9 employeur responsable : Promotion et respects des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT 2.1.10 employeurs responsables : Charte éthique

3.4. Note méthodologique

Cette note a pour objectif de rappeler la méthodologie de Reporting de l'entreprise Groupama Nord-Est en matière de RSE.

Collecte des données

Processus de collecte

Pour l'entreprise Groupama Nord-Est, la collecte des indicateurs RSE s'effectue via les contributions de personnes des directions Assurance, Communication et Institutionnel pour les indicateurs sociétaux, de la direction Finance et Systèmes d'informations pour les indicateurs environnementaux et de la direction des Ressources Humaines pour les indicateurs sociaux.

Référentiel et définitions indicateurs

Les indicateurs collectés ont été élaborés conformément à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce et en cohérence avec les orientations de la stratégie RSE de Groupama.

La liste des indicateurs environnementaux collectés, ainsi que les méthodes de calcul de ces indicateurs et les règles de collecte sont définis dans un Référentiel de Reporting groupe en vigueur depuis l'exercice 2010 et remis à jour chaque année. Les méthodes de calcul des émissions de CO₂ sont également définies dans ce Référentiel et réalisées a posteriori par la Direction RSE, Marque Employeur et Communication Interne.

La collecte des indicateurs sociétaux s'appuie également sur les définitions du Référentiel de Reporting groupe mis à jour chaque année.

La collecte des indicateurs sociaux s'appuie elle sur un glossaire de définitions remis à jour au du groupe pour chaque période de Reporting et mis à disposition des contributeurs avant chaque nouvelle campagne de Reporting.

Groupama Nord-Est a reproduit dans cette notre les définitions des indicateurs en précisant si nécessaire la méthode de calcul ainsi que le périmètre pris en compte. Groupama Nord-Est ne possède pas de filiale.

Période de Reporting

La période de Reporting a été déterminée afin de pouvoir répondre aux délais de vérification et de publication des informations requis par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Ainsi, les indicateurs sociétaux et environnementaux sont collectés depuis 2012 par année glissante, du 1^{er} novembre N-1 au 31 octobre N, soit du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017 dans le cas présent. En ce qui concerne les informations sociales, elles sont collectées sur une année civile, ici du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

INDICATEURS METIERS

Nom de l'indicateur	Page du rapport	Définition/ Périmètre
Formation à la conduite dans les centres Centaure	P. 25	Nombre total de stagiaires ayant été reçu dans le centre d'Henin Beaumont Le chiffre inclut les formations grand public et professionnelles
Nombre de missions effectuées par les préventeurs	P. 26-27	Nombre de missions sur des thématiques de prévention et de sécurité et relevant de la prévention technique et institutionnelle Découpage : Agricole – Entreprise et Collectivités – ACPS
Nombre de personnes en interne ayant bénéficié d'une action de sensibilisation/formation à la prévention sécurité.	P. 27	Couvre les réunions/conférences et autres actions à destination des collaborateurs L'indicateur est calculé hors formation entrant dans le cadre de l'obligation légale
Nombre de personnes en Externe ayant bénéficié d'une action de sensibilisation/formation à la prévention sécurité.	P. 27	Couvre les réunions/conférences et autres actions qui impliquent une présence physique du public formé ou sensibilisé.
Montant alloué au titre du Mécénat (Hors maladie Rare)	P. 32	Sommes directement versées à des fondations d'entreprises ou dans le cadre de partenariats conclus dans les domaines suivants : culture, éducation, cinéma, recherche, solidarité, diversité et handicap
Montant alloué en faveur de la lutte contre les maladies rares	P. 34	Montant alloué par l'entreprise, via la fondation pour la santé, aux associations de lutte contre les maladies rares, à la recherche dans le domaine de la santé, et à toutes autres actions en faveur de la lutte contre les maladies rares. Sont comptabilisés les versements réalisés sur 2017
Dons récoltés par l'entreprise en faveur de la lutte contre les maladies rares	P.34	Dons récoltés par les entreprises auprès des collaborateurs et des sociétaires et reversés à la fondation pour la santé, aux associations de lutte contre les maladies rares, à la recherche dans le domaine de la santé, et à toutes autres actions en faveur de la lutte contre les maladies rares.

INDICATEURS SOCIAUX

Nom de l'indicateur	Page du rapport	Définition/ Périmètre
Effectifs	P. 6 P. 15 P. 17 P. 37-43	Effectifs annuels moyen CDI CDD de l'année 2017 Répartition par sexe/âge/zone géographique (correspond aux effectifs CDI CDD présents au 31/12/2017) Ainsi qu'un focus sur <ul style="list-style-type: none"> - La situation des femmes dans le cadre des mesures en faveur de l'égalité Homme /femme, (effectif CDI au 31/12) - La situation des séniors dans le cadre du maintien dans l'emploi des séniors (effectif CDI au 31/12) Pour le calcul des indicateurs Environnementaux, la référence ETP (effectif temps de présence) CDI CDD correspond à l'effectif moyen de la période (01/11/2016 – 31/10/17).
Embauches Nombre de départs Dont licenciement	P. 6	Recrutements CDI – CDD au cours de l'année 2017 dont mobilité Groupe Départs de CDI CDD tous motifs confondus au cours de l'année 2017 (démission, licenciement, retraite, rupture conventionnelle, fin de période d'essai, inaptitude – mobilité groupe – Fin de période CDD)
Rémunération : Masse salariale Montant des augmentations individuelles	P. 7 P. 7 P. 15	Montant issu de la déclaration annuelle des données sociales (DADS) Couvre le périmètre des augmentations au titre de la maîtrise du poste et augmentations liées à un changement d'emploi Focus sur la répartition des augmentations entre Hommes et Femmes dans le cadre des mesures en faveur de l'égalité Hommes/femmes
Organisation du temps de travail	P. 7	Durée hebdomadaire du travail Le temps partiel
Absentéisme En nombre En taux	P. 8	Périmètre retenu : effectif CDI : absentéisme de janvier à novembre 2017 Nombre de jours d'absences en jours ouvrés pour les motifs suivants : Accident travail-Trajet/Maladie/Maternité/Paternité/congés conventionnels Nombre de jours d'absences dans l'année (maladie-Accident du travail) en jours ouvrés/(totalité des jours travaillés dans le mois x ETP du mois)
Nombre d'accords collectifs signés	P. 8	Nombre d'accords conclus à Groupama Nord-Est sur la période
Accidents du travail – Maladies professionnelles - Taux de fréquence des accidents - Taux de gravité des accidents	P. 10	Nombre d'accidents de travail et de trajet avec arrêt X (1000000/heures théoriques travaillées annuelles) Nombre de jours perdus (ouvrés) pour accidents de travail et de trajet avec arrêt x 1000/heures théoriques travaillées annuelles Heures théoriques travaillées annuelles : Effectifs permanents (effectif annuel moyen) x 252 jours de travail Sont également communiqués en nombre Les accidents du travail et de trajet ayant entraîné un arrêt de travail Les maladies professionnelles
Effectifs formés	P. 12	Nombre total d'heures de formation en présentiel et e-learning
Handicap	P.17	Nombre de collaborateurs Handicapés CDI CDD au 31/12/2017

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Nom de l'indicateur	Page du rapport	Définition/ Périmètre
Consommation d'eau (m ³)	P. 37	<p>Volume total d'eau prélevé, toutes sources d'approvisionnement confondues, directement ou via une compagnie des eaux</p> <p><u>Méthode de calcul :</u></p> <p>Sites en direct : Volumes facturés sur la période Groupama locataire et propriétaire occupant : Information communiquée par les propriétaires</p> <p><u>Périmètre</u></p> <p>Le siège, les établissements et les agences</p>
Consommation d'électricité (en Kwh)	P. 38	<p>Consommation finale d'électricité provenant de différents fournisseurs</p> <p><u>Méthode de calcul</u></p> <p>Sites en direct et Groupama locataire: Volumes facturés sur la période Groupama locataire (qq sites) : Information communiquée par les propriétaires</p> <p><u>Périmètre</u></p> <p>Le siège, les établissements et les agences</p>
Consommation de Gaz (en Kwh PCS)	P. 38	<p>Consommation totale de gaz provenant des différents fournisseurs.</p> <p><u>Méthode de calcul</u></p> <p>Sites en direct et Groupama locataire: Volumes facturés sur la période Groupama locataire (qq sites) : Information communiquée par les propriétaires</p> <p><u>Périmètre</u></p> <p>Le siège, les établissements et les agences</p>
Consommation de Fioul (en Kwh PCI)	P. 38	<p>Consommation finale de fioul dédiée à l'exploitation de nos sites</p> <p><u>Méthode de calcul</u></p> <p>Sites en direct : Volumes facturés sur la période</p> <p><u>Périmètre</u></p> <p>Le siège, les établissements et les agences</p>
Déplacements professionnels en avion (Km)	P. 41	<p><u>Méthode de calcul</u></p> <p>Information communiquée par l'agence de Voyage</p> <p><u>Périmètre :</u></p> <p>Reprend les déplacements des salariés et administrateurs de Groupama Nord-Est</p>
Déplacements professionnels en train (Km)	P. 41	<p><u>Méthode de calcul</u></p> <p>Information communiquée par l'agence de Voyage</p> <p><u>Périmètre :</u></p> <p>Reprend les déplacements des salariés et administrateurs de Groupama Nord-Est</p>
Déplacements professionnels en voiture (Km)	P. 41	<p><u>Méthode de calcul</u></p> <p>Véhicules détenus : litres de carburants achetés avec application moyenne d'une consommation de 6l au 100 km</p>

		<p>Véhicules des collaborateurs et administrateurs non détenus : Volumes d'indemnités Kilométriques remboursés ou litres de carburants remboursés</p> <p><u>Périmètre :</u> Reprend les déplacements des salariés et administrateurs de Groupama Nord-Est</p>
Consommation de papier de bureau (en tonnes)	P. 39	<p>Quantité totale de papier de bureau acheté. L'indicateur inclut uniquement les ramettes de papier. il ne reprend ni l'édition de masse, ni l'édition locale, ni les documents marketing et techniques</p> <p><u>Méthode de calcul :</u> Sur la base des informations communiquées par notre fournisseur</p>
Consommation de papier documents marketing et techniques + édition de masse (en tonnes)	P. 39	<p>- Edition de masse Documents marketing et techniques : Quantité totale de papier consommé</p> <p><u>Méthode de calcul</u> Sur la base des informations communiquées par nos fournisseurs ainsi que les éléments transmis par G2S</p> <p>- Edition locale : Quantité totale de papier acheté</p> <p><u>Méthode de calcul</u> Sur la base des informations communiquées par nos fournisseurs</p>
Gestion des déchets	P. 36	Groupama Nord- Est n'est concerné que par les déchets de bureau

CALCUL EMISSIONS DE CO2

Nom de l'indicateur	Page du rapport	Définition/ Périmètre	Facteurs d'émissions 2017
SCOPE 1	P. 42	Emissions directes liées aux consommations de Gaz (hors site de Roederer) et de Fioul et aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par Groupama Nord-Est Méthode de calcul : = consommation* FE/1 000 000	Fioul : 272 gC02/kwh pci Gaz : 184 gC02/kwh pcs Véhicules : 170 gC02/km
SCOPE2	P. 43	Emissions indirectes liées aux consommations d'électricité, Méthode de calcul : = consommation* FE/1 000 000	Electricité : 82 gC02/kwh
SCOPE 3	P. 43	Emissions liées aux déplacements professionnels en avion, en train et en véhicules terrestres non détenus par Groupama Nord-Est Méthode de calcul : = consommation* FE/1 000 000	Véhicules : 170 gC02/km Avion : 107gC02/p.km Train: 5.6 gC02/p.km

**RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 AVRIL 2018**

✓ **1ère RÉOLUTION : Approbation des comptes de l'exercice 2017**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 Décembre 2017, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale,

- donne quitus aux Administrateurs de leur gestion,
- donne décharge de son mandat au Commissaire aux Comptes.

✓ **2ème RÉOLUTION : Approbation des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article R 322-57 du Code des Assurances portant sur les conventions autorisées et les contrats souscrits, prend acte des conclusions de ces rapports et en approuve les termes.

✓ **3ème RÉOLUTION : Approbation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les rachats de certificats mutualistes**

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les rachats de Certificats Mutualistes, approuve ledit rapport.

✓ **4ème RÉOLUTION : Affectation du résultat**

L'excédent de l'exercice étant de	13 428 744,06 €
Le report à nouveau antérieur de	17 134 830,30 €
Le total à affecter est de	30 563 574,36 €

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide, conformément à l'article 34 des statuts, d'affecter cette somme de la façon suivante :

- 5 650 000 € à la Réserve Complémentaire pour la porter à 146 150 000 € en application de l'article 17 des Statuts
- 5 650 000 € à la Réserve pour éventualités pour la porter à 146 150 000,02 € en application de l'article 17 des Statuts
- 625 016,89 € à la rémunération des certificats mutualistes, ce qui représente un rendement brut annuel, avant prélèvements sociaux et impôts, de 3 %.

Le solde, soit 18 638 557,47 €, étant laissé en report à nouveau.

L'assemblée générale décide par ailleurs que les titulaires de certificats mutualistes qui en ont fait la demande recevront le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux certificats mutualistes selon les modalités mentionnées dans le prospectus d'offre au public.

✓ **5ème RÉOLUTION : Indemnités allouées au conseil d'administration**

Dans le cadre de l'article R.322-55 du code des assurances, modifié par le décret n° 2002-942 du 26 juin 2002, l'Assemblée Générale prend acte que le montant des indemnités versées aux administrateurs de la Caisse Régionale au cours de l'année 2017 pour l'exercice de leurs fonctions, se sont élevées à 170 085 € au titre des indemnités compensatrices du temps passé et à 47 174,57 € au titre des remboursements des frais de déplacement et de séjour.

Pour l'exercice 2018, l'Assemblée Générale met à la disposition du Conseil d'Administration une somme de 170 000 € au titre des indemnités compensatrices de temps passé, ainsi qu'une somme de 60 000 € pour le remboursement des frais de déplacement et de séjour des Administrateurs.

✓ **6ème RÉOLUTION : Renouveau d'administrateurs**

Les mandats de Jean-Pierre DECOOL, Jean-Louis LAFFRAT, Laurent POUPART, Bruno RIGOBERT, Pascal RUSCART et Christophe SAUDMONT expirent lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

L'Assemblée générale a donc à se prononcer sur le renouvellement des mandats de Jean Pierre DECOOL, Jean-Louis LAFFRAT, Laurent POUPART, Bruno RIGOBERT, Pascal RUSCART et Christophe SAUDMONT. Ceux-ci prendront fin après l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Bernard ROUSSEAU ayant mis fin à son mandat d'administrateur, l'Assemblée Générale a donc à se prononcer sur la candidature d'Armelle SCHAEFER, Présidente de la Caisse Locale de Rumigny Signy L'Abbaye.

Le mandat d'Armelle Schaefer arrivera à terme après l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

✓ **7ème RÉOLUTION : Autorisation d'émission de certificats mutualistes**

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorise l'émission d'un montant de 18 900 000 € de certificats mutualistes, divisée en 1 890 000 certificats d'une valeur nominale unitaire de dix (10) euros par voie d'offre au public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers auprès de toute personne physique sociétaire d'une Caisse locale ou assurée par une entreprise appartenant au Groupe Groupama par l'intermédiaire de la Caisse régionale.

Les certificats mutualistes détenus en propre par la Caisse régionale par suite de rachats de certificats émis dans le cadre de l'émission d'un montant de 32 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale le 15 avril 2016 pour une durée de 24 mois qui a pris fin le 14 avril 2018 seront placés auprès des personnes susvisées prioritairement à l'émission des certificats objet de la présente autorisation

L'émission sera réalisée au fur et à mesure de la souscription des certificats dans un délai maximum de treize mois à compter de la date de la présente Assemblée générale. Elle viendra alimenter au fur et à mesure le fonds d'établissement. Si, au terme de ce délai, les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité du montant d'émission autorisé, l'émission sera limitée au montant des souscriptions. Elle pourra être clôturée avant l'expiration de ce délai et limitée au montant souscrit à la date de la clôture par décision du conseil d'administration.

Les certificats émis en vertu de la présente résolution seront soumis à toutes les dispositions de la loi et des statuts. Ils seront payables en numéraire en totalité à la souscription, et ne donneront lieu à aucun frais d'émission à la charge des souscripteurs.

Ils ouvriront droit à une rémunération variable fixée annuellement par l'Assemblée générale de la Caisse régionale lors de l'approbation des comptes, dans les limites fixées par la loi, et payable en numéraire. Toutefois, l'Assemblée générale annuelle pourra décider de payer la rémunération en certificats mutualistes aux titulaires de certificats mutualistes qui en feront la demande.

Conformément à la loi, les certificats mutualistes ne pourront être cédés qu'à la Caisse régionale, qui pourra les racheter à leur valeur nominale, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée générale et dans les conditions fixées au programme annuel de rachats arrêté par celle-ci, et approuvé préalablement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Ils seront remboursables en cas de liquidation de la Caisse régionale et après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés, chirographaires et subordonnés conformément aux statuts.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour arrêter les modalités pratiques de l'émission, et notamment pour constater la souscription et l'émission des certificats mutualistes, fixer le mode de calcul de leur rémunération en fonction de leur durée de détention, le délai de versement de ladite rémunération postérieurement à l'assemblée générale annuelle qui en décide le montant, les modalités suivant lesquelles les souscripteurs pourront choisir de réinvestir la rémunération de leurs certificats en certificats mutualistes et les modalités suivant lesquelles la rémunération sera payée aux souscripteurs ayant exercé ce choix, décider de clôturer l'émission par anticipation et en limiter le montant à celui souscrit à la date de la clôture, ainsi que pour effectuer toutes formalités utiles auprès de l'Autorité des marchés financiers, de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ou de tout autre organisme.

✓ **8ème RÉSOLUTION : Extension du programme de rachats 2018 autorisé par l'assemblée générale du 7 avril 2017 aux certificats mutualistes émis dans le cadre de la nouvelle émission de 18 900 000 euros autorisée par l'assemblée générale du 20 avril 2018.**

L'assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorise le conseil d'administration à étendre le programme de rachats 2018 décidé par l'assemblée générale du 7 avril 2017 aux certificats mutualistes émis dans le cadre de l'émission de 18 900 000 euros autorisée par la présente assemblée générale.

Elle arrête en conséquence les nouveaux termes du programme de rachats 2018 comme suit :

Le Conseil d'administration est autorisé à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de l'émission de 32 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 15 avril 2016 ainsi que dans le cadre de l'émission de 18,9 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 20 avril 2018, ceci en application du programme de rachats de l'année 2018 ci-après arrêté :

🌀 **Objectif du programme de rachats 2018**

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

🌀 **Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2018 et impact sur la solvabilité de l'entreprise.**

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'Emetteur au titre de 2018 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l'Emetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2018 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2018 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2018 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2018, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2018 sera de -2 points, étant précisé que ce taux est estimé à 437 % après souscription des certificats mutualistes, contre 413 % s'il n'y avait pas d'émission de certificats mutualistes.

🌀 **Demandes de rachats**

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2018, pour les rachats au titre de l'année 2018.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

🌀 **Ordre des rachats**

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2018 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

🌀 **Période d'exécution des rachats**

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2018 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2018 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2019 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2018.

🌀 **Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés**

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2018 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2018, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2018 comme suit :

- au 30 juin 2018 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2018 ; et
- au 31 décembre 2018 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2019.

✓ **9ème RÉOLUTION : Autorisation du programme annuel de rachats 2019**

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorise le Conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de l'émission de 32 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 15 avril 2016, ainsi que dans le cadre de l'émission de 18,9 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 20 avril 2018, ceci en application du programme de rachats de l'année 2019 ci-après arrêté :

🌀 **Objectif du programme de rachats 2019**

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

■ Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2019 et impact sur la solvabilité de l'entreprise.

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'Emetteur au titre de 2019 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l'Emetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2019 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2019 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2019 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2019, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2019 sera de -2 points, étant précisé que ce taux est estimé à 421 % après souscription des certificats mutualistes, contre 398 % s'il n'y avait pas d'émission de certificats mutualistes.

■ Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2019, pour les rachats au titre de l'année 2019.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

■ Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2019 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

■ Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2019 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2019 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2020 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2019.

🔍 **Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés**

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2019 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2019, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2019 comme suit :

- au 30 juin 2019 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2019 ; et
- au 31 décembre 2019 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2020.

✓ **10ème RÉOLUTION : Pouvoirs pour les formalités légales**

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal consignant la présente délibération à l'effet d'effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités légales.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

« J’atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée. »

Le Directeur Général

Patricia LAVOCAT GONZALES



Groupama
NORD-EST